AU MAROC

FÈS

LA CAPITALE du NORD



AU MAROC

FÈS, la Capitale du Nord

“ Les Pays Modernes ”

CHAQUE VOLUME IN-8 ÉCU, BROCHÉ . . . . 4 fr. »

L'Italie au travail, par L. Bonnefon-Craponne, conseiller du commerce extérieur de la France, président de la Fédération industrielle d'Italie, 26 photogr. hors-texte et 1 carte (2e *édit.*).

La France au Travail. — I. *Lyon, Saint-Étienne, Dijon, Grenoble*, par Victor Cambon, ingénieur E. C. P., 20 photogr. hors texte et 1 carte; II. *En suivant les côtes : de Dunkerque à Saint-Nazaire*, par M.-A. Hérubel, docteur ès sciences, 20 photogravures et 1 carte; III. *Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Marseille, Nice*, par Victor Cambon, ing. E. C. P., 22 photogr. et 1 carte.

La Belgique au Travail, par J. Izart, ingénieur civil, 20 photogravures hors texte (6e *édition*).

La Russie et ses richesses, par Étienne Taris, ingénieur, ancien élève de l'École polytechnique, 24 photogravures hors texte et 1 carte (4e *édition revue et augmentée*).

Aux Pays balkaniques après les guerres de 1912-1913, par A. Muzet, ingénieur civil, 26 photograv. hors texte, 1 carte. (*Nouv. édit.* 1914.)

L'Allemagne au Travail, par Victor Cambon, Ingénieur E. C. P., 20 photogravures hors texte (12e *édition*).

Les derniers progrès de l'Allemagne, par V. Cambon, ing. E. C. P., 21 photogr. hors texte, graphique et plans (10e *édit.*).

Le Canada : *Empire des blés et des bois*, par A.-G. Bradley, traduit par G. Feuilloy, 20 photogr. h. texte et 1 carte (8e *édit.*).

L'Amérique au Travail, par J. Foster Fraser, traduit par M. Saville, 32 photogravures (12e *édit.*).

Le Mexique moderne, par Bigot, ingénieur A. M., 26 photogravures hors texte (5e *édition*).

Panama : **L'œuvre gigantesque**, par J. Foster Fraser, adapté de l'anglais par G. Feuilloy, 20 photogr. h. texte et 1 carte (3e *édit.*).

Les Cinq Républiques de l'Amérique centrale, par le comte M. de Périgny, 26 photogravures hors texte, 1 carte. (*Epuisé.*)

L'Argentine moderne, par W. H. Kœbel, traduit de l'anglais par M. Saville et G. Feuilloy, 24 phot. hors texte (7e *édition*).

Aux Pays de l'or et des diamants, par H. H. Fyfe, *Cap, Natal, Orange, Transvaal, Rhodésie*, adapté de l'anglais par G. Feuilloy, 22 photogravures hors texte et 1 carte (4e *édition*).

L'Australie : Comment se fait une nation, par J. Foster Fraser, adapté de l'anglais par G. Feuilloy, 20 photogravures hors texte, 1 carte (5e *édition*).

La Chine Moderne, par Edmond Rottach, 26 photogravures hors texte, 1 carte (4e *édition*).

Etats-Unis — France, par Victor Cambon, 26 photogravures hors texte, carte et plan (6e *édition*).

A travers la Hollande, par Léon Gérard, 48 illustrations à la plume par J.-B. Heukelom. 1 volume in-8 carré. Broché . . . . **3 fr. 50**



Vue panoramique de Fès.

"LES PAYS MODERNES"

Cte MAURICE DE PÉRIGNY
LAURÉAT DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

AU MAROC

FÈS, la Capitale du Nord

25 PHOTOGRAVURES HORS TEXTE ET UNE CARTE

PARIS
PIERRE ROGER ET Cie, ÉDITEURS
54, RUE JACOB, 54

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

En courant le Monde. (Librairie Perrin et Cie, 1906.)

Les cinq Républiques de l'Amérique centrale. (Librairie P. Roger et Cie, 1911.) (*Épuisé.*)

Les États-Unis du Mexique. (E. Guilmoto, 1912.) Couronné par la Société de Géographie commerciale de Paris. Médaille Pra.

En préparation :

Au Maroc. *Marrakech et les Ports du Sud.*

AVANT-PROPOS

Il nous a semblé qu'il n'était pas inutile, au commencement de cet ouvrage, de justifier le choix que nous avons fait de l'orthographe Fès, *au lieu de* Fez, *comme on le trouve dans la plupart des livres et sur presque toutes les cartes ayant trait au Maroc. Cette dernière orthographe, en effet, est erronée. Elle provient de l'habitude de donner à l'*alif *de prolongation le son d'*è; *par exemple Auras, Abbas, Mirdas, qu'on prononce ordinairement Aurès, Abbès, Mirdès. Les Européens, accueillant trop facilement cette façon de prononcer, sont arrivés à altérer complètement certains mots et ont forgé, entre autres, Fez, Méquinez.*

Or, Fès s'écrit en arabe : Fa-alif-sine. En réalité, on devrait donc transcrire Fas, mais la prononciation indigène autorise à transcrire Fès. Quant à la lettre finale, c'est incontestablement par s *qu'il faut transcrire le* sine *et non par* z *qui conviendrait seulement à la transcription d'un* zine.

L'Administration du Protectorat s'efforce d'ailleurs à généraliser cette transcription correcte et sans doute réus-

sira-t-elle à la faire adopter comme elle est parvenue à imposer Meknès au lieu du mot défiguré de Méquinez.

Quant à l'appellation des habitants de la capitale du Nord, le doute n'est pas possible. En arabe, on écrit Fasi, *par simple adjonction d'un* i *et sans redoublement de la lettre* sine *parce que cette lettre a toujours en arabe la valeur du* s *fort et jamais celle du* z. *Il faut donc transcrire Fasi, mais se garder de prononcer la dernière syllabe comme dans ambroisie.*

Pour tous les mots arabes dont nous avons eu à nous servir dans divers chapitres, en particulier dans ceux traitant de l'industrie, nous nous sommes efforcé de rester le plus près possible de la transcription littérale en utilisant le savoir d'interprètes compétents et après en avoir référé à l'avis d'arabisants distingués. Nous ferons simplement quelques remarques au sujet de la prononciation particulière de certaines lettres. Le kh *et le* gh *se prononcent comme un* r *avec un raclement au fond de la gorge. A la fin d'un mot les terminaisons* an, en, in *se prononcent comme si elles étaient suivies d'un* e *muet. La lettre* h *est toujours aspirée; le* l *redoublé, précédé d'un* i, *n'est jamais mouillé. Le* g *a toujours le son de* gu, *même devant* e *et* i, *et* s *se prononce toujours comme* ç, *même entre deux voyelles.*

CHAPITRE PREMIER

Géographie et Histoire

I

Admirablement située, au débouché de la plaine immense du Saïs, dans un étroit vallon bordé de collines, arrosé de sources nombreuses et abondantes, par où descendent vers le Sebou en de multiples cascades les eaux torrentueuses de l'oued Fès, l'ancienne capitale du Maghreb-el-Aksa occupe une position géographique prépondérante. Placée à l'ouverture de la dépression qui sépare le système orographique du Rif de celui du Moyen Atlas, la ville de Fès commande le long couloir qui relie les plaines de l'océan Atlantique aux plateaux de la ville d'Oran en passant par Taza, Oudjda et Tlemcen, ainsi que la grande voie historique du Tafilelt. Importante ou point de vue stratégique comme poste d'observation, elle est aussi un grand centre commercial, l'intermédiaire indispensable entre la plaine et la montagne, le point de départ et d'arrivée des innombrables caravanes qui sillonnent les diverses régions de l'empire marocain depuis Tanger et la Méditerranée jusqu'aux déserts sahariens

et au Soudan. A cette situation exceptionnelle s'ajoutent encore de nombreux avantages dus à la qualité même du sol. Au milieu d'un territoire fertile et assez fortement peuplé, à portée de grandes cultures de céréales, de forêts magnifiques, de vastes carrières de pierre et de sable, elle trouve dans sa banlieue immédiate d'excellents matériaux de construction, de l'argile à poterie, du gypse, de la pierre à chaux, du sel, tandis que des vergers luxuriants garnissent le fond de la vallée et de riches bois d'oliviers couvrent aux alentours les flancs de collines calcaires aux crêtes abruptes et dentelées.

Fondée au début du neuvième siècle, en 808, par Moulay Idris II, fils d'Idris Ier, le chérif glorieux descendant direct à la quatrième génération de la fille Fatma du prophète Mohamed et chef de la dynastie des Idrisides, pour remplacer Oulili la première capitale du royaume nouveau devenue trop étroite, la cité de Fès se développa très rapidement. Déjà les victoires d'Idris II au cours de ses expéditions en Afrique et en Espagne lui avaient attiré une foule de partisans, Berbères et Arabes de l'Arabie, de l'Égypte, de l'*Ifriqiya*, l'Afrique du Nord. L'emplacement heureux de la nouvelle ville fit affluer d'autres habitants de ces mêmes régions, plus spécialement de Qairouan, ainsi que des Andalous fuyant le joug trop dur des califes de Cordoue et des Israélites venus en si grand nombre qu'ils occupèrent tout un quartier spécial. Fondouk el-Ihoudi. Les uns apportaient avec eux les métiers et

les arts qu'ils avaient appris à Cordoue et à Qairouan sous les influences mêlées de l'Europe et de l'Orient, les autres leur merveilleuse aptitude au négoce que l'on retrouve si développée chez la plupart des Fasis. C'est la fusion de ces races berbères primitives et frustes avec d'autres déjà plus cultivées qui forma la population de Fès, le *Ehl Fès*, mélange étrange de raffinement et de barbarie, dont les mœurs policées, l'élégance et la recherche dans le vêtement, valurent rapidement à leur ville le qualificatif de *hadria*, citadine, civilisée, urbaine.

Puis, lorsque la mosquée de Qaraouiyine fut construite et qu'au pied de ses colonnes des maîtres se mirent à enseigner les sciences religieuses musulmanes, la renommée de Fès attira bientôt de tous les coins de l'empire de nombreux étudiants avides d'écouter les leçons de ces doctes *uléma* à l'ombre bienfaisante du mausolée du grand saint Moulay Idris enterré au cœur même de la cité qu'il a fondée et qu'il protège toujours en étendant sur elle sa bénédiction, sa *baraka* toute puissante. Des savants de tous les pays musulmans, docteurs, légistes, littérateurs, poètes, médecins, vinrent s'y établir et la cité sainte de Moulay Idris devint le centre intellectuel et religieux de tout l'Islam occidental.

En dépit des caprices de certains souverains elle reste la Capitale. Les sultans Almoravides et Almohades qui lui préfèrent comme lieu de résidence Marrakech, la ville mi-saharienne du Sud, s'occupent

quand même activement de Fès en y élevant des mosquées, des bains, des fondouks, des moulins, des fontaines, tandis qu'au treizième siècle les princes Mérinides, en y ramenant la cour impériale, en y développant les Arts et les Lettres, la font briller d'un éclat incomparable. C'est sous leur règne que des artistes venus de l'Espagne musulmane construisent, pour y loger les *tolbas*, étudiants pauvres ou étrangers à la ville, ces admirables *médersas* où ils répandent à profusion toutes les richesses et les subtilités de l'art hispano-mauresque, délicates boiseries aux arabesques finement sculptées, parquets et murailles joliment décorés de mosaïques en carreaux de faïence d'un coloris doux et varié, gracieuses colonnades surmontées de chapiteaux légers, vasques de marbre au milieu de cours aux proportions harmonieuses, façades élégantes revêtues de stucs à dessins géométriques minutieusement fouillés.

A ce contact d'art et de science, les habitudes des Fasis s'affinent encore davantage, d'autant que l'aisance introduite chez eux par leur commerce de plus en plus prospère, de plus en plus étendu, leur permet de satisfaire plus largement leurs goûts de luxe. De nombreux israélites, négociants importants et riches propriétaires, se convertissent à l'islam pour conserver leurs immeubles urbains dont le sultan Yacoub ben Abdelhaqq prétendait les déposséder lorsqu'il décida de réunir tous les juifs dans un quartier particulier près de la ville nouvelle, le Mellah. Puis à la

chute de Grenade un nombre considérable de familles d'Andalousie viennent chercher refuge dans la capitale du Maroc. Mais après l'expulsion des Maures d'Espagne la décadence commence à se faire sentir. Dès le milieu du quinzième siècle les confréries religieuses se multiplient, répandent à travers tout le pays un Islam mystique, étroit et fanatique, destiné à grouper Berbères et Arabes contre l'ennemi commun, le chrétien, et qui triomphant établit sur le trône de Fès la dynastie des chérifs Saadiens à laquelle succède la dynastie des chérifs Filaliens ou Alaouites qui est celle du sultan actuel.

Un nouvel afflux se produit au début du dix-neuvième siècle. A la suite d'une famine qui sévit à Tlemcen beaucoup d'habitants de cette ville préfèrent émigrer plutôt, écrivent-ils, que de « supporter à la fois la faim et l'administration des Turcs », et de nouveau, lors de la conquête française en Algérie, d'autres familles maures tlemcéniennes viennent à Fès rejoindre leurs compatriotes. C'est ainsi que s'est constituée par ces apports successifs, faite d'éléments divers et souvent très disparates, au milieu de luttes constantes, de compétitions causes de révoltes nombreuses et toujours sanglantes, cette bourgeoisie fasi telle que nous la voyons aujourd'hui, intelligente et lettrée, spirituelle et volontiers caustique, riche, commerçante et active, insinuante et retorse, fanatique plutôt que sincèrement religieuse, pleine de morgue et de fierté, imbue de cette idée que la cité de Fès est une ville

unique et que ses habitants sont des gens supérieurs à tous les autres hommes.

Au début, la ville tracée de chaque côté de la rivière est divisée en deux parties bien distinctes, entourées chacune de remparts : sur la rive droite l'Adouat-el-Andalous et sur la rive gauche l'Adouat-el-Qaraouiyine, du nom des émigrants andalous et des gens de Qairouan qui peuplent ces deux quartiers. Ces deux Adouas ont leur vie propre avec tous leurs organes sociaux, un Dar-es-Sekka, établissement de la Monnaie, leurs marchés, leurs boutiques et leurs mosquées. La première a la mosquée des Achîakh, la seconde celle des Chorfa, qui furent remplacées plus tard, vers le milieu du neuvième siècle, sous le règne de Yahia ben Mohammed ben Idris, petit-fils de Moulay Idris, par les mosquées d'Elandalous et d'Elqaraouiyine. L'oued qui les sépare est habilement mis à profit pour alimenter mille petits ruisseaux se déversant dans les lavoirs, les maisons et les bains, arrosant les rues, les places, les jardins, emportant toutes les immondices et dès le onzième siècle, sous la dynastie des Zenata, Fès est pourvue d'un réseau compliqué de canalisations permettant à chaque maison d'avoir de l'eau courante ainsi que le tout-à-l'égout.

Un des princes de cette dynastie, l'émir Dounas Elmaghraoui, voulant rendre plus aisée la communication entre les deux cités fait construire six ponts, dont deux existent encore : Er Recif et Bein El Medoun, qui signifie entre les villes, puis il entoure de

murailles les faubourgs qui se sont formés hors de l'enceinte de chacune des Adouas. Son œuvre est continuée par Yousef ben Tâchefin, le premier émir des Almoravides, ces nomades venus des bords du Niger, appartenant à la famille berbère des Sanhadja. Avec des ouvriers amenés d'Espagne, il fait édifier sur la rivière de petits moulins hydrauliques qui se multiplièrent par la suite en si grand nombre qu'on en compte jusqu'à deux cent vingt de nos jours et, en 1069, il donne l'ordre d'abattre les remparts séparant les deux Adouas qui, organisées pour une existence indépendante, ne se confondent d'abord que très lentement. L'une, celle de l'est, pourvue de canalisations abondantes, est accaparée par des fabriques industrielles et la population s'y raréfie assez vite, tandis que celle de l'ouest, grâce à de plus nombreuses voies d'accès, à l'esprit de négoce de ses habitants et au commerce de l'argent exercé par les Israélites, devient une ville commerciale s'occupant de la vente des produits fabriqués sur l'autre rive.

Aux Almoravides succèdent les Almohades, autres Berbères venus du Haut Atlas, et en 1145-1146 leur émir Abd el-Mounen s'empare de Fès en l'inondant au moyen d'un barrage qu'il fait rompre brusquement. La majeure partie des remparts détruits alors ne sont relevés que par son petits-fils Yacoub el-Mançour et achevés en 1204 sous le règne du fils de ce dernier Ennâser ben Elmançour. Les Almohades agrandissent les mosquées de Qaraouiyine et des Andalous et ou-

vrent du côté ouest de la ville la porte Bab ech-Charia, dont le nom est changé de suite en Bab Mahrouq, porte du Brûlé, pour rappeler que lors de sa construction un chef berbère rebelle fait prisonnier avait été brûlé sous ses voûtes.

A cette époque déjà la ville de Fès débordant vers l'ouest prend ses limites actuelles avec le Talaâ, Souiqat ben Safi, Echcherablyin et couvre la superficie occupée par Fès-el-Bali, la ville ancienne, en opposition à Fès-el-Jedid, la ville nouvelle, que vont construire les Mérinides. Ceux-ci, en effet, au bout de trente-cinq années de luttes, après avoir conquis le Sud-Marocain, Taza et Meknès, s'emparent en 1248 de Fès. Ils trouvent une ville déjà surpeuplée où il leur sera impossibie de loger les Cheikh Beni Merin qui forment leur entourage et toute la tribu qui les escorte. Aussi en 1276 l'émir Yacoub ben Abdelhaqq décide-t-il de former aux portes de la cité, à l'ouest, sur les rives de l'oued Fès, une ville nouvelle où s'élèvent le palais du sultan avec ses dépendances, les bâtiments réservés aux différents services du Maghzen ou Gouvernement et les constructions destinées au logement des soldats. Puis, dans le but de protéger la communauté trop fortunée des Israélites contre les violences de la populace qui, périodiquement, se jetait sur eux, les maltraitait et livrait leurs maisons au pillage, il fait construire près de son palais et attenant à Fès-el-Jedid le quartier du Mellah, séparé complètement, entouré de hautes murailles percées

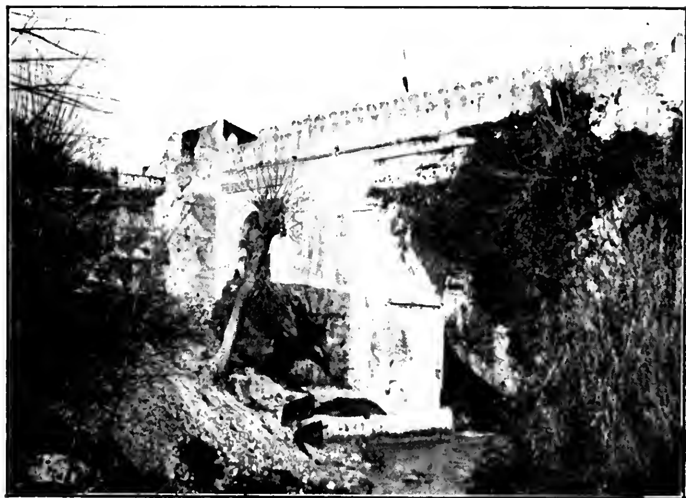
d'une seule porte qu'on ferme à la tombée du jour et dont on pousse précipitamment le lourd battant en cas d'émeute.

Sous les dynasties chériffiennes, délaissée par les sultans qui n'y séjournent plus qu'alternativement avec Marrakech, abandonnée complètement par certains comme Moulay Ismaël qui se consacre tout à Meknès, Fès ne subit guère de modifications, sauf sous Moulay Rechid, le premier sultan de la dynastie Alaouite, qui fait construire la Kasba des Cherarda pour y loger les tribus guich ou maghzen destinées à constituer son armée, la précieuse médersa Ech Cherratin et l'admirable pont du Sebou, à une demi-heure de la ville, pour faciliter les communications entre la capitale et la vallée de Taza. Son fils, Moulay Abdallah, embellit Fès-el-Jedid de la belle mosquée qui porte son nom et crée, à 3 kilomètres environ des remparts, sur le lieu où il avait campé lors de son premier siège de Fès, le parc de Dar Debibagh avec une maison de campagne qui lui servit plus d'une fois de refuge lorsque, chassé par les séditions, il était obligé de fuir tour à tour ses capitales de Meknès ou de Fès.

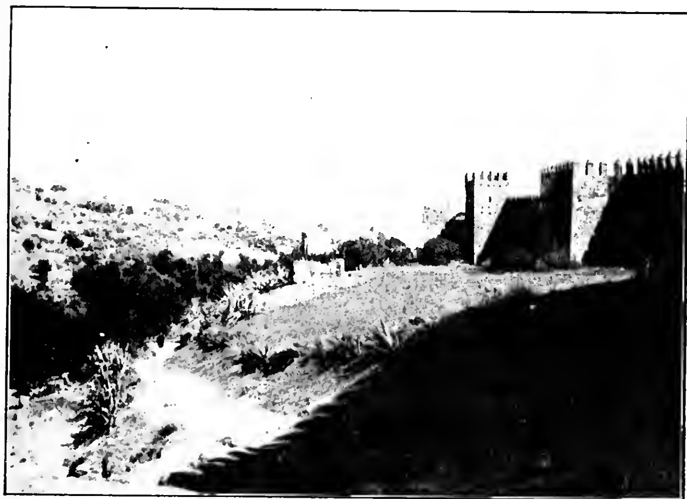
Toutefois les deux villes Fès-el-Jedid et Fès-el-Bali restent complètement séparées l'une de l'autre et de véritables combats s'engagent parfois entre elles comme jadis entre les deux Adouas suivant dans leur rivalité les deux princes qui les commandaient. En 1873, Fès-el-Bali se révolte ouvertement et après avoir refusé à Moulay el Hassan la *beïa*, serment d'obéissance que

doivent prêter à chaque souverain lors de son avènement toutes les tribus et villes du Maroc, elle ferme ses portes. Le sultan, n'osant pas se servir de son artillerie de crainte d'endommager le sanctuaire vénéré de Moulay Idris, finit cependant par pénétrer dans la ville au travers d'une brèche pratiquée par un caïd audacieux dans la muraille de la kasba des Filala. Aussi, comprenant ce danger, s'empresse-t-il d'établir une liaison en clôturant de murs le long faubourg de Bou Jeloud et en construisant à côté un palais, la Résidence actuelle, avec une double entrée, l'une dans la partie supérieure de Fès-el-Bali, l'autre par les jardins à proximité de Fès-el-Jedid.

Mais les deux villes n'en conservent pas moins leurs caractères profondément distincts; l'une occupée par les services administratifs du Maghzen, habitée par la soldatesque du guich, est encore une cité bédouine, l'autre peuplée de Maures citadins est la véritable Médina, la ville. Malgré les troubles qui la bouleversèrent si souvent, malgré les sièges et les assauts répétés qu'elle eut à subir, en dépit des lourdes impositions dont elle fut frappée à maintes reprises, grâce à sa situation privilégiée, au renom de son Université, à la science de ses maîtres, à l'esprit d'entreprise de ses commerçants et à l'habileté de ses artisans, seule parmi toutes les grandes cités musulmanes du Maghreb, elle a pu se maintenir dans toute son intégrité, rester un grand centre intellectuel, religieux, industriel, commerçant, et elle continue à tenir son



L'Oued Fès à Bab Jedid.



Remparts près de Bab Mahrouq.

rôle de capitale du Maroc du Nord, de Métropole de l'Islam Maghrébin.

Frondeuse, susceptible et prompte à la critique, jalouse de son influence, habituée à déposer tout sultan qui cesse de lui plaire ou qui ne satisfait pas ses exigences, la population de Fès est rapide à se soulever. Au printemps 1911, lorsque les guerriers des Beni M'Tir et de diverses tribus arabes entourent la ville, l'arrivée opportune du Général Moinier conjure d'un désastre l'hypocrite Moulay Hafid. Après la signature du protectorat le 30 mars 1912, la révolte des troupes marocaines, dix-huit jours après, ensanglante Fès à nouveau. Nos compatriotes ne sont sauvés qu'au prix d'efforts héroïques et parce que ce mouvement déclenché trop brusquement ne coïncida pas, comme il avait été prévu, avec l'envahissement de la capitale par les tribus berbères et arabes de la région environnante. Cet assaut se produit d'ailleurs un mois plus tard et, le lendemain même de l'arrivée du Général Lyautey à Fès, la ville est assaillie par près de quinze mille ennemis qu'une énergique action du Colonel Gouraud réussit à disperser après avoir surpris et anéanti le camp de leur chef El Hadjami.

Cette rapide et décisive opération porte ses fruits et dans la turbulente capitale le calme renaît, affermi par le succès de nos colonnes, la pacification des Tsoul, l'occupation de Taza. La construction de forts nouveaux autour de la ville pour prévenir toute attaque du dehors et réprimer toute tentative de soulèvement,

la ferme attitude de nos troupes dans les postes avancés où elles contiennent les tribus rebelles et brisent l'offensive d'agitateurs soudoyés par l'Allemagne, le prestige du Résident Général aux yeux des indigènes, son habile politique, la grande autorité du Général Gouraud, commandant la région de Fès, le tact parfait du Capitaine Georges Mellier, Chef des Services Municipaux, la sagesse et l'opportunité des mesures prises par cette administration rassurent l'opinion publique pointilleuse et toujours en éveil dans cette agglomération de cent mille musulmans. L'hostilité flagrante du début fait place à une politesse bienveillante et l'afflux de capitaux, la sécurité absolue dans la ville et la campagne facilitant leur commerce, les Fasis, qui sont avant tout d'habiles négociants et de fins politiques, harmonisent leurs sentiments avec leurs intérêts, se résignent à la présence des Français puisque ceux-ci les laissent gérer leurs affaires, respectent leur religion, leurs coutumes, leurs usages, et qu'en somme, en travaillant avec eux, ils travaillent mieux pour eux-mêmes.

CHAPITRE II

La Vie à Fès

Organisation de la Municipalité. — Mercuriales. — Coût moyen de la vie. — Voirie. — Hygiène. — Dispensaires. — Population. — Mortalité. — Budget. — Impôts. — Taxe urbaine. — Prix moyen des terrains urbains et suburbains. — Achat d'immeubles. — Location de biens maghzen et habous. — Prix moyen des loyers. — Construction de la ville nouvelle. — Tour de Fès.

Cette entente entre les autorités françaises et les notables musulmans ne tarde pas à se manifester de façon efficace et, le 3 septembre 1912, le Capitaine Mellier voit ses habiles et patients efforts consacrés par l'organisation du Medjless El Balâdi ou municipalité de Fès-el-Bâli, la première assemblée municipale en fonctions au Maroc depuis le Protectorat et la seule complètement indigène. Ayant l'avantage de remettre aux mains des Fasis les destinées de leur cité, elle est un utile élément de contact avec la population et lui fait accepter plus facilement les mesures prises sur notre conseil en même temps qu'elle nous ren-

seigne exactement sur l'état de l'esprit public et nous guide sûrement pour connaître l'opportunité et l'efficacité des réformes à entreprendre.

Composée des principaux fonctionnaires indigènes et de huit membres élus par les notables, à raison de deux pour Fès-el-Jedid et pour chacun des arrondissements de Fès-el-Bâli : Adoua, Lemtiyine, Andalousiyine; cette assemblée, à caractère consultatif, émet des vœux sur toutes les questions d'ordre municipal. Ceux-ci sont ensuite soumis à la décision du Pacha chargé de l'administration de la ville et secondé dans cette tâche par deux khalifas, l'un pour Fès-el-Bâli, l'autre pour Fès-el-Jedid, tandis que le Naïb du Medjless, fonctionnaire permanent et rétribué, surveille l'exécution des divers arrêtés après qu'ils ont été approuvés à Rabat, par le Secrétariat Général du Gouvernement Chériffien.

Afin d'éviter les heurts trop faciles, provenant d'intérêts opposés et surtout de préjugés fortement enracinés, entre Musulmans et Israélites, une municipalité spéciale est organisée pour le Mellah, composée du Pacha, président, du directeur de l'École de l'Alliance Israélite, secrétaire trésorier, du Cheikh el Ihoud, Naïb du Medjless, et de six membres, élus pour deux ans, par les notables du Mellah réunis tout d'abord au nombre de soixante, puis de cent cinquante, à dater du 13 janvier 1915. Chargé de la direction de tous les travaux publics concernant la salubrité, la propreté du quartier, l'entretien des établissements hospita-

liers, et responsable de leur exécution, le Medjless du Mellah établit son budget particulier, qui pour 1915-1916, s'équilibrait à 94000 pesetas hassani[1], et s'efforce à obtenir le maximum de rendement des recettes municipales comprenant les licences des débitants d'alcool, la *guerjouma*, taxe d'abatage, la moitié de la taxe urbaine et un dixième des recettes de la ville de Fès dont il a par contre à supporter le dixième des dépenses d'intérêt général profitant à toute la ville. C'est ainsi qu'il décide de faire dresser un plan cadastral, parvient à vaincre les nombreuses difficultés qui s'opposaient à l'expropriation pour l'élargissement de la rue principale du Mellah, et par une série de mesures heureuses, réussit à transformer l'hygiène et la voirie de tout ce quartier, qui, pendant longtemps n'avait été qu'un véritable cloaque.

On espère toutefois arriver dans quelques années à modifier ce système et obtenir une fusion entre les municipalités de Fès-el-Bâli et du Mellah pour ne laisser subsister que deux assemblées distinctes, l'une *extra muros*, entièrement française, lorsque la ville nouvelle sera construite et peuplée, l'autre *intra muros*, composée de Musulmans et d'Israélites pour la ville musulmane et le Mellah. Mais cette transformation ne pourra se faire que lentement et avec infiniment de tact pour ne pas s'aliéner les sentiments des Fasis très

1. La peseta hassani est l'unité monétaire marocaine dont le change varie pour 100 francs entre 125 et 139 pesetas, avec tendance à se stabiliser aux environs de 125 et 130.

traditionalistes, jaloux de leurs privilèges, solidement attachés à leurs anciennes coutumes, et chez lesquels la haine et le mépris du juif est pour ainsi dire un véritable dogme.

Le khalifa du Sultan, actuellement un des frères de Moulay Youssef, représente à Fès, Sa Majesté Chériffienne, assisté d'un vizir, Si Abdallah el Fasi, commandeur de la Légion d'honneur, et d'un personnel de secrétaires.

Quant au pouvoir judiciaire qui appartient au souverain en sa qualité d'*Imam*, chef spirituel, il est délégué par lui aux Cadis. La justice civile est donc administrée par trois de ces juges, deux résidant à Fès-el-Bâli et un à Fès-el-Jedid, qui connaissent à l'égard des sujets marocains de droit commun de toutes affaires les concernant, litiges mobiliers et immobiliers, statut personnel, succession, à l'égard des sujets ou protégés des puissances étrangères, des affaires concernant les transactions et litiges portant sur des immeubles sis au Maroc. Ils statuent après une procédure écrite, consistant en répliques successives des parties, consignées dans des actes dressés par des *adoul*, à la fois notaires et témoins agréés, pour être ensuite soumis à leur homologation. Ces jugements peuvent toujours être portés en appel devant le *Medjless el Istinaf* ou Conseil Supérieur d'*Uléma* à Rabat. Un tribunal de paix s'occupe des ressortissants des tribunaux français au Maroc pour tous les cas où ceux-ci sont engagés soit comme requérant soit comme

défendant, tandis que toutes les affaires correctionnelles sont portées devant le Pacha et ses khalifas ainsi que les litiges commerciaux qui n'auraient pas été réglés par le *Mohtaseb*, ou prévôt des marchands. Pour les crimes, c'est le Medjless criminel siégeant à Rabat qui les juge après enquête faite par le Pacha.

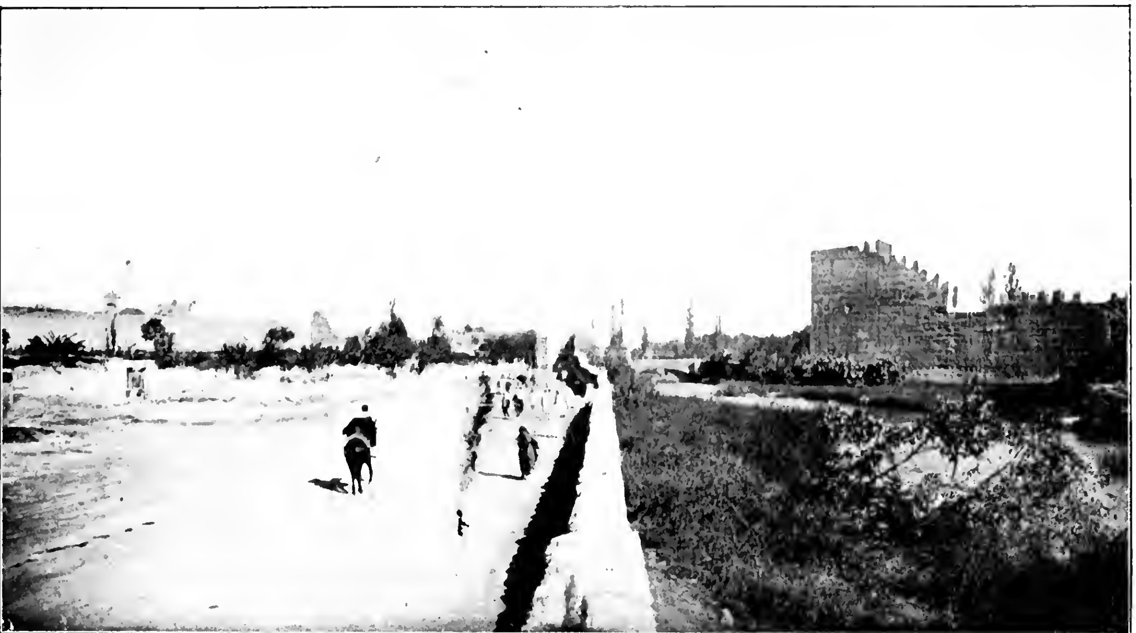
Les infractions du reste ne sont pas bien graves en général et peu nombreuses relativement pour une population aussi importante. Depuis le Protectorat il ne s'est commis qu'un seul crime passionnel, deux crimes de vengeance, et l'ordre public dont la responsabilité est confiée dans Fès-el-Bâli à des *moqaddems* de quartier, six par arrondissement, nommés par le Pacha sous le contrôle de l'autorité française, est rarement troublé. Assistés d'un certain nombre de *assâs*, ceux-ci veillent à la propreté et à la tranquillité des rues, ainsi qu'à leur sécurité, en fermant chaque soir les hautes et pesantes portes en bois qui séparent les différents quartiers et les isolent complètement l'un de l'autre. A Fès-el-Jedid et au Mellah ce sont des agents français et indigènes qui assurent la police sous la direction d'un commissaire. Les fautes n'étant pas très graves, vols ou fraudes le plus souvent, les peines sont également légères : prison et amendes. Toutefois, pour des fautes méritant un châtiment exemplaire, le Pacha applique une vieille coutume de jadis, le *tatouif*. C'est ainsi que, récemment, un marchand de lait convaincu d'avoir trop copieusement arrosé sa marchandise, fut condamné à être promené

à travers les rues, juché sur un âne le visage tourné vers la queue, et obligé de crier : « Je suis un tel qui ai mis de l'eau dans mon lait. »

Soucieux du bien-être et des intérêts de la population, les Services Municipaux font surveiller toutes les marchandises par le Mohtaseb qui doit s'assurer quotidiennement de leur bonne qualité, et sur les indications fournies par celui-ci ils établissent une mercuriale tous les mois, ou plus souvent si le besoin s'en fait sentir. Cette coutume de la mercuriale établie par le Mohtaseb est un usage extrêmement ancien au Maroc, mais à certaines époques elle servait plus souvent les intérêts des corporations qu'elle ne protégeait ceux des consommateurs. Toutes les denrées du reste n'y étaient pas indiquées et dès la mobilisation, afin d'empêcher les commerçants de se livrer à une facile spéculation, on tarifa plusieurs marchandises importées telles que sucre, bougies, pétrole, café.

A cause du prix élevé des transports la vie est chère à Fès et les cours subissent des fluctuations parfois assez sensibles, principalement pendant l'hiver, lorsque le mauvais état des pistes rend l'approvisionnement des marchés difficile et précaire. Pour le moment il est évident que la guerre influe aussi sur le coût de l'existence et on doit espérer que celle-ci terminée, avec l'amélioration des routes et le rendement plus important de la voie ferrée, les prix diminueront dans des conditions appréciables.

Au cours de l'année 1915, le blé, après avoir été



Avenue de Bou Jeloud.



Porte de Bou Jeloud.



Cimetière de Bab Fetouh.

pendant les premiers mois à 11 fr. 50 et 12 fr. 50 le *moud* d'environ 21 kilos, baissait graduellement jusqu'à 8 fr. 10 et même 7 fr. 30 en juillet et en août. L'orge variait de même de 5 francs le *moud* d'environ 16 kilos jusqu'à 3 fr. 10 et 2 fr. 70. Pour le pain fourni à la population européenne par trois boulangeries françaises le prix de 1 fr. 20 le kilo put être ramené à 1 franc maximum, grâce aux facilités accordées par l'autorité militaire pour le transport par voie ferrée de la quantité nécessaire de farine de blé tendre que le Maroc ne produit encore qu'en proportions infimes et dans quelques régions seulement. Le lait frais vaut généralement 1 franc le *kil* de 2 litres, tandis que le vin, de qualité très ordinaire, se vend de 1 fr. 25 à 1 fr. 50 le litre. Les œufs se payent environ 1 franc la douzaine; les légumes verts, carottes, choux et navets, de 30 à 50 centimes le kilo; les pommes de terre que l'on commence à peine à cultiver dans la région 60 et 75 centimes et à certains moments jusqu'à 1 franc le kilo. Les poulets s'achètent suivant la saison de 1 à 3 francs, et pour la viande de boucherie, le mouton varie de 1 fr. 40 à 1 fr 90 le kilo, le bœuf de première qualité, de 1 fr. 30 à 1 fr. 80 le kilo, et de deuxième qualité de 1 fr. 25 à 1 fr. 70.

Celle-ci, du reste, était souvent très médiocre, parfois même mauvaise, ce qui amena les Services Municipaux à faire adopter en septembre 1914 une très utile mesure, celle de l'inspection vétérinaire qui s'exerce sur les viandes de boucherie, la charcuterie,

les produits alimentaires d'origine animale tels que lards, jambons, saucissons, andouillettes, le gibier, le poisson et le lait, sur les animaux de boucherie et de travail amenés aux foires et aux marchés et sur les clos d'équarrissage. Quand les marchandises présentent le moindre danger elles sont saisies et détruites. Les animaux destinés à être abattus sont tous soumis à la visite sanitaire et aucune bête ne peut pénétrer en ville sans porter l'estampille du vétérinaire municipal et sans être accompagnée d'un bulletin sanitaire signé par lui. Les moutons sont marqués à la couleur, les bœufs au fer ; s'ils sont malades ou trop maigres un R indique qu'ils ont été refusés. Le vétérinaire surveille aussi minutieusement l'application du dahir du 4 août 1914 interdisant l'abatage pour le boucher des femelles d'espèce bovine avant l'âge de huit ans et de celles des espèces ovine et caprine avant cinq ans. En outre, les Services Municipaux ont fait nettoyer et améliorer les abattoirs du Mellah et de la Médina où un local tout neuf, fort bien aménagé, vient d'être construit sur le bord de l'Oued, près du pont Bein el Medoun. On a même obligé les habitants musulmans de Fès autorisés dans de certaines circonstances à abattre à domicile à faire visiter leurs bêtes par le vétérinaire municipal et, sauf pour la grande fête de l'Aïd el Kebir où un nombre considérable de moutons sont égorgés dans les maisons, ils sont tenus d'acquitter la *guèrjouma*, taxe d'abatage que payent les bouchers dans les abattoirs. Les bœufs ou veaux sont

tarifés 7,50 P. H. par tête, les moutons 2, les boucs 1,50, les porcs qui sont égorgés dans une chambre spéciale à l'abattoir du Mellah 5, tandis que pour enrayer le déchet d'animaux reproducteurs les vaches sont taxées 20 pesetas, les brebis 4 et les chèvres 3.

Les recettes de cette *guerjouma* servent au *tendif*, c'est-à-dire à l'enlèvement des immondices et au nettoyage des rues qui a lieu la nuit à partir de dix heures. Les habitants doivent déposer leurs ordures dans des caisses ou récipients quelconques pour que les *moqaddems* de quartiers ou le *mouraqib* chargé de ce service au Mellah puissent les faire ramasser et jeter dans des trous d'égout désignés à cet effet. Des amendes sont prévues, un demi-douro et deux en cas de récidive, soit 2 et 8 francs, pour le jet d'ordures sur la voie publique, 2 douros pour le jet de débris de verre ou de bouteilles. Les bêtes mortes sont ensevelies dans des emplacements spéciaux près de Bab Mahrouq, Bab Ghissa et Bab Fetouh aux frais des propriétaires. Enfin, sur les instructions du Service de Santé, on a organisé récemment une campagne de dératisation pour laquelle ont été formées dix-huit équipes, une par chaque quartier de la Médina.

Toutes ces mesures ont singulièrement amélioré l'hygiène publique dont on s'est d'ailleurs toujours vivement préoccupé dès le début du Protectorat en créant des dispensaires dans chacun des arrondissements de Fès-el-Bali, à Fès-el-Jedid et au Mellah. Tous les malades qui se présentent y sont examinés,

soignés, pansés, pourvus gratuitement de médicaments et même aux dispensaires d'Andalousiyine et du Mellah on peut hospitaliser un certain nombre de personnes plus gravement atteintes, tandis que l'hôpital Cocard est strictement réservé aux indigènes de la banlieue de Fès habitant *extra-muros*. En mai 1914, afin de débarrasser les rues des nombreux mendiants pouilleux et souffreteux qui s'y entassaient la nuit venue ainsi que dans la partie réservée du sanctuaire de Moulay Idris, on construisit un village de chaumières dans un jardin situé au bout de la ville entre Bab Fetouh et Bab Sidi Bou Jida où l'on put reléguer un certain nombre de ces miséreux dont l'aspect était souvent répugnant et la promiscuité toujours dangereuse. Ce sont les *habous* de Sidi Fredj qui en assument l'entretien sur les revenus des immeubles destinés à entretenir des œuvres charitables et la visite y est passée par un docteur français deux fois par semaine.

D'autre part, le Général Lyautey, avec son habileté coutumière, a su profiter de la mobilisation pour faire venir au Maroc quelques médecins spécialistes de premier plan. C'est ainsi qu'un chef de service de l'hôpital Saint-Louis a installé à Fès un dispensaire antisyphilitique conçu d'après les méthodes les plus modernes. Et certes cette institution est particulièrement utile dans ce pays où cette maladie, extrêmement répandue, exerce de terribles ravages. Il semble que les indigènes s'y rendent volontiers et ils y vien-

dront de plus en plus nombreux en face des cicatrisations surprenantes de plaies souvent horribles qu'ils ont pu y constater. Depuis la date de son ouverture, le 1[er] juillet 1916, jusqu'au 30 novembre, c'est-à-dire en cinq mois, il s'est présenté 1 818 consultants, dont 802 musulmans et 143 israélites, et il a été pratiqué 1 065 injections intraveineuses de nooarsénobenzol. En outre le directeur a fait de son dispensaire un centre d'enseignement pour les médecins de la ville et de la région moins familiers que lui avec la technique du traitement spécial afin qu'ils puissent à leur tour appliquer celui-ci avec les meilleures chances de succès.

La mortalité n'est pas aussi élevée qu'on pourrait s'y attendre dans une ville qui compte une population d'environ 100 000 habitants, dont 8 000 Israélites et 600 Européens, et à laquelle on a fait une réputation d'insalubrité quelque peu exagérée. Il est évident toutefois que l'acclimatation est toujours assez pénible et il est indispensable de prendre constamment de sérieuses précautions d'hygiène, de surveiller sa boisson et sa nourriture, pour lutter avec succès contre la fièvre typhoïde, la dysenterie et le paludisme auxquels est due en majeure partie la mortalité qui atteint une moyenne de 3, 8 p. 100 par an. La température varie aux extrêmes; descendant jusqu'à 3 au-dessous de zéro en hiver, elle parvient jusqu'à 42 et 50 degrés aux plus chaudes journées de juillet et d'août lorsque souffle le sirocco. La moyenne toutefois se maintient

entre 12, 15, 20, 23 degrés, 29 au gros de l'été et on doit toujours se méfier de la fraîcheur des nuits. Les pluies, qui commencent en octobre ou novembre pour continuer jusqu'en mars et avril, n'y sont jamais très abondantes et pour l'année 1915, particulièrement humide, on a enregistré 896 mm. 50 d'eau.

Le Medjless el Baladi ne dépense pas moins de 272 000 P. H. pour l'hygiène et l'Assistance Publique et 450 000 P. H. pour la voirie et les travaux municipaux dont la conduite technique est confiée à un ingénieur et qui consistent principalement en réfections de nombre de rues défoncées ou grossièrement pavées où la circulation était devenue des plus difficiles. Ce sont avec l'administration municipale, la police et la sûreté, les chiffres les plus élevés de son budget qui s'élevait pour 1915-1916 à 1 310 000 pesetas hassani. Dans les recettes figurent les revenus de différentes taxes, fermage des abattoirs et taxe d'abatage, visite vétérinaire, les *meks* : contributions indirectes comprenant les droits de marché, droits de mutation payés par le vendeur et l'acheteur sur certaines ventes mobilières effectuées dans les différents marchés publics, bestiaux, grains, fruits secs, huile, charbon de bois, laine, henné, bois de construction, peaux fraîches et peaux tannées, etc., dont plusieurs sont en régie et les autres mis en adjudication pour une année, et le *hafer* : droit de porte perçu sur les marchandises à leur entrée et à leur sortie d'après quatre catégories instituées par arrêté municipal et suivant un tarif

fixé par charge de chameau, de mulet ou d'âne, et enfin la plus importante, la taxe urbaine, dont le principe fut établi par l'acte d'Algésiras en même temps que le *tertib*.

Appliqué en 1913, le *tertib*, du mot comptage parce qu'on devait dénombrer dans chaque tribu les troupeaux et autres richesses, est un impôt agricole portant sur les cultures annuelles, les arbres fruitiers et le bétail, applicable à tous : musulmans, israélites, chérifs, Européens et protégés. Il remplaçait les anciens impôts coraniques, le *zekkat*, purification volontaire que faisait le croyant en sacrifiant à Dieu le 2,5 p. 100 de la valeur des marchandises ou troupeaux possédés pendant l'année écoulée, et l'*achour*, droit de 10 p. 100 sur le revenu annuel, principalement sur les récoltes considérées comme bénéfices purs et dons de Dieu. Le produit du tertib va intégralement au Maghzen, tandis que celui de la taxe urbaine est versé par moitié aux municipalités et à la caisse du Protectorat. La Conférence d'Algésiras reconnaissait en principe qu'une taxe pourrait être établie sur les constructions urbaines. Une partie des recettes devait être affectée aux besoins de la voirie et de l'hygiène municipales et d'une façon générale aux dépenses d'amélioration et d'entretien des villes. La taxe, de 5 p. 100 au début et de 8 p. 100 depuis 1915, est assise sur la valeur locative brute de l'immeuble sans qu'il y ait lieu de distinguer entre les immeubles occupés ou vacants, loués ou utilisés par le propriétaire ou ses ayants droit. Pour les établisse-

ments industriels, la valeur locative des machines et appareils attachés au bâtiment à perpétuelle demeure est ajoutée à l'estimation. La taxe est due par le propriétaire marocain ou étranger sans aucune distinction. Toutefois, sont exempts les édifices affectés aux administrations publiques, aux établissements destinés aux cultes et à l'enseignement, aux hôpitaux ou institutions de charité publique, et les constructions habitées par leurs propriétaires ou usufruitiers dont la valeur locative n'excède pas la somme de 2 douros.

Quant aux biens du Maghzen concédés par une *tenfida*, décret chériffien, la taxe est à la charge du bénéficiaire du décret, et pour ceux qui sont concédés par bail ou par contrat elle est due par le Maghzen et par le locataire ou le contractant proportionnellement aux avantages qu'ils retirent de l'immeuble. La même règle est appliquée aux biens *habous*, si nombreux dans tous les pays musulmans et en particulier à Fès, immeubles mis hors du commerce, rendus inaliénables et imprescriptibles, par une donation à perpétuité d'usufruit au profit d'établissements religieux ou d'assistance publique faite par de pieuses personnes dans le but d'obtenir la bénédiction divine et des faveurs spéciales en l'autre monde. La plupart de ces biens habous sont loués dans des conditions particulières moyennant la vente de la clé, *haz-el-meftah*. Ce droit de clé, appelé *zina* ou *gza*, suivant qu'il porte sur un immeuble bâti ou sur un terrain nu, équivaut à un droit réel de jouissance perpétuelle. L'acheteur n'est que locataire, mais

il a le privilège de ne pouvoir être expulsé tant qu'il paye son loyer que la mosquée ou fondation pieuse restée propriétaire a toujours le droit d'élever dans la mesure qui lui convient.

Le prix des terrains est extrêmement variable, d'autant plus que c'est surtout la maison qui fait l'objet de l'achat et que sa valeur est estimée d'après sa construction, sa situation, sa convenance pour l'acheteur. On peut évaluer toutefois que dans le bas de Fès-el-Bali le mètre carré vaut en moyenne de 1 P. H. 50 à 2 pesetas hassani ; dans le quartier du Douh et le Talaâ, c'est-à-dire dans la partie supérieure de la Médina où se trouvent les plus belles résidences agrémentées de jardins suspendus où brillent les boules d'or des orangers au-dessus de parterres enchevêtrés d'arbustes et de fleurs, il atteint 30, 40 et 50 pesetas. Pour les terrains suburbains, dans la ceinture de jardins entourant toute la ville et qui ont souvent pour les indigènes une valeur toute morale par suite de traditions de famille, le mètre carré varie selon la situation et surtout la quantité d'eau qui les arrose entre 2, 3, 5 et jusqu'à 30 pesetas.

De ce fait que la majorité des immeubles sont biens *habous* ou *maghzen* et qu'au Maroc l'indivision est la règle, les transactions immobilières importantes sont très rares et les petites peu nombreuses, portant le plus souvent sur des parts rachetées. Elles sont soumises à un formalisme rigoureux qui se complique pour l'Européen de la nécessité d'obtenir l'autorisa-

tion préalable du gouvernement chériffien avant d'acheter un immeuble. Il faut se rendre chez le cadi pour vérifier l'authenticité du titre et c'est un point particulièrement important au Maroc où tant de fausses *moulkiya* ou titres de propriété ont été établies avec la complicité des notaires. Le cadi envoie son mokhazeni chez les adouls chargés de la vérification, au nombre de douze pour Fès-el-Bali. Ceux-ci procèdent à un examen qui s'appelle *tesfih*, feuilleter, puis attestent par écrit après avoir parcouru les titres et les avoir vérifiés qu'ils ne sont grevés d'aucun droit, ni habous, ni maghzen. S'ils constatent le contraire, ils doivent également le consigner par écrit. Cette attestation rédigée sous forme de lettre au Pacha retourne chez le cadi qui la signe lui-même au-dessous de la griffe des adouls et l'enregistre. Elle est ensuite envoyée au Pacha qui en prend copie pour la garder dans ses archives puis adresse trois lettres à l'amin-el-Amlek, administrateur des biens maghzen, au Moraqib el Habas, contrôleur des habous, et au curateur des biens en deshérence, le Bou Mouaret, père des héritiers. Il leur demande de rechercher si le bien qu'on veut vendre n'est ni habous ni maghzen ni la propriété d'une personne sans héritier. Bien que ce soit toujours le Bou Mouaret qui signe, actuellement c'est le contrôleur des Domaines qui s'occupe des recherches. C'est lui également qui signe avec l'amin-el-Amlek pour les biens maghzen. Quant aux biens habous, le Moraqib doit écrire aux trois Nadirs chargés de l'ad-

ministration des biens habous de Sidi Fredj, de Qaraouiyine et de Fès-el-Jedid. Toutes ces réponses sont adressées au Pacha qui écrit au cadi qu'après enquête la vente peut être autorisée. Celui-ci fait porter cette attestation par son mokhazeni chez les adouls choisis par le vendeur et l'acheteur pour dresser l'acte de vente et devant lesquels doit se faire le versement. L'acte est renvoyé chez le cadi qui le signe, en prend une copie pour ses archives à laquelle il joint l'attestation du Pacha. Régulièrement l'autorisation de vente doit être délivrée dans les quatre jours, moyennant un droit de recherches de 7 douros et demi à payer aux adouls et différents secrétaires quelle que soit l'importance de la vente.

Pour la location, le propriétaire confie la clé de son immeuble à un courtier et le bail se fait toujours pour une année. Pour les biens habous, c'est le système des enchères publiques ; les terrains non bâtis, urbains ou autres, destinés uniquement à des travaux de culture, ne sont loués que pour un an, tandis que les immeubles bâtis, boutiques, caravansérails, bains maures, ou habitations, peuvent l'être pour deux ans. L'adjudicataire ne peut pas, sous peine de déchéance, louer ou sous-louer, en tout ou en partie, sans le consentement formel et par écrit de l'administration des habous. Enfin, comme palliatif de cette difficulté d'acquisition de terrains, à la requête de l'administration ou de particuliers par demande adressée au Nadir local, la Direction Générale peut faire procéder à la mise en

adjudication de locations à long terme pour dix ans portant sur des terrains non bâtis et certains immeubles bâtis, mais tombés en ruines. Les carrières de toute sorte, exploitées ou non, découvertes ou qui viendraient à l'être, les gisements de nature quelconque sont exclus de la location. L'adjudicataire doit verser entre les mains du Nadir une année de loyer augmentée de 2 p. 100 pour les frais, somme qui constituera un dépôt de garantie du loyer de la dixième année. Toutefois, le preneur aura le droit, au cours de la neuvième année de son bail, s'il fait constater qu'il a engagé sur l'immeuble une dépense en bâtiments, installations ou plantations d'une valeur égale aux loyers de cinq années, d'obtenir la prorogation de son bail pour une nouvelle période de dix ans, moyennant une majoration d'un cinquième sur le loyer primitif. La même faculté lui sera réservée, au cours de la dix-neuvième année de son bail, dans les mêmes conditions, mais à l'expiration de la troisième période l'immeuble fera retour aux habous. Il pourra, à ses frais, risques et périls, élever toutes constructions, faire toutes plantations et travaux sans demander l'autorisation à l'administration des Habous, mais à l'expiration du bail, celle-ci devient propriétaire de toutes ces améliorations et le preneur n'a droit à aucune indemnité. En outre, l'administration se réserve le droit de céder aux Travaux Publics tout ou partie du terrain loué. Si les emprises atteignent un quart de la superficie, le locataire pourra résilier son bail sans indemnité de part et

d'autre et s'il préfère continuer sa location une réduction sera faite à l'amiable entre lui et l'administration.

Le Service des Domaines est entré dans la même voie et a loué, en 1916, quelques parcelles de biens maghzen situés près de Dar Debibagh.

Pour les habitations les loyers sont fort chers. Une maison arabe de trois ou quatre pièces ouvrant sur un petit patio dans le bas de Fès-el-Bali se loue de 50 à 80 pesetas par mois; dans le quartier du Douh et le Talaâ où se logent de préférence les Européens il faut payer de 120 à 150 pesetas, avec jardin de 250 à 300. A Fès-el-Jedid il y a peu d'immeubles convenables; ceux qui sont occupés par des Européens valent de 100 à 120 pesetas. Au Mellah, où les maisons sont petites, habitées par plusieurs familles à la fois et alimentées d'eau simplement par des puits, une maison de quatre pièces avec cuisine se loue de 150 à 250 francs par mois et une seule chambre de 30 à 50 francs. Les logements sont extrêmement rares et la crise des loyers qui sévit à Fès depuis 1913 ne fait qu'augmenter. On avait procédé au lotissement d'une parcelle de terre maghzen d'environ 8000 mètres carrés à distraire de la kechla des Djebala à l'extrémité du Mellah, mais cette mesure était loin d'être suffisante et on fut amené à envisager la création d'une ville nouvelle *extra muros* sur un emplacement assez vaste pour lui permettre de se développer.

Celle-ci est située au milieu de la grande plaine qui

s'étale entre l'oued Fès et Dar Debibagh, sur la pente légère de ce plateau vivifié par l'air pur d'une brise constante, d'où le regard s'étend sur les hauts remparts crénelés derrière lesquels on devine la capitale aux multiples terrasses grises qui palpite au pied du Zalahg semblable à une vague immense subitement pétrifiée dans un déferlage prodigieux. A droite, au delà des blanches baraques du camp de Dar Mahrès, apparaît la verdoyante échancrure de Balil où se cache Sefrou avec ses jardins merveilleux et les cimes neigeuses des montagnes des Beni Ouaraïn scintillant dans le lointain. Avec ses rues larges, son avenue grandiose plantée d'arbres débouchant sur un vaste rond-point faisant face à la gare, la cité nouvelle se dessine déjà et bientôt elle surgira en pleine période de guerre, preuve manifeste de la confiance de la France et de l'énergie de ses enfants. Une source captée près d'Aïn Chkeff à 13 kilomètres de la ville fournira en abondance une excellente eau potable et toute menace de fièvres disparaîtra en même temps que les marécages formés par les eaux débordant du lit tortueux de l'oued Fès dont le cours rectifié va permettre l'assèchement complet.

Foyer de civilisation et de progrès, cette ville française toute moderne se développera, sans la gâter ni la transformer, aux côtés de la vieille cité musulmane qui sauvegardera son intégrité de capitale de l'Islam avec ses coutumes, son aspect des anciens temps, et conservera tout son pittoresque avec ses souks grouil-

lant de monde, ses rues étroites, sombres et mystérieuses où glissent entre les hautes et ternes murailles d'un pas lent et silencieux de blanches ombres magnifiquement drapées de fines mousselines, ses purs chefs-d'œuvre de l'art hispano-mauresque que ne souillera aucune affiche disgracieuse ni le voisinage bruyant d'aucun café, ses discrètes et charmantes médersas aux délicates boiseries, ses mosquées grandioses où s'alignent aux heures de la prière près des lourds piliers de massives arcades les formes prosternées de milliers de croyants.

Une belle route sillonnée constamment de voitures et d'automobiles, traversant tout le Mellah et Fès-el-Jedid, relie Dar Debibagh à la porte de Bou Jeloud, à l'entrée de la Médina, que par une heureuse mesure les véhicules à roues n'ont pas le droit de franchir. Bientôt une large chaussée de près de 9 kilomètres de long permettra de faire le « Tour de Fès » parmi les jardins délicieux de fraîcheur qui bordent l'Oued et les sombres olivettes aux reflets argentés, le long des vieux remparts dentelés, à travers de vastes cimetières parsemés de gracieux mausolées où se réunit le vendredi toute une foule de femmes, d'enfants et de pieux tolbas pour prier sur les tombes ou deviser aimablement autour de tasses de thé. Arrivé sur une colline près du tombeau des Mérinides, l'on aperçoit les ravins de Lemta couverts d'oliviers, la large vallée où serpente le Sebou et à ses pieds la ville immense avec ses cascades de terrasses au-dessus desquelles se détachent

les silhouettes élancées d'élégants minarets enjolivés de fines mosaïques et que domine la lourde toiture en tuiles vertes de forme pyramidale couvrant le sanctuaire sacro-saint du grand Moulay Idris.

CHAPITRE III

Commerce local

Son genre et son activité. — Ses particularités. — Commerce du Mellah. — Commerce de la Médina. — Fès, centre d'approvisionnement. — Marchés : leur organisation. — Poids et mesures.

Le commerce de Fès se répartit entre le Mellah et la Médina. Il diffère essentiellement suivant qu'il s'exerce dans l'un ou l'autre de ces quartiers où il opère sur des marchandises et avec des procédés nettement distincts. Les Israélites ne sont pas ici aussi indispensables qu'ils le sont ailleurs au Maroc, à Marrakech par exemple, car le Fasi aime le négoce pour lequel il a de remarquables dispositions et qui très en honneur vaut au *mesoueq* ou *tajer*, commerçant en gros, une particulière considération. Jadis les banquiers juifs rendaient de réels services au Maghzen qui en retour leur accordait un soutien effectif quand ils amenaient un débiteur devant la justice, mais avec l'avènement d'Abd el Aziz le gouvernement préféra s'adresser aux banques européennes et ils durent

baisser leurs prétentions ainsi que leur taux d'intérêt.

Le trafic de l'argent étant prohibé aux Musulmans et abandonné aux Israélites, un certain nombre de ceux-ci sont changeurs et beaucoup fabriquent des bijoux, mais la plupart s'adonnent au commerce, principalement d'articles de bazar que pendant longtemps on ne trouvait qu'au Mellah. Les Musulmans étaient obligés de venir les chercher et, n'en connaissant pas la valeur commerciale, ils payaient des prix exorbitants. Dans d'étroites boutiques surélevées à un mètre du sol, accroupis au milieu d'innombrables objets les plus disparates, coiffés d'une chéchia noire sordide et enveloppés d'une djellaba également noire dont le port leur fut imposé jadis par les Sultans, des individus à face blême encadrée d'une barbe hirsute roulée en de longues boucles vendent des articles de parfumerie, droguerie, épicerie, mercerie, quincaillerie et bimbeloterie. Depuis l'arrivée des Français beaucoup de ces échoppes se sont agrandies, transformées en comptoir de plain-pied avec la rue, tenues par de corrects jeunes gens, parlant tous assez bien le français qu'ils ont appris à l'école de l'Alliance Israélite, vêtus à l'européenne, le visage entièrement rasé sauf une mince moustache coupée au ras des lèvres. Deux pharmacies se sont montées, des magasins de nouveautés, une charcuterie et surtout de nombreuses boutiques d'alimentation, dont certaines fort bien achalandées, à l'usage des Européens et

des troupes cantonnées dans les camps tout proches de Dar Mahrès et de Dar Debibagh.

Ce développement commercial du Mellah depuis la pénétration française a considérablement augmenté le prix des loyers. Un magasin qui se louait jadis 30 pesetas vaut actuellement 150 francs par mois. La moindre boutique se loue 50 francs par mois et pour de simples pièces de 6,8 et 10 mètres carrés sur la rue principale il faut payer de 50 à 150, jusqu'à 200 francs.

Tandis que les petits négociants israélites continuent à tenir dans leurs devantures vitrées et sur leurs rayons les objets les plus divers demandés par leur clientèle civile et militaire, les plus importants se sont spécialisés dans la branche de l'alimentation qu'aux côtés de quelques Européens venus à la suite de nos colonnes ils exploitent avec succès sous toutes ses formes : magasins de vente en gros et au détail de conserves, vins, liqueurs, légumes secs, hôtels, restaurants et cafés. Quelques-uns, fournisseurs de l'armée pour le bétail et les céréales, s'occupent en même temps de lucratives entreprises de transport pour l'Intendance dont les gros marchés sont toujours soumis à l'adjudication, bien que dans certains cas urgents de petites affaires puissent être traitées de gré à gré.

En général, Européens et Israélites s'approvisionnent par l'intermédiaire de commissionnaires de la côte, représentants exclusifs de quelques marques

connues, qui les fournissent soit de leurs dépôts soit en transmettant les commandes à leurs maisons. Toutefois, depuis ces dernières années, quelques commerçants plus entreprenants ou profitant d'une situation bien assise s'adressent directement aux producteurs ou fabricants européens.

Le véritable centre commercial est au cœur de la Médina, dans la partie nord-est de Fès-el-Bali, où se concentrent dans les rues avoisinant la grande mosquée de Qaraouiyine et le sanctuaire de Moulay Idris toutes les marchandises de fabrication locale et de provenance étrangère. C'est là que se trouvent les maisons de commerce en gros, demi-gros et détail, exploitées par des Musulmans Fasis et des Israélites de la côte, de Tanger principalement, et les quelques maisons européennes anciennement installées dans le pays. Les Européens et les Israélites indigènes ne vendent pas directement aux consommateurs et sont plutôt des commissionnaires; représentants d'industriels ou de négociants étrangers, ils reçoivent les commandes des maisons indigènes de gros, les font acheminer vers Larache ou Kenitra, font accepter les effets et s'occupent du payement. Les succursales établies à Fès de maisons israélites de Tanger s'occupent également de commission mais pas exclusivement, car elles achètent aussi des marchandises à leur compte pour les revendre aux commerçants de demi-gros, le plus souvent des tissus et en particulier les riches foulards de soie de Lyon.

Toutefois certains gros commerçants indigènes opèrent directement et depuis longtemps ils ont, individuellement ou à plusieurs en commun suivant l'importance de leurs affaires, des représentants marocains sur les places de Manchester et de Marseille. Ceux-ci prévoient les besoins de leurs commettants pour une année et portent aux fabriques des ordres importants livrables mensuellement au fur et à mesure des besoins. Ils obtiennent ainsi des conditions très réduites que les Européens installés à Fès peuvent difficilement concurrencer. Mais l'installation de ces représentants comporte des frais considérables. Ils se justifiaient jadis à l'époque où les Européens ne fréquentant pas le marché de Fès, les Fasis étaient obligés de solliciter directement les fabricants d'outremer; mais aujourd'hui que le contact établi par le Protectorat entre Européens et indigènes devient chaque jour plus étroit il semble que cette coutume soit un luxe superflu et sans doute disparaîtra-t-elle peu à peu lorsqu'une conception plus rationnelle des rapports commerciaux s'imposera à l'esprit avisé des commerçants fasis.

Certains de ces *tjar* ont un entrepôt privé, *dar-es-selâa* ou maison de marchandises, mais la plupart sont installés dans un fondouk de commerce dont ils occupent une ou plusieurs des nombreuses pièces qui entourent une vaste cour pavée de mosaïques. Ces bâtiments sont presque tous biens habous, grevés d'un droit de clé payé par les concessionnaires entre 250

et 300 pesetas par mois, et contiennent de trente-cinq à trente-huit locataires dans les diverses chambres qui valent au rez-de-chaussée 25 pesetas et au premier étage 7 fr. 50. C'est dans une de ces pièces exiguës prenant jour par la porte ouverte sur la cour ou sur la galerie circulaire que les négociants ont leur bureau. Personnages importants à en juger par la pureté des babouches jaunes laissées sur le seuil, la nuance délicate de leurs caftans, la blancheur neïgeuse des mousselines qui les enveloppent, ils sont là dans un coin, entourés de leurs échantillons empilés sans ordre apparent, accroupis sur une natte près d'un petit pupitre très bas et de quelques casiers à portée de leur main. Avec des gestes mesurés ils prennent des liasses de factures qui représentent souvent de très importantes sommes et toujours placides, sans hâte, d'un léger bout de roseau taillé inscrivent des chiffres dans les rares registres que la coutume locale les oblige à tenir, livre des entrées, livre des sorties, brouillard.

Importateurs à la fois de gros et de demi-gros, ils livrent leurs marchandises aux boutiquiers, *h'ouanti*, dont ils sont souvent les commanditaires et auxquels ils accordent la facilité de payements échelonnés mais sans intérêt pour se conformer à la loi coranique. Ceux-ci sont installés dans les ruelles étroites et enchevêtrées de la Qaiçarya, abritées par des toits de roseaux disjoints ou de planches grossièrement ajustées, débouchant sur le Souq-el-Attarin longue

artère droite et relativement large toujours pleine de monde. Barrées à mi-hauteur par de lourdes poutres en bois transversales pour en interdire le passage aux bêtes de somme elles sont fermées le soir et les jours de grandes fêtes par de massives portes qui gardent les issues de ce centre commercial, voisin du sanctuaire de Moulay Idris, dont l'accès jusqu'à ces dernières années était formellement interdit à tous les non-musulmans. Les échoppes sont uniformes et accolées l'une à l'autre, surélevées de 1 mètre au-dessus du sol, larges et profondes de 1 m. 50, hautes de 2, fermées par deux battants en bois dont l'un se relève en auvent maintenu par un bâton ou une tringle de fer et l'autre se rabat sur le mur avec une poutre clouée en travers pour servir de marchepied. Le *h'ouanti* s'y hisse à l'aide d'une corde suspendue au plafond, et assis sur une natte ou négligemment allongé sur une peau de mouton il reste là de longues heures, marmottant d'interminables prières en égrenant son chapelet, l'œil lointain ou somnolent, ne faisant nul effort pour attirer le client, se dérangeant presque à regret quand un se présente et demande à acheter un objet qu'il n'obtient du reste qu'après un long marchandage le prix fixe n'existant pas.

Chaque rue a sa spécialité ou plutôt chaque commerce a une rue qui lui est réservée. Dans le Souq-el-Attarin, on vend pêle-mêle des objets de bazar, de la papeterie, des parfums et des épices, dans Bab Moulay Idris, des verres et des cristaux, de la quincail-

lerie et des articles de ménage émaillés, tandis que les couloirs pleins d'ombre et de silence de la Qaiçarya sont garnis de tissus, soieries, draps, cotonnades, importés ou fabriqués à Fès, de soie en écheveaux et de passementerie. Le Souq-en-Nokra brille discrètement de l'éclat des bijoux d'or et d'argent fabriqués au Mellah, le Souq-es-Sobat resplendit du jaune cru étincelant de centaines de *belghas*, du reflet des babouches de femmes aux broderies somptueuses et de l'autre côté du Souq-el-Attarin le Souk-el-Haïk montre autour de sa petite cour couverte, si paisible, toutes les étoffes de laine, *haiks* et *djellabas*, tissés à Fès même.

Aucun cri, aucune discussion dans ces ruelles obscures striées d'or par le soleil filtrant au travers des roseaux où règne une constante pénombre, oppressante presque à la longue, sur lesquelles plane un silence lourd, imprégné des effluves mystiques qui lui viennent du sanctuaire vénéré tout proche et que trouble à peine le bruissement léger de robes qui se frôlent. Elles ne s'animent qu'aux heures de la criée, le matin à onze heures au Souq-el-Marqtan où les *dellal*, crieurs publics, vendent aux enchères des coupons de drap, des vêtements usagés, et des broderies indigènes, à une heure trente au Souq-el-Bali, le marché des vieilleries de toutes sortes, et vers trois heures avant la prière de l'*âcer* au Souq-es-Sobat les babouches. Au milieu d'une foule compacte parmi laquelle ils ont peine à se frayer un passage ces *dellal* vont et vien-



Un souq.



Un fondouk

nent en élevant au-dessus des têtes les marchandises offertes et en criant les enchères. Ils passent et repassent les bras chargés de lots de quatre, six, huit et dix paires de *belghas* que leur ont confiées les cordonniers disséminés à travers toute la ville, travaillant le plus souvent dans les étages supérieurs des fondouks. Ils reçoivent du vendeur une minime commission sur les objets présentés qu'ils ne touchent du reste que lorsque ceux-ci sont vendus; dans le cas contraire, ils n'en reçoivent que la moitié. Tous ces *dellal* forment une corporation importante. L'*amin*, qui est à leur tête et chargé de les surveiller, est responsable de leur honnêteté; aussi pour être admis comme crieur public faut-il que le candidat se présente toujours accompagné d'un *dhamen*, caution, généralement un négociant aisé, qui répond pour lui.

Non loin de la Qaiçarya et près de la mosquée de Qaraouiyine se trouve le Souq Chemain bordé de chaque côté de nombreuses échoppes où s'étalent, habilement disposés sur un plan incliné, de larges corbeilles et de grands *mida*, sortes de tamis à fond plein, remplis de légumes secs, pois chiches, lentilles et haricots, de fruits secs ou frais, dattes venant du Tafilelt, olives conservées, raisins secs, noix et noisettes, sous d'élégantes balances en cuivre avec un plateau plat et l'autre creux. Dans le quartier de Sara se concentrent tous les matins poules, œufs, pigeons, gibier, légumes frais, farine et semoule, dont se fournissent tous les petits marchés à comestibles dissé-

minés dans les différents quartiers de la ville où viennent s'approvisionner des groupes d'hommes en grisâtres djellabas de laine grossière, quelques rares ménagères pauvres drapées de blanc, strictement voilées, et de pesantes négresses roulant de lourdes hanches, esclaves de maisons riches. A côté des marchands de légumes, de fruits, de thé, de sucre, de bougies, les *beqqalin*, originaires du Sous ,y débitent de l'huile, du beurre, du savon mou et brunâtre de fabrication indigène, du miel, de la graisse et aussi de la *kheliâ*, lanières de viande de bœuf assaisonnées, de sel, de cumin et d'ail, puis séchées au soleil et cuites dans une grande marmite avec de la graisse que la classe pauvre consomme en grande quantité pendant l'hiver.

Le commerce à Fès est libre, les commerçants ne sont tenus à aucune patente et les seuls droits à payer sont le droit de portes, *hafer*, et le droit de marché, *nekas*, droits indirects sur les marchandises qui ne frappent que les commerçants en gros. L'arrêté municipal concernant le *hafer* distingue quatre catégories : les marchandises de provenance européenne ainsi que tous les liquides alcooliques payent par charge de chameau (250 kilos) 1 P. H. 50, par charge de cheval ou de mulet (150 kilos) 1 P. H. et 0 P. H. 50 par charge d'âne (75 kilos), toutes les marchandises produits du Maroc et les objets fabriqués au Maroc qu'ils soient de fabrication européenne ou indigène, 1 P. H., 0,50 et 0,25, le blé, l'orge, les fèves, les pois chiches, les

lentilles, le maïs, les haricots, les petits pois, l'ivraie, le son, le charbon, la chaux, le plâtre, le bois provenant de l'intérieur, le sel, la terre à poterie, 0,50 0,25 et 0,125, la feuille de palmier nain, les fruits frais, les légumes de toutes sortes, le lait frais ou aigre, l'herbe, l'orge en vert, les joncs, les roseaux, le bois de chauffage, 0,1875, 0,125 et 0,625. Sont dispensés de payer des droits : le combustible destiné aux hammams et aux fours des boulangers, le bois de chauffage provenant des jardins situés aux environs immédiats de Fès, le fumier, les pierres, le sable, les bagages de voyage, le pain, la viande fraîche, la paille, les fûts et bouteilles vides, tous objets et denrées expédiés par l'autorité militaire.

Centre d'approvisionnement pour un hinterland important, la ville de Fès est en même temps un grand centre d'absorption de tous les produits des campagnes environnantes, bien que le blocus de la montagne ordonné ces dernières années pour amener les tribus rebelles à se soumettre ait influé dans des proportions appréciables sur la quantité des échanges. L'occupation de Bou Denib en 1906 a également porté un coup au commerce de Fès en lui enlevant le ravitaillement en cotonnades, thé, sucre et bougies, du Tafilelt qui s'approvisionne maintenant par Colomb Béchard, mais la perte de ce débouché sera remplacée par les centres qui se créeront peu à peu chez les Tsoul, les Branès et bientôt chez les Riata et les Beni Ouarain.

Tous ces produits de la campagne sont concentrés

dans des marchés spéciaux tenus la plupart dans des *fondouks*, si nombreux à Fès principalement aux alentours des portes, caravansérails plus ou moins vastes formés d'une cour où sont entravés, attachés en ligne à une corde fixée par terre, chameaux, mulets, ânes et chevaux, entourée en bas de hangars protégés par des arcades et au premier étage d'une galerie circulaire sur laquelle s'ouvrent d'étroites chambres où couchent, allongés sur une natte ou sur le sol en terre battue, enroulés dans leurs burnous, chameliers et muletiers ainsi que voyageurs ne possédant pas de maison amie où demander l'hospitalité. Ces fondouks affectés aux marchés ne servent plus d'hôtelleries. C'est au rez-de-chaussée que se font les transactions enregistrées par un *adoul* et un *mouraqib*, contrôleur spécial chargé d'encaisser le produit du *nekas* qui varie entre 5 et 10 p. 100 de la valeur des marchandises vendues, tandis que les pièces du premier étage sont généralement louées à des tisserands ou à des cordonniers fabricants de *belghas*.

La majorité de ces marchés où le système de la vente aux enchères est partout en vigueur sont affermés pour un an après mise en adjudication; quelques-uns sont exploités en régie directe par la Municipalité ou le Maghzen. On ne compte pas moins de cinq halles aux grains, quatre dans Fès-el-Bali et une à Fès-el-Jedid, pour le blé, l'orge, le maïs, les fèves, les pois chiches, les alpistes, les lentilles sèches, qui s'y vendent quotidiennement avec l'aide de mesureurs

âbbara, rétribués par le vendeur. En outre, les céréales sont également exposées au Souq-el-Rezal à partir de huit heures, après la vente de la laine qui se fait au lever du jour. Dès l'aurore, nombre de femmes viennent apporter leurs écheveaux, reçoivent leur argent et achètent des paquets de laine qu'elles emportent chez elles, pour la laver et la filer. Afin d'éviter qu'elles ne soient trompées, de vieux *mueddins* de Qaraouiyine rétribués par l'administration des habous sont préposés aux balances des écheveaux et des ballots et leur indiquent la somme qu'elles ont à recevoir ou le prix qu'elles ont à payer. Dans un recoin du souq se tient l'amin du soufre chargé de la vente de ce produit dont le maghzen a le monopole ainsi que du plomb et de la poudre. A chacune des femmes qui se présentent, il donne parcimonieusement quelques morceaux, juste suffisants pour le blanchissage des laines achetées, afin d'empêcher qu'une trop grande quantité ne puisse passer chez les tribus rebelles.

C'est dans ce Souq-el-Resal que se tenait jadis dans la soirée le marché des esclaves, où de riches commerçants pouvaient venir choisir nègres et négresses qui suivant leur âge ou leur prestance valaient les uns de 50 à 500 pesetas, les autres de 500 à 2 500. Depuis le Protectorat Français, ce marché public n'existe plus; mais le trafic d'esclaves n'en continue pas moins de façon clandestine et plusieurs courtiers s'occupent encore de ce commerce devenu pour-

tant moins lucratif par la pénurie des sujets et leur moindre qualité.

Le charbon de bois se vend également dans quatre fondouks situés près des portes de Bab Fetouh, Bab Ghissa, Bab Mahrouq et Bab Jiaf, afin de remédier aux inconvénients occasionnés par le transport de quantités importantes de charbon à l'intérieur de la ville. Il est fabriqué dans les montagnes chez les Ait Youssi, Ait Tshrouchen, Ouled Djarad, Ait Arfa, et amené journellement dans des sacs portés à dos d'ânes ou de mulets. Aussi l'approvisionnement des marchés, loin d'être régulier, varie grandement selon l'état des pistes et l'époque à laquelle les tribus se livrent aux travaux des champs.

Les autres marchandises ont chacune leur marché particulier, les huiles au *qâat ez-zit* d'où des portefaix spéciaux originaires du Touat, *h'emmalin* les portent au domicile des *beqqalin* acheteurs, après jaugeage fait dans de grandes jarres appelées *qollat*, les fruits secs au Souq Chemain, le henné, le khôl et le ghassoul, terre saponaire, à Sidi Fredj, le takaout qui sert de tan aux portes des tanneries, les peaux fraîches de chèvres au Souq-el-Anzi, le palmier nain au Souq-el-Khemis, les peaux séchées de veaux, de moutons, de bœufs et les cuirs au Souq-el-Mahzi, et au fondouk el Jeld, les peaux fraiches de moutons le matin, celles de bœufs et vaches le soir. Les peaux de femelles sont taxées le double, 10 p. 100.

Pour les bestiaux et les bêtes de somme, le marché

se tient sur une vaste esplanade près de la Kasba des Cherarda deux fois par semaine, dimanche et mercredi soir, lundi et jeudi matin, d'après un usage très ancien afin de permettre aux gens de la campagne de réaliser leurs bénéfices et de se procurer les animaux et objets dont ils ont besoin. Tandis que les chameaux et les ânes attendent placidement la venue des acquéreurs, les dellal font circuler parmi la foule chevaux et mules, partent au galop, s'arrêtent brusquement, se remettent au trot, au pas, tout en criant à tue-tête le chiffre des surenchères qui souvent est des plus fantaisistes. C'est près de là que les lundis et jeudis les tribus avoisinantes de Fès apportent les produits de leurs douars, œufs, volailles, bois à brûler, sel, balais, nattes, corbeilles en palmier nain, *chouaris*, vastes couffes doubles pour le transport à dos d'animaux. Rien n'est pittoresque comme ce coin des femmes berbères coiffées d'un grand mouchoir brodé de dessins en laine aux couleurs éclatantes, le visage découvert marqué de tatouages au front et au menton, énergique, souvent beau par la finesse et la régularité des traits, l'allure souple, dégagée de l'encombrant et inélégant amoncellement de robes et de voiles qui fait des Fasias, lorsqu'elles sortent dans la rue, d'informes paquets mouvants.

En 1915 plusieurs adjudications ont donné les sommes suivantes : marché des fruits secs, 6750 pesetas par mois, marché des bêtes de somme 12800, marché du khôl et du ghassoul 600, marché du henné 850,

marché des peaux fraîches de chèvres 2 275, marché des peaux de moutons 900, des peaux de bœufs 2 625, marché du charbon 5 000. Le droit de *hafer* était affermé au prix mensuel de 11 250 pesetas.

Le marché des bois de construction qui se tient au *Zribet-el-Khecheb*, près de Bab Ghissa, les lundis, mercredis et vendredis, dans l'après-midi, est exploité en régie directe ainsi que celui de la *nafâ*, sorte d'anis dont les musulmans se servent pour garnir certains de leurs pains, et le poinçonnage des bijoux en or et en argent. Celui-ci a lieu au Dar Sekka, Monnaie, où l'on frappait jadis la monnaie d'or, d'argent et de bronze jusqu'à l'époque de Moulay Hassan qui commanda ses pièces en Europe. Placé sous la haute direction du sultan le Dar Sekka était dirigé effectivement par un amin chargé de l'analyse des métaux employés. La frappe en Europe en arrêta le fonctionnement, mais lorsque les juifs entreprirent des travaux de bijouterie Moulay Hassan fit installer un nouveau Dar Sekka de façon à faire contrôler ceux-ci par un amin musulman dont le rôle consistait à vérifier sous sa responsabilité tous les bijoux fabriqués à Fès. Le titre était déterminé; sur un poids de 100 grammes d'or et d'argent on tolérait 10 grammes de cuivre. Les juifs apportent des lingots ou leurs objets à moitié façonnés, car ici ce ne sont pas les bijoux qu'on poinçonne mais les lingots dont on coupe un petit morceau, 5 grammes environ, pour l'analyse et l'ouvrier doit veiller à conserver les traces du poinçon. Jadis, la sanction pour faux poinçonnage

était la mort. Le Dar Sekka était régi par le Maghzen jusqu'à Moulay Abdel Aziz qui le mit en adjudication. Le Protectorat suivit ce système. L'adjudicataire donnait 660 douros hassani par mois pour toucher les droits fixés à 50 centimes hassani pour 5 grammes d'or, à un guirch et demi pour 55 grammes d'argent, et l'amin recevait le 8 p. 100. Mais l'adjudicataire s'étant retiré, le Maghzen reprit la régie directe. Maintenant l'amin perçoit le 10 p. 100 de la recette générale, mais il doit payer les frais d'analyse des métaux.

Pour le tabac à priser, l'opium et le *kif*, graine de chanvre que fument les musulmans en guise de stupéfiant, la vente en est monopolisée par la Société Internationale de Régie Co-intéressée des Tabacs au Maroc qui en a passé l'exploitation à un sous-traitant.

Tandis qu'au Mellah, toujours prêt à accepter les innovations européennes, un arrêté du 17 mars 1914 rendait obligatoire, à partir du 1er juillet, l'usage des poids et mesures décimaux, à la Médina et dans les Souqs les musulmans traditionalistes et fanatiques continuent à se servir de leurs anciennes mesures compliquées et d'autant plus confuses qu'elles varient suivant la nature des marchandises.

La base des poids établie sous Moulay Hassan était le rial d'argent, pièce de 5 francs, pesant 25 grammes et le r'tal ou livre valait selon les objets pour lesquels il était employé 20, 25, 30, 32, 40 ou 50 rial. C'est ainsi que le *r'tal attari* employé pour le café, le sucre,

le thé et en général toute l'épicerie, vaut 20 rial à 25 grammes, soit 500 grammes, le *r'tal beqqali* pour le beurre, l'huile, le miel et le savon, le *r'tal qachachi* pour la farine, les fruits et légumes secs, 30 rial soit 750 grammes, le *r'tal el khaddari* pour les fruits et légumes frais, le *r'tal guezzari* pour la viande et le *r'tal fehhami* pour le charbon, 40 rial soit 1 000 grammes. Pour la laine brute, non lavée ou en toisons, le *r'tal derrazi del guezoua* vaut 50 rial soit 1 kg. 250 et pour la laine filée le *r'tal derrazi del rezal* 25 rial, soit 625 grammes. Le *quintar* vaut 100 rial et on calcule aussi par *nouç quintar*, *reba* et *nouç reba*, soit la moitié, le quart et le demi-quart du *quintar*. Les divisions inférieures le plus en usage sont : le *nouç r'tal*, 1/2 livre; l'*arba aouq*, 1/4 de livre ou 4 onces; l'*ouquitin*, 2 onces; l'*ouquia*, 1 once; le *nouç ouquia*, 1/2 once; le *rebia ouquia*, 1/4 d'once, et le *nouç rebia*, un demi-quart d'once.

Pour les perles l'unité de mesure est le *themen* du *r'tal attari* soit 3 gr. 09 à 4 grammes, pour les pierres précieuses le *nouaïa*, un dix-huitième de *themen*, et pour les objets en or et en argent le *mithqal*, 24 *nouaia* soit 5 gr. 208.

Les mesures de longueur sont également différentes : pour évaluer la longueur d'un jardin, la profondeur d'un puits, la hauteur d'un mur, on se sert de la *qamâa* qui représente la longueur des bras écartés et étendus en croix, soit 1 m. 65 en moyenne, et se divise en trois coudées, *drâa*, de 55 centimètres. Les maçons emploient en outre de la coudée le *cheber*, moitié du *drâa*,

de 0,275, distance entre le petit doigt et le pouce écartés, et le *qedem*, pied, qui se subdivise en 12 pouces de 0 m. 025, les charpentiers et menuisiers le *cheber*, le *choâ* de 0,024, le douzième du *cheber* ou largeur du médium à la grosse phalange et le *foum el kelb*, gueule du chien, de 0,18, petit empan entre le pouce et l'index écartés. Pour les étoffes importées d'Europe, drap, soie et tissus, on se sert de la *qala d'el kissaria*, règle en bois de 55 centimètres, et pour les haiks et djellabas de la *qala edderrazia* de 46 centimètres.

Quant aux mesures de capacité, il y en a de trois sortes : pour le lait et le petit lait, le *kil* d'une contenance de 2 litres, pour les huiles la *qolla*, cruche, dont on se sert dans la vente en gros, d'une contenance de 10 litres 550, et pour les grains, le *moud*, boisseau, qui équivaut à Fès à 24 litres. La *sahfa* vaut 60 *moud*.

La monnaie est moins compliquée. On se sert de plus en plus de l'argent français et les autres pièces sont celles en usage dans tout le Maroc, le hassani et le azizi frappés sous le règne de Moulay Hassan et de Moulay Abdel Aziz. Le *rial* ou douro d'argent vaut 5 pesetas hassani, le *nouç rial* 2 p. 50, le *robâ rial* 1 p. 25, le *hassani* 0 p. 50 et le *nouç hassani* ou *bilioun* ou *guerch* 0 p. 25. Il existe aussi des pièces en cuivre de 10, de 5 et de 1 centime hassani mais elles sont rares et les musulmans préfèrent se servir de leurs grossiers *mouzouna* de bronze de même que dans leurs calculs

ils emploient encore leur ancienne méthode par ouquia et mithqal. Un *ouquia* vaut 4 *mouzana*, le *guerch* 7 ouquia, le *mithqal* 10 ouquia, le *hassani* 14, la *peseta* 28, le *rouboua* 35 et le *rial* 140.

CHAPITRE IV

Agriculture

Genre de cultures. — Associations agricoles. — Le *Tertib*. Élevage. — Culture maraîchère. — Location des biens domaniaux. — Pépinière municipale.

L'agriculture dans la région de Fès est loin d'avoir atteint son plein développement et de donner le rendement que permettent d'espérer de vastes étendues de terres excellentes, presque toujours irrigables, où abondent les *hamri* et les *tirs*, deux des meilleures catégories dans lesquelles on a l'habitude de classifier les terrains au Maroc. Le *remel* est une terre sablonneuse, maigre et parfois mouvante, le *harroucha* un terrain silico-calcaire, souvent pierreux, le *dahs* une terre alluvionnaire silico-argileuse et argilo-siliceuse, le *hamri* une terre siliceuse, fertile et souple, de couleur généralement rouge et le *tirs* une terre franche, très productive dans les années pluvieuses, fortement imprégnée de sels de fer plus ou moins oxydés, de couleur variant du noir foncé au noir ocreux. A Fès,

on appelle *guelib* la terre de coteau généralement argileuse qui se trouve en abondance dans les alentours de la ville.

Ce manque de production tient à deux causes : à l'indolente insouciance, à l'esprit routinier des indigènes et à la difficulté, l'impossibilité presque, pour les Européens d'organiser des exploitations agricoles. Les paysans, *fellah*, grattent le sol avec leur petite charrue primitive, *mihrath*, faite d'une tige de bois légèrement coudée, armée à sa pointe d'un mince soc de fer, sans méthode, le plus souvent au hasard de la marche de leurs attelages aussi variés qu'inattendus : bœufs, mulets, ânes ou chameau accouplé avec un cheval, mulet avec un bœuf et parfois même dans les régions plus pauvres ou plus arriérées, une femme avec un petit âne. Suivant leur fantaisie, ils travaillent un jour à un endroit, le lendemain 100 mètres plus loin, quitte à revenir sur les intervalles délaissés. Quant à enlever les touffes de palmier nain ou de jujubier qui se trouvent dans leurs champs, ils s'en gardent bien, ce serait trop de travail ; ils se contentent de les contourner pendant qu'ils labourent et dans les sols les meilleurs, ils n'extirpent même pas les bulbes des asphodèles. Certes à voir aux mois de mai et de juin dans la plaine du Sais entre Meknès et Fès, sur les rives de l'Oued Sebou, dans les vallées et sur les collines de pays plus accidentés au Sud, sur le plateau des Beni M'Tir, à l'Est vers les Djebala, chez les Tsoul et les Branès, au Nord le long de l'Ouerra, on-

duler les superbes épis lourds et serrés, se balancer sur de solides tiges s'élevant à hauteur d'homme, on peut juger de l'extrême richesse du sol qui donne de pareils résultats avec des moyens aussi rudimentaires.

Les cultures se divisent en deux cycles : les cultures *bekry* ou hâtives et les cultures *mazouzy* ou tardives. Les principales cultures précoces sont le blé dur, l'orge et les fèves, semés en automne dès que le labour est fait, immédiatement après les premières pluies ; les cultures tardives, également blé, orge, fèves, et en plus maïs, sorgho, lin, haricots, lentilles, fenugrec, pois et pois chiches, sont semées au printemps. Les champs sont abandonnés à eux-mêmes ; à peine opère-t-on quelques sarclages vers le mois de janvier et cette mesure n'est pas générale. La moisson commence dans les premiers jours de mai et se termine au début du mois suivant. Au lieu de couper les tiges au ras de la terre, les indigènes ont l'habitude de ne prendre avec l'épi que très peu de paille afin que le reste serve de nourriture aux troupeaux, puis d'engrais au sol. Le dépiquage qui se pratique au mois d'août se fait également de façon très rudimentaire ; les gerbes étendues sur une aire, sont piétinées par quatre ou cinq mules tournant ensemble, le grain est recueilli dans des sacs tandis qu'on met en réserve la paille complètement hachée par les sabots des animaux et qui s'appelle *teben*. Quant aux terres destinées aux cultures *mazouzy*, elles sont labourées au printemps, puis ensemencées, et la récolte se fait à la fin du mois d'août,

mais comme on ne se préoccupe pas de leur donner une fumure préalable, on est dans l'obligation de les laisser en jachère pendant une période de trois années en général.

Ces méthodes rudimentaires se prolongeront sans doute encore longtemps, car jusqu'à présent les Européens ont dû renoncer à s'occuper d'exploitations agricoles par suite de l'insécurité relative pour eux à s'établir dans certaines régions et surtout par l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent d'acquérir des terrains. La terre, en effet, est possédée par des particuliers, par des tribus (terres collectives), par le Maghzen (domaine de l'État), et enfin par l'administration des habous (biens de mainmorte). Or, les Fasis possédant des terrains dans les environs de Fès croient à une plus-value exagérée de leurs propriétés et se refusent à les vendre ou en demandent des prix tout à fait disproportionnés à leur valeur. D'autre part, le Maroc est par excellence le pays des faux titres de propriété et, comme le système de l'immatriculation mis en vigueur à Casablanca n'a pas encore pu l'être dans la région de Fès, on n'est jamais absolument certain d'être dûment propriétaire de son terrain. Il arrive, après avoir payé, de se trouver tout à coup en présence d'autres titres non moins incontestables que le sien propre. Car l'origine de la propriété particulière est souvent difficile à établir. Fréquemment, elle a été détachée du domaine de l'État par des moyens irréguliers ou du domaine indivis d'une tribu avec la



Charrue marocaine.



Chevaux marocains.

complicité rémunérée de quelques membres de cette tribu à l'insu et au détriment des autres; parfois aussi elle a fait jadis partie d'un bien habous inaliénable par destination. Le caractère aléatoire des achats immobiliers éloigne donc le petit capitaliste qui ne pourrait pas supporter la perte d'une propriété sur deux n'étant pas certain que celle lui restant pourra donner un rapport suffisant en compensation. Le cas d'ailleurs ne se présente guère dans la région de Fès où à cause des prétentions des indigènes les achats ruraux sont pour ainsi dire nuls. Ce n'est que plus tard, quand la propriété domaniale sera reconstituée, que l'Administration pourra mettre en vente des lots à l'usage des Européens en vue de former des exploitations isolées ou de grands centres agricoles. Alors s'établira l'étalon de prix qui actuellement manque complètement.

A défaut d'achat de terres dans la région, les Européens se sont intéressés à la culture d'une autre façon, en association avec les indigènes d'après un contrat verbal ou rédigé par des adoul, conclu généralement à la fin de l'été pour une période d'une année. Les modes d'association agricole, *mouchâraka* entre indigènes, *moukhâlata* entre un Européen ou un juif et un indigène, sont divers. Pour la grande culture, il n'y en a pas moins de six : par cinquième, par dixième, par moitié, par le pain, par location, par unité. La plus courante est la première. L'Européen fournit à son associé indigène les instruments aratoires, les bêtes de labour et l'orge pour leur nourriture, plus les

semences nécessaires et une légère rémunération pour que le *khammas* ou laboureur puisse s'acheter une djellaba et des sandales. L'associé fournit le terrain et son travail. S'il ne possède pas de terrain, l'association en loue à frais communs. Le *khammas* entretient la récolte, fait le sarclage, s'occupe de l'irrigation, mais la moisson et le dépiquage se font à frais communs. Le cinquième du grain, *khoms*, est remis au laboureur et le reste est partagé entre les associés. D'après le *bel-khobza*, par le pain, un des associés fournit la terre seule, l'autre les bêtes de labour, les instruments aratoires, les semences et le travail ; le propriétaire n'a droit qu'au pain, c'est-à-dire au cinquième de la récolte nette de blé et au quart de la récolte de maïs. Pour le *bel-kra*, par louage, le propriétaire prête son terrain à un laboureur moyennant une somme fixée d'avance et deux ou trois mesures de blé ou d'orge payables de suite au moment de la récolte. C'est le système adopté lorsque les terrains de labour sont nombreux et d'une façon constante pour les biens appartenant aux habous. Enfin, deux propriétaires n'ayant chacun qu'une bête de labour s'associent par le *bel-ferd*, par unité, pour labourer leurs deux champs avec une paire d'animaux.

Jusqu'à ces derniers temps l'associé agricole indigène était un propriétaire plus ou moins riche qui trouvait dans le contrat d'association le moyen d'échapper aux exigences du Maghzen, car, le Maroc étant pays de capitulations, les protégés et censaux se voyaient

soustraits à la justice chériffienne et pour les associés agricoles des Européens, celle-ci ne pouvait entamer d'action sans en référer d'abord au consul de la personne intéressée. Toutefois, depuis l'établissement du Protectorat Français, tous les indigènes non protégés étrangers sont en fait protégés français, aussi les propriétaires ne recherchent-ils plus l'association agricole avec le Français puisque la protection leur est acquise automatiquement. En conséquence le mode d'association directe entre le Français et le *Khammas* tendra-t-il à se développer de plus en plus et c'est à souhaiter, car ainsi l'indigène ne sera pas dépossédé de son bien. Après avoir été pourvu de tout le nécessaire, il fera le travail, touchera le cinquième de la récolte et se soustraira plus facilement à la rapacité du caïd que la crainte des Français maintiendra dans de justes limites.

Les raisons qui faisaient jadis rechercher l'associaciation avec un Anglais, un Espagnol ou tout autre étranger, n'existent plus, car le *tertib*, impôt portant sur les cultures, les animaux et les arbres fruitiers, adopté par toutes les puissances signataires de l'acte d'Algésiras, est maintenant appliqué à tout le monde sans aucune distinction. Il pèse d'ailleurs lourdement sur les populations rurales qui le trouvent généralement exagéré et son application en 1915 où les récoltes pourtant furent particulièrement abondantes amena un fléchissement considérable dans les superficies ensemencées pour la saison 1915-1916. Aussi a-t-on pris des

dispositions pour qu'il soit assis sur des bases prêtant moins à de justes récriminations, afin de ne pas frapper le contribuable d'une charge hors de proportion avec le bénéfice qu'il retire de ses cultures. Les quantités semées indiquées dans la déclaration des propriétaires doivent être converties en hectares sur la base de barèmes spéciaux à chaque région et établis par les chefs de circonscription en se guidant sur leur expérience personnelle et sur l'avis de notables agriculteurs. Les indigènes en effet continuent à se servir de leurs anciennes mesures agraires forcément assez variables, calculées d'après l'étendue de terres que peut labourer une attelée. La grande charrue, chameaux, chevaux ou mulets, *zouidja et brel*, reçoit en moyenne 50 mouds de blé, ou 80 d'orge, ou 150 de fèves, la charrue moyenne, *zouidja et tiran*, charrue de bœufs, 30 mouds de blé, 48 d'orge ou 90 de fèves, et la petite charrue, *zouidja el amir*, charrue d'ânes, 15 mouds de blé, 24 d'orge ou 45 de fèves. Quand une charrue n'est attelée que d'un seul animal, on calcule par demi-charrue qui s'appelle *ferd*, bœuf. En général on évalue une grande charrue 10 hectares, une charrue moyenne 6 hectares et une petite charrue de 3 à 4 hectares. Parfois aussi les indigènes se basent sur le nombre de mouds ensemencés; chaque moud de blé ensemencé représente environ 20 ares, chaque moud d'orge, 12 ares 50 et chaque moud de fèves, 11 ares 11.

Les tarifs sont basés sur le classement des récoltes en cinq catégories, d'après le rendement à l'hectare,

15 quintaux, de 10 à 14, de 6 à 9, de 3 à 5, moins de 3, pour le blé, l'orge, l'avoine, les fèves et le maïs, les pois chiches, le mil, le sorgho, le lin, le coriandre, le fenugrec, les lentilles et les petits pois. Les cultures maraîchères payent 15 P. H. par hectare, tandis que les vignes européennes sont imposées de 36 P. H. par hectare. Ces taux sont établis de manière que l'impôt ne dépasse pas en moyenne le 5 p. 100 du produit brut, déduction faite de la semence arbitrée uniformément à 1 quintal l'hectare.

L'association porte également sur l'élevage des bœufs et des moutons. Elle se fait par contrat devant adoul et dure de deux à trois ans pour les bœufs, de quatre à cinq ans pour les moutons et les chèvres. Généralement l'Européen achète le cheptel, l'indigène soigne les animaux et le croît, le lait, la laine sont partagés par parties égales. Le petit lait, *leben*, appartient au gardien du troupeau. Pour les chevaux, le propriétaire donne une jument en compte à demi pendant trois ou quatre ans à un associé qui reçoit 5 P. H. par an comme frais d'entretien, a le droit de faire travailler la bête aux labours, de la monter. Le bénéfice des produits est partagé par moitié. Pour le tertib, bœufs et vaches payent 3 P. H. par tête, veaux et génisses 2, porcs 3, moutons, 0 P. H. 50, chèvres, 0 P. H. 40. Chevaux et mulets d'élevage, de labour et de charge sont taxés 4 P. H. par tête, les ânes 1,50.

A considérer l'importance croissante du marché de Fès, à se rappeler le grand mouvement d'exportation

de bétail qui se faisait jadis vers l'Algérie et qui reprendra sans doute lorsque le couloir de Taza sera de nouveau complètement sûr, on se rend compte de l'intérêt que présente l'élevage dans cette région où s'offrent des débouchés certains. Il se vend à Fès, une moyenne par mois de neuf mille animaux de toutes sortes, bêtes de somme et de boucherie. Les bœufs de race commune fournissant de 130 à 150 kilos de viande, se payent 35 à 50 douros, ceux du Gharb et des Beni Hassen engraissés aux fèves et donnant de de 160 à 180 kilos de viande, 60 et 70 douros. Pour les ovins, les chèvres varient de 4 à 7 douros, les moutons ordinaires des environs de Fès, des Hayaina, de 15 à 17 kilos, se vendent 7 douros et les beaux moutons du Tadla et des Beni Hassen, dont certains pèsent 35 kilos tout vidés, les quatre quartiers, atteignent 12 et 13 douros. Les chevaux venant de Sefrou, du Guigo, des Hayaina, sont rares sur le marché et valent en moyenne de 80 à 100 douros, mais pour avoir une bonne bête de selle il faut aller jusqu'à 500 et 600 francs. Les mulets sont très chers; un mulet de selle se paye 200, jusqu'à 250 douros, un mulet ordinaire de bât, 150 et 180 douros. Un âne vaut en moyenne 30 douros.

Malheureusement, par suite de l'imprévoyance et de la paresse des indigènes les animaux payent chaque année un lourd tribut aux maladies contagieuses et parasitaires. Ceux-ci, d'une très grande rusticité, petits, mais bien conformés, sont abandonnés dans les pâturages et c'est exceptionnellement qu'ils reçoivent

des aliments supplémentaires. Pendant la saison des pluies et immédiatement après, lorsque les prairies se couvrent d'une végétation luxuriante, épais tapis de verdure égayés de place en place par de larges nappes diaprées où l'orange des soucis se mêle au blanc rosé des pâquerettes et au bleu d'azur des volubilis, les troupeaux mangeant à leur faim se développent et se multiplient. Mais viennent les périodes de sécheresse et les pauvres bêtes ne trouvent plus sur la steppe nue et désolée qu'une herbe rare et grossière, quelques touffes de doum, palmier nain, dont la valeur nutritive est des plus médiocres. En outre, l'abreuvement se pratique souvent dans des conditions pitoyables ; là où les cours d'eau sont rares, les animaux vont boire dans des mares souillées et infectées de parasites qui ont tôt fait de les envahir.

Il faut absolument que les indigènes prennent l'habitude de couper la paille plus près du sol afin d'en avoir une plus grande quantité et d'en préparer des réserves pour les périodes où les troupeaux ne trouvent plus dans les champs la nourriture suffisante. Il est indispensable aussi de construire des abris pour protéger les bêtes contre les journées torrides de l'été, les pluies abondantes et les nuits glaciales de l'hiver. De simples hangars suffiraient en général, mais dans les associations agricoles l'Européen ne doit pas hésiter à faire la dépense d'étables rustiques, solidement construites, largement aérées et suffisamment spacieuses pour les conserver dans un état de propreté

parfaite. Pour les bergeries, il faut tenir compte que nombre de tribus de la région de Fès sont, depuis des siècles, accoutumées à la transhumance et que pour elles il ne peut être question d'en créer. Mais là où le troupeau reste dans les environs des villages, comme chez les Cheraga, les Oulad Jama et une grande partie des Hayaina, il est évident qu'on pourrait former de petites bergeries avec des reproducteurs sélectionnés pour améliorer et développer des produits de la race autochtone.

La question des fourrages est primordiale dans ce pays où il faut importer à des prix fabuleux d'Algérie et de la métropole le foin nécessaire aux animaux du corps d'occupation. Malheureusement les Européens qui voudraient s'en occuper ici s'en voient empêchés par l'impossibilité de créer des prairies artificielles dans des terrains de location, étant donné le prix de l'ensemencement. Aussi doit-on apprendre aux indigènes la manière de faire du bon foin, de le couper dans de bonnes conditions de maturité, de le faner, de le mettre en tas et les inciter à planter en terrains irrigables des fourrages composés, vesces avoines, pois avoines, et en terrains secs à sous-sols humides de la luzerne. A cet effet, un jardin d'essai avait été organisé à Ain Cheggag, à une quinzaine de kilomètres de Fès. On y avait fait des labours avec des charrues francaises, ensemencé de la luzerne, du sainfoin et des pommes de terre. On y avait planté des arbres fruitiers et des peupliers et cherché à accli-

mater le bambou, cet arbre si utile et qui, vu l'abondance des eaux dans la banlieue de Fès, semble devoir y prospérer admirablement.

Mais les habitudes semi-nomades des tribus de cette région, ainsi que l'éloignement de la capitale, firent abandonner ce projet. On se décida à créer, aux portes de Fès, une ferme expérimentale, dirigée par les services techniques de la Direction de l'Agriculture avec la collaboration des autorités régionales, disposant des moyens d'action d'une exploitation appelée à suffire à son existence. Un domaine de 500 hectares a été réservé à 2 kilomètres de la ville, le long de la route nationale de Meknès et en bordure de l'Oued Fès. D'importants bâtiments ont été construits et depuis le 1er novembre 1916, les travaux de défrichement, de mise en culture, de régénération de prairies, de plantations d'arbres, ont été exécutés avec la plus grande activité. On a tenu avant tout à les mener dans un sens pratique afin de souligner le but utilitaire qui était poursuivi.

Cette ferme d'Aïn Kaddous a, en effet, pour mission de vulgariser auprès des indigènes, par des démonstrations comparatives, la supériorité de nos méthodes de culture prouvée par les résultats obtenus dans les régions similaires d'Algérie et de Tunisie. Dans l'intérêt de la colonisation, elle doit faire des expériences, étudier l'introduction, l'acclimatement et la sélection de plantes et d'animaux domestiques en vue d'intensifier les ressources économiques du pays.

Enfin, pour la mise en valeur d'exploitations particulières, pour la propagation des procédés, de l'outillage et des cultures les mieux appropriés aux conditions locales, il faut des ouvriers indigènes habiles et de bons contremaîtres. L'école les formera, d'autant plus facilement qu'elle a disposé à son début d'un certain nombre de territoriaux originaires des régions rurales du midi de la France et tous ayant une profession agricole, laboureurs, arboriculteurs, jardiniers, etc. Sous la direction de gradés diplômés des Écoles d'Agriculture de la Métropole, ces praticiens exécutent les travaux d'exploitation en même temps qu'ils initient les ouvriers indigènes, dociles et attentifs, au maniement des charrues fixes et des diverses machines aratoires, au pansage et à l'entretien des animaux.

De son côté, le Service de l'Élevage institué en novembre 1913 s'occupe de la surveillance sanitaire du bétail, de sa conservation et de son amélioration, par des tournées d'inspection confiées à des vétérinaires chargés de conseiller les indigènes, d'intervenir gratuitement en cas de maladies contagieuses, d'opérer les castrations, de propager les bonnes méthodes zootechniques. Il organise des concours régionaux très suivis par les gens des tribus alléchés par les primes en espèces qui y sont distribuées et installe les stations de monte que le service des Haras vient de répartir dans tous les pays d'élevage et où les juments des éleveurs européens ou indigènes sont

saillies sans frais. Ces stations ont obtenu un grand succès et grâce aux bons étalons arabes dont elles sont dotées on peut espérer voir dans peu d'années s'améliorer la race du cheval marocain, rustique et endurant, mais froid, mou, manquant d'influx nerveux. La tête est assez expressive, mais l'encolure courte lui donne un air un peu lourd. Il a généralement un bon dessus, mais l'épaule est droite, la croupe avalée. La poitrine est bien descendue et assez profonde, mais la côte est plate et les coudes serrés. Les membres sont forts mais avec des tissus épais, les jarrets étranglés et des paturons trop longs. Il est vrai que ces défauts d'aplombs pourraient être corrigés par l'application d'une ferrure rationnelle, tout au moins par une meilleure application de la ferrure marocaine dont le principe est très bon pour un sol caillouteux et rocailleux. Les pieds sont tailladés sans raison, les fers sont mal ajustés et les rivets souvent dépassent la corne de plusieurs millimètres. La race est bonne mais a besoin d'être régénérée et elle deviendra excellente lorsqu'on aura influé au cheval marocain un peu de sang et de distinction, allégé son encolure, redressé sa croupe, tout en lui conservant son squelette et sa musculature.

A côté de l'élevage et de la culture des céréales, la région de Fès, spécialement dans les environs de la ville, possède deux richesses qu'il convient de ne pas négliger : l'olivier et la vigne. Récemment, par une heureuse initiative, le service des Domaines faisait

tailler les olivettes que le Maghzen possède en grand nombre sur les flancs du Tratt et du Zalahg par des gens du métier, familiarisés avec ce travail par plusieurs années de Tunisie. Il semble qu'on devrait appliquer la même méthode à la vigne qui réussit fort bien dans cette région, à Fès même dans les jardins et sur les coteaux tout proches du Lemta, mais qu'on laisse trop volontiers pousser à son gré sans lui donner les soins qu'elle réclame. Dans la petite ville de Sefrou il existe un véritable vignoble planté sur des coteaux de terrain sableux qui fournit d'excellents raisins noirs et blancs, dont on fait des raisins secs ou du vin cuit et avec lesquels les israélites fabriquent depuis longtemps une sorte de vin muté additionné d'alcool. D'après des essais concluants faits par des Européens au cours de ces dernières années ces raisins peuvent fournir du très bon vin de table. Aussi serait-il intéressant d'enseigner aux indigènes les soins à donner à la vigne, les remèdes à employer contre les maladies, pour garnir des collines, aujourd'hui improductives, de beaux vignobles qui trouveraient un débouché assuré dans la seule consommation de Fès, de 7 à 8 hectolitres par jour, et permettraient enfin à la population européenne installée ici de boire du vin convenable à un prix abordable. Et cela sans porter préjudice à nos viticulteurs du midi de la France puisque 90 p. 100 des vins importés viennent d'Espagne.

Une autre culture particulièrement importante pour

l'approvisionnement des divers marchés et qui demande à être développée et améliorée, c'est la culture maraîchère. Dans les jardins merveilleux de richesse qui ceignent la ville de Fès et l'entourent comme d'un précieux joyau d'émeraude, se trouvent réunis tous les éléments de fécondité ; sol profond, riche et assez léger, eau, chaleur. Tout pourrait y pousser à souhait et pourtant les indigènes ne savent pas en tirer parti. Certains points sont envahis par une végétation désordonnée qui enchante les propriétaires persuadés de récolter d'autant plus de fruits que les arbres seront plus touffus alors qu'au contraire, recevant insuffisamment d'air et de lumière, ceux-ci ne donnent que des produits médiocres et en petite quantité, sans compter tous ceux qui crèvent étouffés. Ailleurs les jardiniers, toujours soucieux du moindre effort, plantent des légumes n'exigeant que peu de soins, cultivés déjà par leurs ancêtres et d'après les méthodes de ceux-ci qu'ils ne cherchent nullement à améliorer. Ne renouvelant jamais leurs graines, se servant toujours de celles du pays, ils n'obtiennent que des produits de qualité inférieure, carottes énormes et radis géants peu savoureux, gros choux blancs, navets ligneux, aubergines, topinambours, patates douces, fèves, pastèques, concombres, piments, oignons, ails, poireaux, persil et menthe verte dont les indigènes font une consommation vraiment fabuleuse avec leur thé. Et pourtant combien d'autres légumes que l'on mangerait avec plaisir, choux-fleurs, choux de Bruxelles, petits

navets, radis ronds, oseille, salades diverses, épinards, céleri, melons fins, qui réussiraient à merveille comme l'ont prouvé les essais faits par quelques Européens dans leur jardin, pour leur usage personnel. Les pommes de terre, les haricots, les petits pois sont importés d'Europe. Les pommes de terre cependant viennent très bien; cultivées depuis trois ans de façon sérieuse, leur production est en augmentation constante. Celles du printemps suffisent à la consommation de mai jusqu'à fin septembre; celles d'automne, dont la qualité *early rose* donne les meilleurs rendements, sont insuffisantes parce que jusqu'à présent les gens ne savent pas les conserver. On commence toutefois à pouvoir en garder jusqu'en février, mais sans les enfouir, alors qu'en les enfouissant on pourrait attendre la seconde récolte et éviter de faire appel à l'importation de Marseille et d'Oran qui est extrêmement coûteuse.

Les petits pois viennent aussi très bien à condition de les planter en octobre et en avril, ainsi que les fraises qui sont très hâtives. L'asperge devrait bien réussir; quant aux artichauts, de très bonne qualité, le climat leur convient parfaitement. Vers le 20 ou le 25 avril au maximum on peut avoir des plantations en pleine production et il serait facile de se livrer à l'exportation vers la côte.

D'une façon générale la culture maraîchère est florissante et la partie supérieure de Fès formant plateau, bien exposée et irrigable toute l'année, s'y prête

à merveille. La population européenne étant appelée à s'accroître constamment, il est intéressant de prendre dès maintenant les dispositions nécessaires pour satisfaire ses besoins. Malheureusement les Européens s'occupant de culture maraîchère se sont heurtés à l'impossibilité d'obtenir du terrain en location aux abords immédiats de la ville dans un rayon de 4 kilomètres. Les Fasis persuadés de la plus-value chimérique de leurs propriétés ne veulent ni vendre ni louer, d'autre part le Maghzen auquel appartiennent la plupart de ces terres ne louait jusqu'à présent que pour une durée maxima de deux ans, manifestement insuffisante. Récemment, sur la demande de quelques intéressés, la Direction de l'Agriculture a fait mettre en location pour une durée de six ans onze lots de 3 hectares et demi situés près de Dar Debibagh. La commission réunie pour déterminer le terrain et la superficie à lotir avait demandé 100 à 120 hectares divisés en trois catégories de lots, grands, moyens, petits, mais on a cru ne devoir mettre en location qu'une superficie beaucoup moins importante afin de réserver des terrains pour les gens actuellement sur le front et qui pourraient venir à Fès par la suite. Il semble que tout en tenant compte de cette très juste prévoyance on aurait pu ne pas réduire dans de telles proportions et éviter ce qui s'est produit à l'adjudication. En présence du nombre restreint de lots et de leur peu d'étendue les enchères ont monté très rapidement et on a dû payer jusqu'à 380 P. H. l'hectare,

soit 300 francs environ, ce qui se louait précédemment, pour de grands lots de 10 hectares en moyenne et pour une durée de deux ans, à raison de 40 à 50 P. H. l'hectare. Ces prix montrent bien tout l'intérêt qu'on attache à la culture maraîchère et il est à souhaiter qu'un nouveau lotissement se fasse avec des lots plus importants afin de pouvoir cultiver avec profit des pommes de terre, des pois, des haricots, des lentilles. Il est certain que des Européens s'adonnant à cette culture, moins ignorants que les Marocains et exempts de leur esprit routinier, se préoccuperont du bon choix des graines et la qualité des légumes s'en trouvera améliorée.

La pépinière municipale créée en 1913 et occupant une superficie de 3 hectares en bordure d'un oued contribue avec succès à cette amélioration. Elle a distribué des milliers de boutures de mûriers, micocouliers, marronniers, platanes et peupliers, plusieurs quintaux de semences de pommes de terre reçus d'Oranie, des collections de graines potagères de France contenant une quarantaine de paquets des meilleures espèces. Des plants de fleurs et des milliers de tubercules de canas et de dahlias ainsi que des arbres fruitiers ont été répartis entre les divers postes de la région et les habitants de Fès. Un grand nombre de ces arbres ont été greffés pour servir à la greffe des plants locaux et des cours de greffe ont été faits aux meilleurs jardiniers de la ville pour leur enseigner la pratique de saines méthodes. La pépinière fait aussi

l'élevage de poissons rouges pour la destruction des larves de moustiques et, continuant son œuvre d'initiatrice, elle va organiser un rucher et une basse-cour modèle au milieu d'une petite île qu'ombrageront bientôt les feuilles délicates des nombreux bambous expédiés de France pour être acclimatés à Fès.

CHAPITRE V

Commerce extérieur

Importation. — Principaux articles : sucres, soies grèges et soieries, draps, cotonnades, bougies, thé, poterie et verrerie. — Part de l'Allemagne. — Exportation. — Nature des marchandises exportées. — Commerce avec l'Égypte et l'A. O. F. — Statistiques.

En l'absence de statistiques officielles établies sur des bases précises comme le Contrôle de la Dette permet de le faire pour les différents ports où fonctionnent les douanes, il faut se contenter à Fès de données approximatives fournies par les droits des portes calculés, on le sait, d'après la charge des animaux et la nature des marchandises. En se guidant sur ces chiffres en même temps que sur les indications des bureaux de poste, précieuses à ce sujet, puisque la plus grande partie des importations européennes se règle par mandats-poste, il semble qu'on puisse évaluer, sans trop s'écarter de la vérité, le montant total des importations à 16 000 000 de francs et celui des exportations à un peu moins de 3 000 000, bien

que, dans ces deux dernières années, ce chiffre soit monté exceptionnellement à plus de 4 000 000 par suite des gros envois de laine, de cuirs et de peaux, stimulés par les prix élevés que ces articles se payaient en France.

On ne doit naturellement envisager cette somme de 16 000 000 que comme moyenne, car il est évident que le commerce d'importation au Maroc a été sérieusement affecté par la crise qui bouleverse l'Europe. Les marchands indigènes, en particulier, ont senti vivement la gêne provoquée par la disparition des produits fournis jadis par nos ennemis que l'industrie française en raison de sa faiblesse de production avait peine à remplacer, aggravée encore par le cours élevé du change sur Londres, le tarif coûteux des transports par mer et le resserrement du crédit, sans compter, pour Fès, la disparition d'une clientèle importante constituée par les tribus dissidentes empêchées de venir s'approvisionner à la capitale dans le but de les amener à contribution.

Les articles d'importation les plus importants sont les sucres, les soies grèges et les soieries, les draps, les cotonnades, les bougies et les thés, les articles de quincaillerie et de ferronnerie, de verrerie et de poterie ordinaire.

La vente annuelle de sucre à Fès s'élève en moyenne à 2 millions et demi de francs. La qualité préférée par les indigènes de la ville et de la campagne est le sucre français dont il se vend pour plus de 1 000 000 de

francs. Le sucre allemand et surtout le sucre autrichien, bien que de qualité inférieure, étaient arrivés à le concurrencer très sérieusement à cause de leur bas prix. Alors que le français valait en temps normal 42 francs les 100 kilos fob Marseille, l'allemand ne valait que 40 francs cif port Marocain. Les sucres autrichiens se traitaient à la bourse de Trieste où ils se trouvaient entre les mains d'établissements de crédit qui les vendaient au comptant, en monnaie française, franco port du Maroc avec un escompte de 2 1/2 p. 100. Une maison allemande avait employé un autre procédé et passé un contrat pour la vente de 20 000 sacs pendant un an et demi, à un prix fixe, sans tenir compte du cours. D'autre part, les raffineries françaises, accablées de commandes, se voient obligées d'en refuser pendant plusieurs mois par an et ne se donnent pas la peine d'avoir des représentants directs à Fès s'occupant de leurs intérêts. Naturellement, pendant la guerre, les prix ont augmenté de façon considérable et sont montés jusqu'à 96 francs les 100 kilos fob Marseille. Il y eut même, vers la fin de 1914, une crise assez aiguë pour la ville de Fès que les Services Municipaux réussirent à surmonter en incitant les commerçants à passer de fortes commandes en leur garantissant pour une durée déterminée un bénéfice de 10 p. 100 et dès avril 1915 la situation était redevenue normale.

Au début des hostilités, la consommation fut assurée par des sucres égyptiens et hollandais et en

grande partie par les raffineries françaises, principalement de Marseille : Saint-Louis et Méditerranée, qui doublèrent leur chiffre d'affaires. Le marché fut aussi alimenté, bien que dans de faibles proportions, par du sucre d'Espagne qui fit son apparition vers le milieu de 1915. On doit espérer que nos raffineries ne se laisseront pas prendre la place que les conditions actuelles leur ont permis de conquérir et il est certain que si elles savent répondre aux desiderata de leurs clients, ceux-ci continueront à s'adresser en France, mais pour cela il faut absolument qu'elles se décident à créer des pains de la forme et du poids auxquels sont accoutumés les Marocains et à fournir aussi certaines qualités inférieures d'un coût moins élevé, permettant de concurrencer celles qui jusqu'ici avaient obtenu la préférence, surtout chez les détaillants, en raison même de leur bas prix.

C'est de Marseille qu'arrivent les soies grèges, pour près de 2 000 000, bien que la grande majorité proviennent d'Italie ou d'Extrême-Orient, moins belles que les nôtres mais aussi moins chères. Elles sont expédiées dans des balles enveloppées de nattes, par paquets dont les fils collés sont lavés, déroulés et teints sur place. Le fil de la chaîne est tordu afin de présenter plus de résistance, tandis que le fil de la trame est simple.

Quant aux soieries, le commerce se fait exclusivement avec la France et peut s'évaluer entre 2 000 000 et 3 000 000 de francs environ. Il est accaparé par six

grosses maisons de Fès, dont les deux principales sont des maisons israélites, une française et une anglaise, ayant des relations personnelles avec les fabricants de Lyon. Les fabriques françaises, en effet, préfèrent ne garder qu'un bénéfice restreint et traiter directement au comptant avec des commerçants qui viennent en personne à Lyon choisir leurs modèles, faire leurs achats, proposer des dessins avec des nuances spéciales recherchées au Maroc dont ils s'assurent ensuite la propriété. Multiples sont les variétés de tissus expédiées par notre grande cité industrielle : damas et damas brochés de fils d'argent ou d'or, de fleurs de soie voyante et de fleurs en fils d'argent ou d'or pour les caftans des femmes et les somptueuses portières d'appartements, fond uni avec fleurs jaunes pour les housses d'oreillers et de coussins, soie brochée à fond uni rose ou jaune clair, lilas très clair, blanc avec fleurs roses, lilas, blanches ou jaunes pour les vêtements des femmes et des jeunes filles de la classe riche, où la mode joue un grand rôle, fait adopter pour chaque année telle ou telle étoffe, tel ou tel ramage, satins brochés de toutes nuances pour les robes des femmes et satins brochés de couleurs vives pour les tentures, le *t'isan mechmoun*, tissu à fleurs brodées de dessins très voyants pour recouvrir les dômes des *namousia*, ces grands lits de parade en fer verni et cuivre, d'origine anglaise, qui sont l'orgueil de tous les beaux intérieurs fasis.

Les velours viennent également de Lyon, unis de

teintes sombres, vert émeraude, rouge sang, violet foncé, pour les portières, les coussins, les *haïtis*, ces tentures de drap découpé et rapporté qu'on plaque sur les murs, les caftans des femmes très riches et surtout pour les jupes des Israélites. Puis les mousselines, mousselines de soie et de coton à fleurs ou à pois, de soie à broderies en fil d'or pour les robes flottantes des femmes, taffetas de soie à larges raies unies dont se parent les jeunes filles pour leurs légères robes de dessus en couleurs claires, jaune, rose, bleu pâle, vert d'eau, blanc, taffetas de soie non rayés avec fleurs en relief pour les enfants. Enfin toute la gamme des foulards, partie essentielle du costume pour les Mauresques et les Juives, qui s'en couvrent la tête ou les portent comme un châle croisé sur la poitrine. Il s'en vend à Fès pour plus de 800 000 francs par an et les prix sont extrêmement variables, depuis 10 francs jusqu'à 270 francs la douzaine. Il existe un grand choix de qualités différentes avec une très grande variété de dessins et de nuances toujours très vives. Tous doivent être agrémentés d'une frange de 8 centimètres de long; c'est la *qaïda* et pour rien au monde une Mauresque ne s'en écarterait. Les gens de la campagne choisissent de préférence des foulards simples avec un fond de couleur ponceau, violet, orange ou jaune, tandis que les citadines les recherchent plus chamarrés avec des fleurs et des dessins brochés sur le fond uni qui doit être foncé, noir, vert émeraude, violet ou marron. C'est encore Lyon qui

envoie les fils d'or en plusieurs qualités, fin, mi-fin, or et argent faux. Il s'en importe une assez grande quantité pour les *belghas* de femmes, les fausses tresses, les larges ceintures tissées et les ceintures étroites brodées que portent femmes et enfants avec la même coquetterie.

Les indigènes font pour leurs vêtements une énorme consommation de draps de diverses qualités et la vente à Fès atteint de 800 000 à 1 000 000 de francs. Quelques pièces de drap très fin sont importées de France et d'Angleterre, mais la majeure partie vient de Belgique, d'Allemagne et d'Autriche. La raison de cette préférence est le bas prix de ces tissus en dépit de leur qualité inférieure. Il en est une autre tout à fait spéciale à la clientèle marocaine qui, très capricieuse, s'est attachée à certaines couleurs vives et brillantes qu'elle prétend n'avoir pu obtenir de l'industrie française. L'Allemagne et l'Autriche ont su varier beaucoup leurs teintes et préparer toute une série de qualités depuis 4 francs jusqu'à 11 francs le mètre, cif port marocain, draps de laine, et pour l'été, satins de laine, calicots cylindrés, appelés ici *toubit*. Les burnous se font généralement en bleu marin, d'une qualité très fine, légère à porter; pour les gens riches très raffinés ils sont en drap blanc et azuré. Les gens du peuple et de la campagne les portent en drap épais et lourd, bleu marin, soit du drap allemand de Leipzig, de la marque *Elfels*, soit marocain, soit du drap autrichien de Vienne. Les djellabas se font également en

bleu marin ou en marron; les personnes aisées choisissent d'autres couleurs, mais toujours sombres, lie de vin en particulier, tandis que les élégants recherchent le drap blanc ou azuré, ou en été le *sousdi*, sorte de mousseline de laine blanche dont on fait les *selham*, burnous légers de luxe. Quant aux caftans d'hommes et de femmes, ils se font dans toutes les teintes, vives et sombres, et dans toutes les qualités ainsi que les gilets et les pantalons. Le *melf kouskousou*, d'origine belge, sert à confectionner les caftans et gilets des citadins aisés et les nuances les plus recherchées sont le vert clair, le chamois, le jaune, le café grillé, le gris cendré, le lilas et le beige; le *melf angliz*, également pour caftans et haïtis, se fait en noir, vert émeraude, orangé, rouge écarlate. Le *melf francis* est choisi aussi pour les caftans, mais en petite quantité, par la classe riche et les gens du Maghzen. Une maison de Vire, cependant, a réussi récemment à importer à Fès un lot assez important qui a donné satisfaction, surtout pour les couleurs foncées, grenat, noir, bleu marin, marron. Le *melf del Brouss*, drap de Prusse, de qualité inférieure, mince, mais bon marché, sert pour les burnous d'hiver, les rideaux, les housses de selle et se fait en vert foncé, en vert pomme, chamois, rose vif, vert de mer foncé, rouge brique, bleu clair, bleu foncé, violet foncé. Quant aux calottes, rouges pour les Musulmans, noires pour les Israélites, dites « Fez » parce qu'elles étaient jadis fabriquées ici, elles viennent maintenant toutes de

Vienne au prix de 3 fr. 50 à 12 francs la douzaine.

Tous ces draps avec l'apparence de bonne qualité sont d'une solidité assez médiocre, mais les indigènes tiennent plus à la solidité de la nuance qu'à celle du tissu. L'important est que la teinte leur convienne et que le prix ne soit pas élevé. Il ne semble donc pas impossible à nos fabricants de prendre place sur le marché de Fès. Sans doute faut-il éliminer les articles de luxe comme ceux de Roubaix ou d'Elbeuf, mais les draps de seconde qualité de Vienne, de Mazamet, de Castres, de Lisieux et de Vire paraissent désignés pour donner satisfaction à la clientèle fasi, si cette question spéciale des nuances peut être résolue. A Mazamet en particulier on devrait arriver à concurrencer les prix allemands, car beaucoup de draps de vente au Maroc ont l'air d'être fabriqués avec des renaissances et un certain nombre de qualités renferment du coton. Parmi les tissus fournis par l'Autriche, certains peuvent facilement être remplacés par des cheviottes ou des serges de fabrication française, surtout en veillant à l'apprêt, ce brillant factice que réclament les indigènes. Il est en tout cas de première importance d'adopter pour les pièces les mesures en usage, soit 30 à 35 mètres de longueur et 150 à 152 centimètres de largeur, minimum indispensable à cause de la coupe des vêtements. D'autre part l'indigène tient essentiellement à ce que chaque pièce de drap ait une bordure non gommée ni apprêtée, habitué qu'il est à apprécier la qualité du drap d'après cette

bordure, et aussi à ce que certaines marques y figurent, car, sans s'expliquer le motif réel de ces marques, le petit détaillant auquel elles sont familières les croit indispensables à la bonté du tissu et se refusera à acheter s'il ne les trouve pas.

Pour les cotonnades dont l'importation se monte à 1 million de francs, l'Angleterre en détient pour ainsi dire le monopole. C'est elle qui expédie toutes les cotonnades blanches pour chemises, tissus à raies multicolores, cotonnades de couleur pour robes de femmes et de fillettes, étoffes de lin pour turbans, chemises et *ferrajias*, ces tuniques fines que les hommes portent par-dessus le caftan, toutes les variétés de « madapolam » en pièces de 20 mètres de long sur 80 centimètres de large, chemisettes de coton, draps, essuie-mains à raies blanches et rouges, mouchoirs de coton à fond de couleur, bleu, rouge, marron et à dessins blancs, mousselines de coton toujours blanches pour rideaux et robes de dessus des femmes de condition modeste, cretonnes, *chits roumi*, pour recouvrir les matelas et les sofas, avec des fleurs et des ramages de couleurs variées sur des fonds rose, violet, beige clair, jaune à fleurs blanches, noir avec de larges lignes beige ou rose clair, ou fond crème à fleurs bariolées. Les châles de laine aux couleurs sombres que portent les Juives du Mellah viennent également d'Angleterre ainsi que les chaussettes en laine blanche, épaisses et chaudes, que les Fasis prennent de plus en plus l'habitude de mettre pendant l'hiver.

Les thés sont importés de Chine par Londres, Trieste, Marseille et Hambourg. Auparavant les maisons anglaises ayant des correspondants à Fès accaparaient toute la vente qui se monte à 500 000 francs environ, mais il y a une dizaine d'années Hambourg réussissait à détourner une bonne partie de la clientèle à cause du bas prix et des facilités accordées par les Allemands. Cinq ou six maisons s'occupent ici de ce commerce et représentent une ou plusieurs maisons anglaises qui font leurs expéditions de Marseille ou de Londres. Le thé se vend sur échantillons que le courtier présente et fait goûter. Quatre qualités principales se disputent le marché : le *Sow Mee*, qui vaut depuis 5 pence jusqu'à 1 shilling la livre anglaise cif port marocain, le *Hyson* et le *Young Hyson* de 10 pence à 1 shilling et demi, le *Chund Mee* jusqu'à 3 shillings et le *Foong Mee* de 10 pence à 2 shillings. Il est à remarquer que les gens de la campagne qui viennent souvent de fort loin, depuis le Tafilelt, choisissent toujours la meilleure qualité de *Chund Mee* et de *Foong Mee*.

Les fabricants anglais ont su aussi accaparer presque complètement le marché des bougies dont le commerce est particulièrement important, puisque, en 1913, le Maroc importait pour 2 881 116 francs de bougies dont 147 816 seulement de bougies françaises et la ville de Fès entrait pour un quart dans ces chiffres. Cependant la bougie française désignée sous le vocable de *El Aïna del Hajra*, la qualité de la pierre a dominé ici

sans conteste jusqu'en 1885 et c'est à cette époque, lorsque le choléra sévit à Marseille et que la quarantaine nous ferma les ports du Maroc, que les fabricants anglais, belges et allemands, réussirent à prendre sa place avec la bougie de paraffine. La clientèle indigène, habituée à ce nouvel article, voulut exiger des bougies de stéarine au même prix que les bougies anglaises et, en outre, présentant sous le même poids le même volume. Ce qui était impossible, puisque la stéarine vaut le double de la paraffine et que sa densité est plus élevée. Enfin, en 1911, lorsque le gouvernement français accorda l'admission temporaire de la paraffine en vue de l'exportation, nos fabricants cherchèrent aussitôt à refaire la conquête du marché marocain et on peut espérer voir leurs efforts aboutir plus complètement, lorsque disparaîtront, peu à peu, les préjugés enracinés dans l'esprit des indigènes qui leur font reprocher aux produits français d'être trop chers, de ne pas avoir un pouvoir éclairant aussi puissant, enfin d'être fabriqués avec de la graisse de charognes et d'avoir une odeur désagréable. Or, c'est le bon marché et l'excellente luminosité des bougies anglaises qui font passer les Marocains sur leurs défauts de se consumer rapidement et de se déformer en été à tel point que les bougies d'un paquet fondues en une masse informe deviennent absolument inutilisables.

La marque la plus appréciée est celle de la maison Price de Londres et ses bougies sont connues sous le nom de « London Candles ». Elles arrivent en paquets

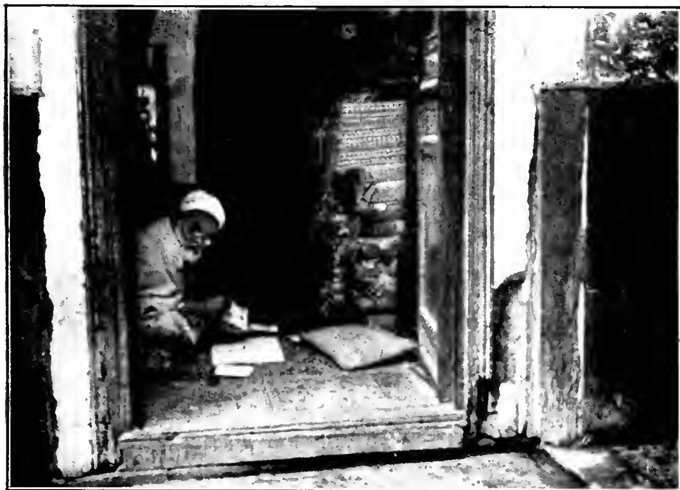
pesant, selon la demande du commerçant, 13 ou 15 onces anglaises, et les formats courants sont de trois, quatre et douze bougies au paquet. Leur prix variait depuis 1913 jusqu'au début de la guerre de 2 shillings 10 pence jusqu'à 3 shillings les 12 livres anglaises fob Londres. La Morokko Mannesmann C° avait réussi, grâce à ses puissants moyens d'action au Maroc, à la persévérance et à l'activité de ses agents, à introduire des bougies de deuxième qualité fabriquées à Sumatra et qu'elle avait fait transformer pour les rapprocher autant que possible de celles de la maison Price. Le moment est donc opportun pour nos marques françaises de reprendre la place qu'elles occupaient autrefois, en partie du moins, d'autant plus que pendant l'été la clientèle indigène se reporte vers une bougie de stéarine bon marché et que la clientèle européenne emploie surtout des bougies de stéarine. Certaines maisons ont fait des efforts qui n'ont pas été inutiles. Toutefois, pour obtenir des résultats intéressants, on ne saurait trop recommander qu'il faut absolument offrir une marchandise aussi bon marché que les bougies anglaises, soit en paraffine, soit en stéarine, obtenir un pouvoir éclairant aussi intense, soigner l'emballage dans des papiers et avec des étiquettes rappelant, comme couleurs et dimensions, ceux auxquels les indigènes sont habitués et surtout observer la clause en usage d'accorder à l'acheteur la baisse qui se serait produite entre l'époque de la commande et son exécution et, dans le cas contraire, de ne pas lui faire supporter la hausse.

La qaïda voulant que le thé se boive dans des verres, il en est importé unc quantité assez importante et il arrive souvent dans les maisons très riches de rencontrer de très beaux verres de Baccarat. La majorité toutefois est de qualité ordinaire, chargés d'ornements dorés peu discrets et l'Autriche avait réussi à supplanter la France qui, jusqu'en 1903, tenait la première place pour la gobeleterie de verre et de cristal. Les verres venaient de Hambourg et valaient, avant la guerre, de 5 fr. 50 à 7 francs les cent verres, caf Larache. Depuis le début des hostilités les prix montèrent jusqu'à 40 et 50 francs, puis les commerçants fasis s'adressèrent aux négociants de Tanger qui en firent venir d'Espagne. Il semble que là encore nos grandes verreries puissent tenter un effort utile, de même que, pour les services à thé, Choisy-le-Roi et Limoges pourraient arriver à fournir, en outre de leurs articles de luxe, les tasses à thé en porcelaine blanche, de qualité ordinaire, décorées au cobalt ou en or avec des dessins de couleur très voyants, voisinant avec les verres de cristal lourdement dorés sur les larges plateaux de cuivre ou d'argent que les esclaves apportent cérémonieusement, recouverts d'un léger mouchoir de soie, devant le maître de la maison accroupi sur un matelas près du samovar fumant, afin de préparer avec des gestes lents et savants la précieuse boisson à la menthe et faire servir à ses hôtes les trois tasses consécutives exigées par la coutume.

Si elle avait accaparé presque entièrement le com-



Marchand de faïences.



Négociant en gros dans son magasin.

merce de la verrerie et de la porcelaine de seconde classe, l'Allemagne avait absolument inondé le marché de Fès de quincaillerie en fer émaillé, plats, assiettes, soupières, marmites, seaux, pots à eau, cafetières, théières, bouilloires, boîtes à sucre et boîtes à thé enjolivées de dessins aux couleurs vives, de bijouterie fausse, bagues et colliers, de glaces médiocrement étamées, parées de lourds cadres dorés d'un parfait mauvais goût, de pendules gigantesques dont les Marocains, sans qu'on sache réellement pourquoi, ont fait des meubles d'ornementation déplacés et choquants près des luisantes parois aux fines mosaïques. Les articles de ferronnerie, de serrurerie, de clouterie, outils, marteaux, pinces, pelles, pioches, verrous, quincaillerie du bâtiment, coutellerie de fer, venaient presque tous de Westphalie. De qualité inférieure, ils étaient très bon-marché; c'est ce qui assurait leur succès et c'est par la bimbeloterie et par les articles de manufacture médiocres que l'Allemagne avait pris la haute main à Fès sur certaines importations. L'Angleterre a su habilement prendre sa place pour bon nombre de ces articles et il faut qu'à son tour la France envoie ses produits susceptibles de remplacer avantageusement la pacotille allemande dont les indigènes oublieront vite le clinquant lorsqu'ils pourront à des prix abordables apprécier la meilleure qualité de la fabrication française.

L'exportation est beaucoup moins importante et ne comporte comme matières premières que du *ghassoul*,

de la laine, des matières tannantes, des poils de chèvre et des peaux, et comme produits manufacturés des articles de Fès, des *belghas*, des cuirs, de la poterie et de la céramique. Dans la première catégorie, c'est le ghassoul ou terre à foulon qui a la part prépondérante. Terre savonneuse venant du côté de Sefrou, exploitée par la tribu berbère des Aït Youssi, elle est très employée en Égypte et en Algérie dans les bains maures. Elle s'exporte à Marseille en sacs. Depuis les facilités accordées par le chemin de fer on a commencé à envoyer une certaine quantité d'alpiste en France et en Angleterre surtout où elle sert pour la fabrication du whisky. La cire d'abeilles provenant de la campagne, principalement de la tribu des Cheragas, et pressée dans des moules à Fès est envoyée par pains de 2 à 3 kilos en Angleterre et en Russie, un peu en France, et se vend 300 francs le quintal de 100 kilos. Les dattes qui arrivent à Fès en novembre au moment de la récolte sont expédiées en Angleterre, en Espagne et en France. Il s'en exportait jadis pour plus de 200 000 francs, mais ce chiffre s'est réduit parce que maintenant les dattes du Tafilelt sont acheminées directement vers l'Europe par Colomb Béchar. L'Espagne, l'Italie et Hambourg achetaient bon nombre de peaux de bœuf et de chèvre, envoyées par ballots, séchées et salées. La France aussi faisait quelques achats ; ceux-ci, depuis la guerre, ont augmenté considérablement et dans des conditions de prix avantageuses, puisque les peaux de bœuf se sont payées de 30 à 32 douros le *quentar* de 50 kilos

environ. Quant aux laines, l'exportation a subi également dans ces deux dernières années une hausse importante. Jusqu'en 1860 le Maroc exportait 6 millions de kilos, chiffre ramené graduellement à 4 millions par suite de la diminution du troupeau marocain à mesure qu'une plus grande étendue de terres étaient cultivées et à cause de l'autorisation accordée d'introduire des moutons en Algérie par la frontière de terre. En ce qui concerne la ville de Fès, l'exportation était presque nulle avant la crise européenne, la production régionale étant généralement absorbée par l'industrie locale. Mais les prix, particulièrement élevés en France, ont amené les commerçants fasis à diriger sur ce pays une bonne partie des laines brutes de la région. Celles-ci, qui variaient entre 100 et 110 francs le quintal, étaient montées en juin 1915 à 136 francs, tandis que les laines lavées, de qualité moyenne, atteignaient le prix de 300 francs.

Cet état de choses n'a pas été sans causer une grave perturbation dans l'industrie des vêtements, si prospère à Fès, et empêcha d'envoyer en aussi grande quantité les burnous, haïks en laine, laine et soie, coton, djellabas en laine, tissés ici et expédiés dans les différents pays de l'Afrique du Nord. D'ailleurs, le chiffre de ces exportations tend aussi à baisser, d'année en année, à mesure que ces pays perfectionnent et augmentent leur propre fabrication; mais foulards, ceintures et cordonnets en soie venant de Fès restent toujours très recherchés.

Ces ventes considérables à la France ont affecté encore une autre industrie, de beaucoup la plus importante, pour ses nombreux débouchés à l'étranger, celle des babouches, des *belghas*. L'exportation croissante des peaux et des cuirs avait nécessairement renchéri le prix du cuir et beaucoup d'artisans avaient dû cesser leur travail. D'autre part, les commerçants fasis avaient eu de sérieuses difficultés au début de la guerre pour le payement des créances qu'ils possédaient en Égypte ainsi que des traites tirées à leur profit par les maisons d'Égypte sur des maisons allemandes de Londres, et cette situation qui fut, du reste, rapidement assainie, arrêta pendant quelque temps l'expédition des babouches vers l'Égypte. Or, c'est avec ce pays que se fait l'échange le plus important, les deux tiers environ des exportations qui se montent au total de 1 million et quart de francs ; l'autre tiers va au Sénégal et au Soudan. Il s'en écoule aussi une certaine quantité dans la zone espagnole, à Melilla et en Algérie. C'est vers ces trois pays, Égypte, Sénégal et Soudan, que s'expédient également les volumineux sacs en cuir, brodés de blanc ou de couleurs vives, les *chkaras*, bagage indispensable de l'indigène où il engouffre pêle-mêle son argent, ses cigarettes et les objets les plus disparates.

Quant aux belles faïences multicolores qui ont fait la renommée de Fès, aux précieux ustensiles en cuivre, si gracieux de formes, si délicatement ciselés, plateaux, bassins, aiguières, bouilloires et brûle-parfums,

ils sont vendus dans les diverses villes du Maroc et ne franchissent guère les frontières, sauf de rares échantillons, emportés par la curiosité d'un amateur ou la « *souveniromanie* » de quelques touristes.

STATISTIQUES

IMPORTATION ET EXPORTATION

Importations (1er juin 1915-31 mai 1916)

(Les chiffres représentent des kilos.)

ARTICLES	Par Casablanca.	Par Rabat-Salé.	Par Meknès.	Par Kenitra — Bel Ksiri.	Par Larache.	Par Tanger.	Intérieur ou viâ Taza.	Totaux.
A. *Produits alimentaires.*								
Boisssons	1 478	248 537	5 824	242 533	72 571	5 610	320	576 873
Café	»	120	»	800	»	»	»	920
Conserves et épicerie	3 290	100 415	12 471	130 935	44 770	1 150	49 210	342 241
Epices	2 340	49 510	4 200	55 830	20 460	300	15 360	148 000
Farine	9 800	»	12 300	58 200	1 500	»	8 000	89 800
Fruits secs	»	12 660	525	1 125	»	»	50 395	64 705
Huile européenne	800	13 845	2 170	27 471	41 310	»	2 200	87 796
Huile indigène	»	»	»	»	»	»	1 940	1 940
Pâtes alimentaires	»	13 180	»	4 455	3 320	»	»	20 955
Pommes de terre	»	34 870	18 220	58 700	11 100	»	4 000	126 890
Sucre	19 420	1 059 830	278 400	1 991 160	132 180	7 000	28 640	3 516 630
Thé	16 498	298 660	27 285	89 470	64 846	10 057	4 867	511 683
B. *Matières premières.*								
Carbure	»	5 000	»	800	»	»	»	5 800
Coton	450	6 450	»	4 500	6 200	1 240	2 800	21 640
Cuivre	»	100	»	7 225	500	»	»	7 825
Fer	»	46 460	1 600	40 980	24 875	1 425	»	115 340
Fer blanc	450	3 750	»	»	8 475	»	»	12 675
Ghassoul	»	»	»	»	»	»	357 495	357 495
Gomme	»	6 080	»	»	»	»	»	6 080
Henné	1 800	8 630	»	15 700	1 480	»	31 010	58 620
Khool	»	»	»	»	»	»	4 090	4 090
Laine	»	»	500	200	375	»	123 070	124 145
Matières tannantes	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

					[illegible]	»	»	12 625
C. ***Tissus.***								
Chiffons de laine	»	»	510	»	»	»	2 680	3 190
Cotonnades	23 320	509 405	3 110	242 335	67 020	10 940	2 880	859 010
Draps	2 520	4 260	»	1 000	1 850	5 170	»	14 800
Soieries	370	6 532	»	1 800	1 650	15 025	»	25 377
Tapis	»	1 750	»	200	»	2 000	300	4 250
Tissus divers	150	1 115	1 400	1 725	300	6 000	14 500	25 190
Vêtements indigènes	500	»	300	1 490	525	900	1 950	5 665
D. *Produits manufacturés*								
Allumettes	»	8 170	4 820	12 875	8 100	3 200	»	37 165
Belghas	»	»	»	200	850	100	»	1 150
Bougies	2 880	478 440	23 200	247 840	230 440	5 320	»	988 120
Ciment	»	1 800	»	2 900	»	»	»	4 700
Clous	»	5 650	300	480	»	»	»	6 430
Cuirs	75	21 535	800	»	»	»	19 350	41 760
Cuivre	»	1 950	»	1 500	»	»	»	3 450
Papeterie	3 650	13 760	1 100	18 610	26 430	2 750	150	66 450
Pétrole	»	2 800	»	161 964	54 405	»	»	219 169
Poteries et céramique	2 450	16 065	»	7 300	9 200	1 000	»	36 015
Savon	1 575	43 950	11 075	50 350	45 675	»	1 480	154 105
Teintures	»	5 790	240	10 470	3 100	400	150	20 150
Verreries	2 770	28 125	1 770	20 790	16 450	400	»	70 305
Articles européens divers	4 080	59 925	59 570	150 408	60 685	14 945	1 390	351 003
TOTAUX	104 026	3 128 514	502 065	3 716 806	967 742	104 312	809 462	9 332 927

NOTA. — Il faut remarquer que ces tableaux, surtout celui des exportations, ne représentent pas exactement le commerce extérieur de la ville de Fès, car ils sont basés sur le nombre de charges entrant et sortant, où figure naturellement une bonne partie du commerce local avec la banlieue et les régions environnantes.

Exportations (1er juin 1915-31 mai 1916)

(Les chiffres représentent des kilos.)

ARTICLES	Casa-blanca.	Rabat-Salé.	Meknès.	Kenitra — Bel Ksiri.	Larache.	Tanger.	Intérieur.	TOTAUX
A. *Produits alimentaires.*								
Boissons	»	»	»	»	»	»	41 011	41 011
Epicerie	»	2 500	3 265	600	»	»	276 419	282 784
Epices	»	»	»	»	»	»	42 150	42 150
Fruits secs	2 775	3 925	1 740	10 500	1 200	3 030	49 645	72 815
Huile indigène	»	»	»	»	»	»	879	879
Pois chiches	»	»	»	»	3 100	»	»	3 100
Pommes de terre	»	»	»	»	»	»	38 070	38 070
Sucre	»	»	»	»	»	»	774 690	774 690
Thé	»	»	5 230	»	»	»	52 689	57 919
B. *Matières premières.*								
Alpiste	»	47 425	»	15 750	250	»	»	63 425
Cire d'abeilles	»	»	»	400	300	»	»	700
Fer	»	»	»	»	»	»	5 010	5 010
Gharsoul	18 655	68 880	»	192 100	5 225	8 230	57 020	350 110
Henné	»	»	260	»	»	»	9 510	9 770
Laine	28 710	47 715	»	72 795	1 250	6 100	10 490	167 060
Matières tannantes	»	»	1 660	»	»	»	3 900	5 560
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	60 175	»	»	22 407	138 587

Soie grège	»	450	»	»	150	»	8 900	9 500
Zinc	1 375	»	»	»	»	»	6 630	8 005
C. *Tissus.*								
Chiffons	33 400	34 300	»	»	5 750	7 000	»	80 450
Cotonnades	600	750	21 435	2 175	»	»	724 935	749 895
Draps	»	»	350	»	150	»	1 300	1 800
Soierie de Fès	9 740	3 650	2 260	»	»	3 530	15 595	34 775
Tissus divers	7 500	3 070	2 265	»	4 955	7 900	38 860	64 550
Vêtements indigènes	»	»	»	»	»	»	1 100	1 100
D. *Produits manufacturés*								
Allumettes	»	»	»	»	»	»	160	160
Articles de Fès	4 565	690	4 630	»	3 300	6 020	38 315	57 520
Belghas	16 415	32 210	4 445	17 735	21 580	48 440	48 010	188 835
Bougies	»	»	»	»	»	»	107 510	107 510
Cuirs	4 600	7 250	»	22 675	»	»	14 690	49 215
Parfums	»	»	»	»	»	»	10 800	10 800
Pétrole	2 775	3 000	»	432	»	»	47 734	53 941
Poteries et céramique	10 130	6 080	26 685	1 100	»	3 560	126 370	173 925
Savon	»	»	320	»	»	»	11 930	12 250
Verreries	»	»	640	»	»	»	»	640
Marchandises européennes diverses	»	»	»	»	»	»	4 375	4 375
TOTAUX	141 240	310 430	75 185	409 457	47 210	93 810	2 591 674	3 669 006

CHAPITRE VI

Coutumes commerciales

Coutumes locales des commerçants. — Mode de vente. — Mode de règlement. — Crédit. — Banques. — Change. — Conditionnement des marchandises. — Moyens de transport. — Port de Kénitra. — Centre indigène. — Chemin de fer Tanger-Fès. — Chemin de fer Fès-Taza-Oran.

Commerçants avisés et généralement heureux dans leurs entreprises, soucieux de la respectabilité conférée par le négoce très en honneur parmi eux, les Fasis restent profondément traditionalistes, très attachés à leurs coutumes qu'ils jugent bonnes et qu'ils ne désirent pas changer. Beaucoup, cependant, ont voyagé en Algérie, en Égypte, en Asie Mineure et certains ont même fait des séjours prolongés dans les grands ports de l'Europe, Marseille et Liverpool, à Londres et à Paris, dans d'importantes cités industrielles, Manchester et Lyon. Mais leur mentalité ne s'est pas transformée pour cela, ils ont transporté partout leurs goûts et leur conception des choses ne s'est pas modifiée. D'ailleurs observateurs vigilants des

mœurs de leur clientèle, ils se rendent parfaitement compte de ses besoins et savent que la population fasi, plus que toute autre, est hostile à l'introduction brutale de modes qui ne sont pas les siennes et d'objets nouveaux qui ne répondent pas à ses goûts. Elle tient à ses habitudes et n'aime pas s'en voir imposer d'autres brusquement, accoutumée qu'elle est à juger les articles d'après leur apparence plutôt que par leur qualité, entêtée dans la recherche de certains détails, souvent puérils, parfois même peu esthétiques, qu'elle réclame obstinément.

Les négociants fasis ont, en outre, des coutumes personnelles pour leur mode d'achat et de règlement, ainsi que pour le conditionnement des marchandises. Ils tiennent à ne pas les modifier et le secret de la réussite commerciale des Allemands à Fès fut précisément le respect de ces coutumes.

C'est ainsi qu'ils fournissaient exactement les articles qui plaisaient à la clientèle en reproduisant servilement, même avec leurs défauts, les échantillons que leurs voyageurs ou leurs représentants avaient choisis sur place. Préoccupés de satisfaire les goûts et l'esthétique spéciale, voire l'inésthétique, de leurs acheteurs, ils se laissaient guider uniquement par les exigences du marché. Nos industries ne devraient pas hésiter à suivre cette méthode plutôt que de s'obstiner à imposer leurs marchandises telles qu'elles sont, sans rien vouloir y changer, par certitude de leur supériorité, parfois aussi par aversion de l'effort à faire pour

transformer leur outillage. Or il est certain qu'entre deux articles similaires le choix des indigènes ira toujours vers celui qui, tout en paraissant peu séduisant et peu pratique, leur sera connu, plutôt que vers l'autre, plus solide et plus commode, auquel ils ne seront pas accoutumés. La *qaida*, cet ensemble de traditions qui forment la coutume, est sacrée pour le Fasi et ce n'est qu'à la longue, petit à petit, qu'on arrivera à lui faire comprendre la supériorité de certains articles, lorsque son goût se sera lui-même modifié. Les Allemands avaient compris qu'il fallait fabriquer d'après ces préférences des indigènes; les Anglais l'ont compris également en s'ingéniant depuis la guerre à copier les échantillons récoltés sur place et qui jouissaient de la faveur publique. A notre tour, lorsqu'une paix victorieuse nous le permettra, adaptons nos méthodes aux besoins de nos clients marocains afin de prendre sur ce marché intéressant la part qui nous revient. Ne doutons pas que le musée commercial qui vient de se fonder à Fès même, sera un guide des plus utiles pour nos fabricants en leur indiquant d'une part ce qui convient aux indigènes et, d'autre part, en montrant à ceux-ci ce que nous produisons en les laissant choisir les articles susceptibles de leur plaire.

Le retard à payer des commerçants fasis est proverbial et il est de fait qu'il est bien rare que les traites soient payées exactement à leur échéance. Mais, là encore, c'est une coutume plutôt que mauvaise volonté absolue ou impossibilité. Le Fasi paye toujours, mais

à la longue et après avoir été relancé de nombreuses fois. Même les plus riches ne craignent pas de laisser traîner une créance un mois, trois mois jusqu'à neuf mois, qu'il s'agisse d'une somme importante ou d'une somme infime. Il existe, d'ailleurs, à Fès, une trentaine de maisons extrêmement sérieuses, faisant plusieurs millions d'affaires par an, sans compter une quantité appréciable de négociants, parfaitement solvables, possédant un certain capital et réalisant des bénéfices intéressants. Mais très nombreux aussi sont les petits commerçants qui ne vivent que de crédit et n'ont comme capital que le stock de marchandises en magasin, surtout depuis la venue des Allemands, grâce à leurs avances et à leurs grandes facilités de payement.

Les faillites, toutefois, sont extrêmement rares, et le failli, *moufalless*, est, ici, très méprisé. Le cadi constate son insolvabilité et sa banqueroute et lui remet, en témoignage, un écrit afin de le mettre à l'abri des poursuites de ses créanciers, mais à la condition qu'il ne possède plus que des vêtements usagés. Il lui serait, d'ailleurs, difficile d'obtenir à nouveau du crédit, car les créanciers lésés s'empressent de proclamer, par toute la ville, sa déchéance.

Les différends commerciaux sont réglés par une sorte de tribunal de commerce, l'*orf tojar*, c'est-à-dire la coutume des commerçants, composé de huit commerçants présentés par leurs pairs et désignés par le pacha. Lorsqu'un débiteur est condamné, il doit s'exé-



Un Fasi important sur sa mule.

cuter immédiatement, s'il ne veut pas être mis en prison. En cas de contestation entre vendeur et acheteur, ou entre associés, ce sont des experts, également des commerçants, qui sont chargés d'estimer la valeur de la marchandise.

Les gros négociants qui ont des représentants marocains à Manchester et à Marseille, font toujours leur règlement par compte courant. Les musulmans, du reste, ne s'adressent jamais directement de Fès aux fabriques qu'ils ignorent le plus souvent et avec lesquelles ils trouvent des difficultés à correspondre à cause de la langue qu'ils ne connaissent pas. Aussi, est-ce généralement avec des maisons de commission ou des représentants de commerce que travaillent la majorité des négociants de Fès, et c'est ainsi que les Allemands ont pu s'attirer de nombreux clients en leur accordant des délais très longs pour le payement. Ils acceptaient des acomptes de loin en loin et admettaient fort bien qu'une marchandise payable à quatre mois ne soit réglée que quatre, six ou douze mois après l'échéance, et sans intérêts de retard. Le plus souvent du reste ils ne prolongeaient leurs traites qu'en vendant d'autres articles et ils établissaient leurs prix de vente en tenant compte de ces conditions spéciales.

Les maisons françaises, au contraire, exigent le payement d'avance ou contre connaissement, au comptant avec 2 ou 3 p. 100 d'escompte, ou à quatre-vingt dix jours par traite payable à l'échéance fixée. A titre

8

exceptionnel, elles acceptent de proroger l'échéance mais avec des intérêts. Il est certain que les fabricants et commerçants français se prêteront difficilement aux fantaisies des Allemands. Ceux-ci pouvaient se les permettre à cause de leur système bancaire particulier, peut-être aussi avaient-ils intérêt à les commettre en dépit des déficits qu'on fut à même de constater à maintes reprises et qui étaient compensés par le gouvernement allemand pour la besogne politique cachée sous une grande activité commerciale, ou, par la certitude de se rattraper plus tard quand ils posséderaient en propre tout le marché marocain.

Or, il reste à prouver si l'habitude des payements à longue échéance a été accréditée par les Allemands ou bien si ceux-ci n'ont fait que se plier aux exigences de leurs clients fasis. Il est certain que le Marocain, par tempérament, par nonchalance, est mauvais payeur, mais il est un fait également que la majorité des négociants sérieux payent régulièrement et y trouvent leur intérêt, tandis que ce sont surtout les petits commerçants sans surface, travaillant à crédit, qui se sont laissé séduire par les conditions des maisons allemandes désireuses à tout prix d'accaparer la clientèle. Il y a donc tout avantage, une fois que la paix facilitera la reprise des affaires, à ne pas continuer ces errements qui, par leur exagération même, sont aussi néfastes aux acheteurs qu'aux vendeurs. Les affaires s'assainiraient d'autant et le crédit que mérite le pays s'en trouverait relevé. Toutefois, vu les conditions

économiques existantes, il faudrait obtenir de la part des maisons un peu plus de latitude et il serait à souhaiter qu'on admît un terme moyen de payement, à quatre mois par exemple, auquel on se tiendrait rigoureusement de part et d'autre.

La presque totalité des payements pour l'Angleterre et la France se fait en mandats-poste ou par chèques sur Paris. Les Fasis, en négociants habiles, n'avaient pas attendu ces facilités pour user avec une très grande adresse des procédés commerciaux les plus modernes en fait de versement. Jadis, jusqu'en 1910, alors que, dans la ville fermée au monde extérieur, il ne se trouvait ni banque ni intermédiaire, ils négociaient entre eux des chèques ou des traites sur Londres et Paris, pour des sommes souvent fort élevées. Peut-être sont-ce ces habitudes qui expliquent l'absence des banques à Fès malgré l'importance des transactions commerciales. De fait les deux seuls établissements existants, le Crédit Foncier et Agricole d'Algérie et de Tunisie et la Banque Algéro-Tunisienne, suffisent. Leur rôle d'ailleurs se borne à recevoir des dépôts et à faire un peu d'escompte commercial. Le Crédit Foncier, en particulier, fait des avances aux entrepreneurs sur délégation des mandats qui leur sont dus par les administrations publiques. Quant à la Banque Algéro-Tunisienne, elle a un rôle spécial bien déterminé. Elle fut ouverte en juin 1915 dans le but de favoriser la diffusion de la monnaie française, d'acclimater auprès des indigènes le billet de banque de

l'Algérie et de suppléer en quelque sorte à l'absence de la Banque d'État qui, chose étrange dans une ville de cent mille habitants, n'a qu'un simple correspondant, négociant israélite, qui d'ailleurs n'aime pas recevoir les billets de sa Banque à cause du peu de faveur dont ils jouissent auprès du public. Elle cherche à centraliser toute la monnaie française, se montre très accueillante aux indigènes, fait leur correspondance et leur accorde les plus grandes facilités pour l'envoi de fonds en France, en Algérie, Tunisie et Maroc. Elle prend, comme à la poste, 15 centimes p. 1 000 francs pour le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, 1 fr. 25 p. 1 000 pour la France, mais avec la faculté d'expédier de grosses sommes d'une seule fois, même par télégramme, tandis qu'à la poste le maximum est de 1 000 francs par mandat.

Les banques d'ailleurs ne pourraient pas donner une grande extension à leurs opérations d'escompte étant donné que la Banque d'État du Maroc n'est pas une banque de réescompte, comme elle devrait l'être dans l'intérêt du commerce. Aussi jusqu'à présent n'ont-elles guère vécu que d'opérations de change, suivant en cela l'exemple donné par la Banque d'État elle-même. Du fait de sa situation exceptionnelle créée par l'acte d'Algésiras, celle-ci, en effet, a le monopole des recettes des douanes et des recettes des caisses publiques du Protectorat, de sorte qu'elle a toujours entre ses mains la plus grande partie de la monnaie argent hassani et peut à sa guise faire baisser ou monter le cours. En

outre des nombreux inconvénients que présentent dans les échanges les billets hassani dont elle a le privilège d'émission, ceux-ci sont particulièrement gênants à Fès puisqu'ils ne sont payables qu'au siège de la banque à Tanger et au guichet de ses agences au Maroc. Or, elle n'en a pas ici.

Il est donc désirable de voir aboutir les efforts de la Banque Algéro-Tunisienne en ce qui concerne la diffusion de la monnaie française, en progression constante d'ailleurs. Les commerçants du Mellah acceptent avec peu d'empressement la monnaie hassani dont l'instabilité du change complique leurs relations avec le public, et toutes leurs marchandises sont tarifées en francs. Les commerçants de la Médina, naturellement, évaluent toujours les leurs en monnaie hassani, mais ils acceptent indifféremment le franc ou le hassani, même dans la vente au détail, pour laquelle ils ne se préoccupent pas du cours et calculent généralement au taux fixe de 125. Pour la vente en gros et demi-gros par contre, ils tiennent compte rigoureusement du change qui varie, selon les époques, de 124 à 130 et jusqu'à 137 et 140. Aussi ces variations incitent-elles beaucoup de Fasis à se livrer à leur péché mignon, la spéculation. Nombreuses sont les maisons de commerce qui spéculent sur le change du hassani, d'après le cours des villes du littoral, Tanger, Casablanca et Rabat, et souvent cette spéculation est la simple cause du retard de leurs payements. Les Européens aussi, même des particuliers, ne se font pas

faute de profiter de ces fluctuations, et la Banque d'État elle-même, ne voyant que son intérêt, les provoque volontiers au lieu de chercher à stabiliser le change. Aussi est-il difficile d'entrevoir un changement dans ces pratiques, fort désirable pourtant dans l'intérêt des relations commerciales, et si la suppression de la monnaie hassani est chose à souhaiter, il faut bien se rendre compte de la grosse difficulté à réaliser cette opération pour laquelle il faudrait retirer de la circulation plus de 70 millions de pièces.

De toute façon la création d'une banque de réescompte s'impose pour permettre aux banques françaises des opérations de plus grande envergure, et il y aurait intérêt à suivre l'exemple des Anglais qui font de gros efforts pour s'implanter sur le marché marocain en envoyant une mission commerciale, en créant à Tanger une banque de crédit commercial et une Chambre de Commerce à laquelle s'est jointe la Chambre de Commerce Britannique de Fès, organisée sous les auspices de leur consul, homme avisé, au courant du mouvement économique, et qui, à l'encontre de trop de ses collègues français, ne considère pas une besogne d'ordre commercial comme une déchéance.

Jusqu'à présent les efforts des Français à Fès se sont exercés en sens divers selon le tempérament de chacun et quelques mécomptes, assez légers du reste, se sont produits par ignorance des bons moyens à em-

ployer. Il semble, maintenant, qu'un organisme de centralisation et de coordination mériterait d'être étudié; mais une machine aussi compliquée et aussi complexe qu'une Chambre de Commerce, réclamant des compétences diverses qu'il n'est pas toujours facile de réunir, doit être écartée, pour le moment du moins. En attendant, il conviendrait de constituer un Comité d'Études Économiques, comme il en existe déjà dans la plupart des villes de la côte, composé de commerçants et d'industriels, chargé d'étudier les desiderata de la population au point de vue affaires et de soumettre des vœux à l'autorité administrative qui verrait ainsi facilitée sa tâche si ardue et si délicate. Des agents locaux bien placés à Fès, par leur honorabilité et leur activité, peuvent faire beaucoup pour l'introduction d'articles français sur le marché; ils méritent d'être soutenus et encouragés.

Un autre point sur lequel on ne saurait trop insister, c'est le conditionnement et l'emballage des marchandises pour lesquels les Marocains sont très exigeants, même maniaques sur certains points. C'est ainsi que les sucres raffinés doivent peser de 1 kg. 800 à 2 kilos le pain. Celui-ci doit être recouvert de papier bleu avec une étiquette ovale de couleur rouge placée au tiers inférieur et ficelé dans le sens de la longueur. Il faut qu'il y ait quarante-deux pains par sac avec de la paille; le sac est cousu et porte extérieurement en noir la marque spéciale du client, habituellement une clef grossière avec un nombre de dents plus

ou moins grand accompagnée des initiales de l'acheteur.

Les fers laminés ronds, de 6 à 10 millimètres, viennent en barres de 4 mètres ployées en deux, ou en barres de 2 mètres réunies en bottes de 50 kilos. Les fers plats de Suède de 80 × 15 sont coupés à 1 m. 50 de long. Les aciers carrés de 6 à 12 millimètres, coupés à 80 centimètres de long, sont placés dans des caisses de 50 kilos. Les tôles d'acier et de cuivre de 2 m. × 1 m. sont pliées en quatre. Les fers-blancs sont découpés en rectangles de 50 × 30 centimètres environ et mis dans des caisses contenant cent douze de ces feuilles. Les thés verts viennent en caisses carrées en bois revêtues à l'intérieur d'un papier de plomb, clouées et recouvertes d'une natte protégée elle-même par du papier d'emballage. Certains thés de première qualité sont logés dans deux caisses s'emboîtant.

Si certaines de ces exigences sont simplement consacrées par la *qaida*, comme le poids des pains de sucre, leur papier bleu, l'emballage des paquets de bougie, la longueur spéciale des pièces de drap, d'autres, poids et dimensions, répondent aux nécessités du transport. Celui-ci en effet se fait à dos de mulets ou de chameaux depuis Tanger et Larache qui, jusqu'à la guerre, étaient les deux ports alimentant le commerce de Fès. Les soieries débarquées à Tanger gagnaient Fès à dos de mulets; les poteries, coussins brodés, couvertures de laine, tissus confectionnés,

plateaux de cuivre provenant de Fès empruntaient également cette route, ainsi que les *belghas* qui s'exportaient par ce port sur Gibraltar, Marseille et Bordeaux pour gagner l'Égypte et le Sénégal. Le pétrole, les sucres, fers, cotonnades, bougies, draps, venaient à dos de chameaux de Larache, considéré déjà par Philippe II comme « le réel port de Fès, la capitale moghrébine, et, à ce titre, comme le point le plus important de la côte ».

Bien que Rabat fût plus rapproché, ces deux ports lui avaient été préférés à cause de sa mauvaise disposition l'empêchant de recevoir des bateaux de fort tonnage et du danger présenté par la barre toujours houleuse du Bou Regreg. En outre, l'insécurité des pistes reliant Fès à Salé-Rabat, soit par Meknès et les Zemmour, soit par les Beni Hassen, avait habitué les caravanes à se servir plutôt des pistes de Tanger et de Larache, de Larache surtout, en raison de la moindre distance et de la situation troublée de la partie djebala en zone espagnole qui rendait le voyage vers Tanger difficile et parfois périlleux. Aussi, pendant les périodes où les communications étaient interrompues dans la zone espagnole, de grosses expéditions de marchandises provenant de Meknès et de Fès se faisaient de Larache à Tanger au cabotage.

De Tanger à Fès la distance est de 300 kilomètres environ et de Larache à Fès elle est de 210. Quant au prix de transport, il varie forcément selon les époques. Pendant la saison pluvieuse les pistes deviennent

souvent impraticables et la crue des fleuves, avant l'installation des bacs, obligeait parfois les chameliers ou muletiers à des séjours prolongés sur l'une ou l'autre rive. De Tanger à Fès le prix moyen du transport par mulets variait entre 20 et 24 douros la charge de 160 kilos. De Larache les transports se faisaient par chameaux et coûtaient de 14 à 22 douros la charge de 250 kilos.

Mais, depuis la guerre, on s'est préoccupé d'attirer le plus possible les marchandises destinées à Meknès et à Fès dans un port fonctionnant sous l'égide de l'administration française, et de sérieux efforts ont été faits, en particulier par les Services Municipaux de Fès, pour diriger sur notre port de Mehédya-Kénitra, ouvert au commerce international par le Protectorat, tout le trafic accaparé par Tanger et Larache. Placé sur le Sebou, le plus grand fleuve du Maroc, à 14 kilomètres de Méhédya à l'embouchure, ce port présente un excellent mouillage avec des quais bien aménagés, d'un accès facile, car la barre est relativement peu dangereuse. D'ailleurs de grands travaux sont déjà entrepris à Méhédya et à Kénitra et, avec une dépense de 25 à 30 millions, on pourra créer un port absolument sûr, accessible par tous les temps à des bateaux de 4000 tonnes. Une fois construit, il suffira de le maintenir en état par des dragages permanents, ainsi que cela se pratique dans de nombreux ports, à Tunis par exemple.

L'administration paraît, du reste, résolue à doter le

port de Kénitra de l'outillage nécessaire au trafic qu'on peut espérer s'y voir développer rapidement[1]. En 1914, le mouvement n'était que de 3 millions de francs à peine, en 1915 il atteignait le chiffre de 25 millions, y compris naturellement les marchandises de la guerre. Un appel pressant a été fait aux commerçants de France et aux transitaires de Tanger de diriger sur Kénitra les diverses marchandises destinées à Meknès et à Fès. Il semble qu'il ait été entendu et il le sera de plus en plus, à mesure que les conditions du port s'amélioreront. Les compagnies de navigation également font un effort pour envoyer plus régulièrement des bateaux à Kénitra de Marseille et de Bordeaux et établir des frets satisfaisants capables de concurrencer ceux de Larache. Il serait même à souhaiter qu'il s'établît une ligne directe de Rouen à Kénitra, pour les régions du nord de la France.

En janvier 1916, les chiffres du port de Kénitra étaient les suivants : importations, valeur 172 800 francs, tonnage 796 tonnes ; exportations, valeur 140 000 francs, tonnage 83 tonnes. En janvier 1917, malgré l'entrave apportée à la navigation par la guerre sous-marine, la valeur des importations atteignait le chiffre de

1. Le 14 janvier 1917, un dahir a approuvé la convention passée entre le Directeur Général des Travaux Publics de l'Empire Chériffien et un groupe de trois importantes sociétés françaises, agissant conjointement et solidairement, pour la concession des ports de Méhédya, Kénitra et Rabat-Salé.

2210000 francs, dont : 70000 en matières animales, 1700000 pour les matières minérales et les objets manufacturés. Les sucres importés entraient pour 213490 francs, la farine et la houille pour 627800 francs. Le tonnage global était de 4110 tonnes dont 490 à l'exportation.

En vue d'augmenter l'acheminement des marchandises sur Fès par Kénitra, les Services Municipaux de Fès prirent l'an dernier la très heureuse initiative de créer dans ce port un centre indigène. Un certain nombre déjà de commerçants musulmans fasis, la plupart groupés en association, et des israélites ont profité des facilités accordées pour s'y installer et construire de petits magasins sur le terrain de 70000 m. carrès mis à leur disposition. Il est décidé qu'un appontement sera aménagé en face du groupement indigène et un bureau de douane établi dans la ville musulmane ainsi qu'une succursale de banque pour faciliter les affaires avec l'Europe. Aucun débit de boissons alcooliques ne peut être ouvert et la location de magasins ou d'habitations n'est permise qu'à des musulmans ou des israélites marocains. Un délai de deux ans est accordé pour l'édification sur les lots achetés de constructions en matériaux durables qu'il est défendu ensuite d'aliéner volontairement, tout ou partie, pendant une période de cinq années.

Les droits de *hafer* avaient été suspendus pendant un an pour encourager les chameliers à prendre le

chemin de Kénitra auquel ils sont habitués maintenant et qu'ils suivent de préférence à la piste de Larache presque complètement abandonnée. La distance n'est que de 180 kilomètres qu'ils couvrent en cinq jours et les prix de transport sont de 150 à 200 francs environ. Quand la route carrossable déjà existante entre Fès et Meknès sera prolongée jusqu'à Kénitra on peut escompter l'organisation de transports automobiles. En attendant, le chemin de fer militaire a accordé aux civils le transport de leurs marchandises dans une certaine limite, forcément très restreinte vu son peu de matériel absorbé presque en entier par les nécessités militaires. Le tarif provisoirement fixé est de 0 fr. 50 la tonne kilométrique, soit 105 francs de Kénitra à Fès. C'est cher sans doute, mais on ne doit pas oublier que ce chemin de fer est purement militaire et qu'on a voulu simplement aider dans une mesure possible les commerçants de l'intérieur. C'est déjà une amélioration sensible en comparaison des anciens prix des chameliers, lorsqu'en hiver il fallait payer jusqu'à 500 et 600 francs la tonne de Larache à Fès.

Il faut attendre, pour obtenir de meilleures conditions, la construction du chemin de fer commercial à voie large qui reliera Rabat-Salé à Meknès et Fès par un tronçon de 75 kilomètres s'amorçant à Sidi-Kassem (Petitjean) sur la ligne Tanger-Fès. Le tracé en est déjà entièrement fait et on peut espérer le commencement prochain des travaux. Il donnera

alors à Kénitra toute l'importance qu'il mérite, car il est réellement le port de Fès et de son hinterland et il le restera en dépit même du Tanger-Fès.

Car c'est une erreur de considérer Fès comme l'hinterland de Tanger qui n'en a pas à propement parler. L'hinterland de deuxième zone se trouve en territoire soumis à l'influence espagnole et les Espagnols n'ont aucune raison pour favoriser Tanger au détriment de leurs propres ports : Larache sur l'Océan, Ceuta et d'autres points sur la Méditerranée. Quant à l'arrière pays, il est français et les Français créent précisément le port de Kénitra pour se libérer définitivement et enlever aux ports étrangers de Tanger et de Larache le trafic sur lequel ces derniers pouvaient compter si le Maroc français ne s'outillait pas. Le Tanger-Fès répond donc surtout à un engagement diplomatique pris à un moment où on ne prévoyait pas le développement si rapide du Maroc placé sous notre protectorat, marchant de pair avec la création de routes et de chemins de fer. Mais si ce trajet Tanger-Fès n'est pas accessible aux marchandises destinées à l'intérieur à cause du fret terrestre sensiblement supérieur à celui de la voie ferrée Kénitra-Fès, il sera par contre merveilleusement approprié aux exigences des voyageurs venant au Maroc qui trouveront plus de commodité à débarquer à Tanger, où le pittoresque du site et le confort des hôtels seront un agrément de plus, sans compter une appréciable économie de

temps. Tanger qui est déjà un lieu de plaisance pour la douceur de son climat et son charme particulier, peut devenir un port charbonnier de première importance et un port de transit de passagers, mais il ne semble pas appelé à être un port considérable de transit de marchandises.

Il en est de même pour Oran que certains proclament volontiers le port futur du Maroc Septentrional lorsque la voie ferrée, qui arrive déjà à Taza, reliera cette ville avec Fès. La distance est beaucoup trop grande. Sans doute y aura-t-il avantage pour quelques marchandises de très grande valeur à emprunter cette voie pour profiter du tarif réduit de droits de douane en vigueur sur la frontière algéro-marocaine, comme c'est le cas actuellement pour les soies grèges venant de Marseille. Mais pour les autres marchandises importées qui, presque toutes, ont peu de valeur sous un poids élevé, sucre, bougies, fers, draps, cotonnades, l'avantage est nettement du côté de l'Océan. D'ailleurs on doit prévoir dans un avenir très prochain le remaniement de ces droits dans le sens de l'unification pour toutes les frontières du Maroc. Oran restera le port de transit du Maroc Oriental, il ne peut pas prétendre à devenir celui de Fès.

La dépendance commerciale et économique du Maroc vis-à-vis de l'Algérie est un leurre à cause du prix des transports par chemin de fer. Quant aux exportations de Fès sur l'Égypte, elles auront tou-

jours intérêt à se faire par l'Océan, par Tanger de préférence où font escale tous les grands bateaux anglais, allemands, néerlandais, se dirigeant vers les Indes.

Taza se trouve sur la ligne de partage des eaux, on doit ajouter des marchandises, car un double courant pourra s'établir aisément de Taza sur Fès et l'Océan et de Taza vers la Méditerranée, surtout lorsque le commerce sera alimenté par les produits miniers qu'il est permis de prévoir. Mais longtemps encore l'intérêt du Fès-Taza sera surtout stratégique, pour assurer la liaison permanente entre la capitale du Maroc Septentrional et l'Algérie.

Par contre ce sera la ligne idéale pour les passagers pressés de se rendre dans la grande colonie voisine ou pour les voyageurs amateurs de beauté et de pittoresque. Peut-on rêver pour les touristes tournée plus intéressante dans des conditions aussi faciles que le circuit par Tanger, l'indolente cité mauresque reflètant la blancheur de ses palais et de ses villas dans l'azur des paisibles ondes méditerranéennes, Meknès, le Versailles marocain, la ville aux jardins féériques du grand Sultan Moulay Ismaël, Fès, la capitale, la cité sainte de Moulay Idris, avec ses rues pleines d'ombre et de mystère, ses souqs grouillants de monde, tout le charme et le pittoresque de la vie arabe conservée dans toute son intégrité, puis la vallée superbe de l'Innaouen, bordée par les sauvages montagnes des Ghiata, Taza avec ses remparts formi-

dables, juchée sur son roc solitaire, Tlemcen avec ses précieuses mosquées au milieu d'un cercle de verdure, et enfin Oran, où s'agite sur les quais, toute une foule cosmopolite au visage bronzé et au verbe sonore.

CHAPITRE VII

Industrie

Corporations. — Industries de l'alimentation. — Minoterie. Oliveries.

Sa situation géographique ainsi que les eaux abondantes et constantes qui l'arrosent avaient fait très vite de la ville de Fès un centre industriel important, où la protection avisée de ses souverains attira de toutes parts de nombreux et habiles artisans. A ces avantages naturels vint s'ajouter son prestige de capitale du Maroc du Nord et elle centralisa rapidement la production des objets manufacturés. De réels artistes, aidés par une main-d'œuvre patiente et soigneuse, acquirent à l'industrie fasi une réputation de fini et de bon goût qui répandit à travers tous les pays arabes de l'Afrique du Nord, jusqu'au Sénégal, haiks, djellabas, babouches, ceintures et cordons en soie, faïences et objets en cuivre. Grâce à cette renommée et aussi à son isolement relatif au cœur du Maroc du Nord, à son éloignement des côtes, Fès a pu lutter mieux que

d'autres villes marocaines contre l'invasion des articles d'importation bon marché et a réussi à conserver à peu près intactes toutes ses anciennes industries.

Celles-ci, d'ailleurs, restent immuables, telles qu'elles furent de tout temps. Les mêmes métiers sont exercés par des artisans qui se transmettent de père en fils leur art et leurs procédés, souvent très ingénieux bien que fort primitifs. L'instinct et l'atavisme étant leurs seuls moteurs, ils se contentent de deux ou trois types dans chaque catégorie qu'ils refont constamment depuis des siècles sans que leur amour-propre ou un secret génie les pousse à en chercher d'autres. Tristes, monotones, travaillant avec une mélancolique impassibilité, ils ne semblent pas connaître la joie de créer, de façonner une œuvre, qui est du reste le plus souvent jolie et intéressante. Ils restent murés dans des formes séculaires, figés dans les habitudes ancestrales déterminées par des influences religieuses et sociales, perpétuées à travers les âges, comme l'archaïque système des corporations qui les régit encore sous le contrôle du *mohtaseb* ou prévôt des marchands.

Ce fonctionnaire est chargé de surveiller les corporations ouvrières et les marchés, de fixer le *sâr* ou cours des marchandises, pain, viande, poisson, raisins, huile, beurre, beignets, charbon. Il doit, en outre, exercer une surveillance quotidienne sur les fours des boulangers et contrôler la qualité des comestibles, viande et farine. Les infractions sont punies par la bastonnade qui se donne à l'aide d'une corde appelée

falaka dont on n'use actuellement que très rarement. Il en était de même au début du seizième siècle où Léon l'Africain nommé le mohtaseb « chef des consuls, qui tient ordinairement douze sergents en sa maison, qui l'accompagnent quand il va par la cité essayant le poids des bouchers avec ce qu'ils vendent, puis vient visiter le pain et s'il ne le trouve pesant son poids, le fait briser en pièces, faisant donner aux boulangers des coups de poing si démesurés sur la nuque du col qu'on le laisse tout martyr et enflé ».

Il se prononce dans les contestations entre ouvriers et patrons, entre acheteurs et vendeurs, qui sont portées devant sa juridiction. C'est lui qui nomme définitivement les *amin* des différentes corporations. Chaque corps de métier, en effet, est groupé en corporation, *h'enta*, avec ses droits et ses devoirs stricts, avec ses chefs, *amin*, choisis parmi ses membres, élus par son conseil, *jemaâ*, et présentés par celui-ci à l'approbation du mohtaseb. L'amin est généralement un homme déjà âgé, connaissant bien son métier, impartial et perspicace car, chargé de percevoir les taxes qui incombent à son groupe, il doit les répartir entre chacun selon sa fortune. De plus, il est juge dans les conflits qui s'élèvent soit entre ouvriers de la corporation, soit entre patrons, entre ouvriers et patrons ou entre clients et patrons. Toutefois, ce sont des experts spéciaux, les *moualin el ma*, qui décident pour les querelles concernant la répartition des eaux et les *chioukh en nedhar* qui interviennent dans les bornages de terrains.

La liberté du travail est absolue et les règlements relatifs à la technique du métier ne sont que traditionnels. Le maître ouvrier, le *mâllem*, travaille dans son atelier, assisté d'un ou de plusieurs ouvriers, *canâ*, et de quelques apprentis, *metallem*, qui peuvent commencer à l'âge de sept ou huit ans, dès qu'ils sortent de l'école coranique. Naturellement chaque corporation a des règles et et des coutumes spéciales dont les Fasis sont très jaloux. C'est ainsi que, d'après un usage ancien, les membres des corporations des *baqqala*, marchands de corps gras, et des *fahhama*, marchands de charbon, sont solidairement responsables les uns des autres et aucun individu ne peut être admis dans l'une de ces corporations sans l'assentiment de ses membres.

Il n'existe pas moins de cent vingt corporations comprenant des commerçants, des agriculteurs, des artisans et des ouvriers de toutes sortes jusque pour les métiers les plus infimes, tels que marchands de fèves grillées, rôtisseurs de têtes de mouton, hacheurs de viande. Il n'est pas jusqu'aux portefaix qui se divisent en plusieurs corporations distinctes suivant les marchandises qu'ils transportent, blé, orge, charbon, matières grasses, viande ou objets divers, pour lesquelles ils servent souvent de courtiers. D'ailleurs ces groupements sont encore facilités par la commune origine des gens s'adonnant à telle ou telle profession. Car si les Fasis se réservent avec un soin jaloux les métiers les plus délicats, par contre les épiciers

viennent généralement du Sous, les maçons du Figuig, les savetiers du Tafilelt, les portefaix de la région de la Moulouya.

Une des corporations les plus importantes et par son nombre et par le rôle qu'elle joue dans la vie quotidienne de la capitale est celle des meuniers. Deux cent vingt et un moulins sont disséminés à travers la ville au-dessus des différentes dérivations de l'Oued Fès qui leur fournit la force motrice nécessaire. Ils sont construits sur le même modèle et sont extrêmement primitifs. Une roue en bois, *naoura*, actionne une meule en grès, *reh'a*, qui tourne sur une autre meule fixe, entre lesquelles le grain est amené par un vaste entonnoir en bois ou en sparterie suspendu au plafond. Ensuite avec des tamis de différentes grosseurs on sépare la farine de la semoule et du son, puis on repasse entre les meules les gruaux un certain nombre de fois pour bien les réduire en farine en les blutant à chaque opération. La qualité de cette farine, malgré l'excellence du blé dur de Fès, est généralement inférieure parce que le tamisage est toujours insuffisant. Le lavage du blé est tout à fait rudimentaire ; on le place dans de grandes corbeilles en palmier nain tressé qu'on trempe dans une cuve en maçonnerie préparée à cet effet ou plus simplement dans une dérivation de l'Oued et là, malgré la défense faite à maintes reprises, on le piétine et le remue afin d'en chasser les poussières et saletés.

Chaque moulin comporte le plus souvent deux paires

de ces meules jumelées; quelques-uns, très rares, en ont trois. Les meuniers les plus importants, au nombre de deux, possèdent trois moulins de deux paires chacun. Mais c'est tout à fait l'exception qu'un moulin soit la propriété d'un seul; l'eau, par une disposition spéciale, appartient aux habitants de la ville et en général la construction est bien habous. Il arrive même qu'une partie de l'immeuble est propriété privée et l'autre propriété maghzen ou habous. Le prix de location fixé par l'administration des biens habous est assez bas, mais par contre à cause des bénéfices que laisse ce taux réduit celle-ci se refuse à faire aucune réparation. L'an dernier un moulin de deux meules a été acheté, matériel et fonds de commerce, 27 fois 100 douros.

Le locataire principal exploite rarement lui-même et sous-loue à un meunier. Il y a du reste deux catégories de meuniers qui sont le plus souvent associés ou commandités. Les *treihia* achètent le blé, le moudent et vendent la farine dans des boutiques leur appartenant dont ils rétribuent le tenancier en lui abandonnant un *r'tal baqqali* (760 grammes) par *rebaa* de 19 kilos. Les *thainia* font la mouture à façon; ils reçoivent 1 *mtqal* par moud et gardent le son. Aussi tous les jours, c'est par les rues, entre les moulins et le quartier de Sara ou les maisons particulières, un va-et-vient continuel de petits âniers poussant devant eux un ou deux bourriquets trottinant sous le poids d'un immense sac de farine placé en travers sur leur dos ou, au

retour, juchés sur le bout de la croupe, les pieds croisés sous le ventre de leurs chétives montures qui passent au galop en secouant leurs grosses têtes bourrues.

Le maximum de production d'un moulin est de 40 mouds, mais la moyenne par jour est de 15 mouds. Il arrive même que, lorsque le blé est très cher, certains meuniers ne trouvent pas un bénéfice suffisant entre le prix d'achat et le prix de vente de la farine établi par le mohtaseb et travaillent uniquement pour ne pas fermer leur moulin ainsi que leurs boutiques. Car la majorité achète au fur et à mesure de leurs besoins et il n'y en a guère qu'une dizaine qui aient les ressources nécessaires pour faire leurs achats au moment opportun et se préparer des réserves. Les Fasis adorent la spéculation, et, pour les grains, celle-ci présente au Maroc cet avantage de se faire presque à coup sûr. Aussi a-t-on vu certaines années des gens vendre leur maison pour pouvoir acquérir en plus grande quantité de l'orge ou du blé. La hausse, en effet, se produit pour ainsi dire automatiquement, bien qu'avec des bonds plus ou moins importants. Ceux qui peuvent s'approvisionner largement au moment où les prix sont bas et attendre l'époque propice sont certains de réaliser un gain appréciable. Le mouvement de hausse se produit chaque année depuis la moisson, généralement en juin et juillet, jusqu'en mars, plus ou moins accentué suivant l'abondance des récoltes. C'est pendant le mois de mars que commencent les

pluies; s'il ne pleut pas, la hausse continue, s'il pleut beaucoup, au contraire, la baisse se fait sentir immédiatement, car alors les grands caïds de l'intérieur, les gros commerçants fasis ou de simples particuliers prévoyant une belle récolte et des prix moindres s'empressent de jeter sur le marché toutes leurs réserves.

Les procédés primitifs auxquels s'entêtent les meuniers ne permettent qu'un rendement médiocre. Pour une *sahfa* de 60 mouds de 27 à 28 livres de 760 grammes, on obtient en moyenne 24 quarts (de 19 kilos) de *zrif*, farine de première qualité, et 26 à 27 quarts de *quouachi*, remoulage. Deux tiers de zrif et un tiers de quouachi forment le *khallas* qui est la qualité courante à Fès. Quand le blé est sec, la *sahfa* fournit environ 2 quintaux et demi de son et 3 quintaux (de 76 kilos) quand il est mouillé. Pour la semoule il est difficile d'évaluer une moyenne, la quantité produite dépendant du degré d'écrasement et de criblage.

Il y aurait lieu, certes, d'améliorer cet outillage qui empêche de fournir de la farine de tout premier choix, d'autant que la plupart des meuniers en bons fasis, indolents, capricieux, insouciants de l'heure et des jours, travaillent à leur guise et l'on n'est jamais certain de pouvoir compter sur la livraison de la marchandise à la date convenue. L'industrieux et persévérant créateur à Fès d'une petite fabrique de pâtes alimentaires d'excellente qualité en a fait maintes fois la cruelle expérience en se voyant contraint d'arrêter

sa fabrication par suite de la nonchalance, ou peut-être du mauvais vouloir des meuniers à lui livrer en temps utile la semoule qui leur était commandée et dont ils avaient reçu le prix d'avance.

Aussi serait-il intéressant de voir se monter une minoterie moderne bien outillée. Celle-ci, du reste, semblerait appelée à réaliser de beaux bénéfices quand on envisage le prix élevé de la farine rendue à Fès en face des besoins considérables de la troupe et de la population européenne croissant de jour en jour, sans même tenir compte d'une grande partie de la population musulmane qui, par méfiance ou par esprit de routine, préférera pendant longtemps encore recourir à ses primitifs petits moulins. Une société importante est en voie de formation avec le concours de capitaux fasis pour intéresser les gens de Fès à la réussite de cette nouvelle entreprise et il est à souhaiter que, dès la fin de la guerre elle puisse arriver à réaliser ses projets.

La corporation des boulangers n'existe pas ici. L'habitude veut que les Marocains aisés fassent pétrir leur pain dans leur propre maison par les nombreuses négresses qui leur servent d'esclaves et que, dans les ménages pauvres, la femme soit chargée de ce soin. Elle est remplacée par celle des fourniers qui s'occupent, moyennant une faible redevance, de cuire les petites *kesra*, galettes rondes de pain sans levain, que de jeunes garçons leur portent quotidiennement de chaque maison sur un plateau de bois long et étroit

posé en équilibre sur leur tête et qu'ils viennent reprendre une fois prêtes. Les meuniers se sont réservés quelques fours où, dans des pièces situées au-dessus de ceux-ci, ils font préparer par des ouvriers un certain nombre de *kesra* pour les distribuer aux épiciers de quartier où les miséreux viennent acheter un pain ou un demi-pain à grignoter avec un peu de *kefta*, viande hachée et grillée autour d'une tige de fer, ou quelques olives macérées dans de l'huile.

Des familles pauvres cherchent aussi à augmenter leurs médiocres ressources en pétrissant chez elles une ou plusieurs douzaines de *kesra* qu'elles font cuire au four pour les vendre. Dans certaines rues, dès le crépuscule jusqu'aux premières heures de la nuit, s'alignent, faiblement éclairées par de vieux falots en fer-blanc ajouré ponctuant de reflets d'or ces ombres mystérieuses, de mornes théories de femmes drapées dans leurs voiles douteux, accroupies en une pose immuable près de larges planchettes d'où elles retirent, de dessous une couverture, des pains tout chauds en échange de quelque menue monnaie de bronze.

Une autre industrie qui joue un rôle capital dans l'alimentation de la population fasi est la fabrication de l'huile. La graisse de porc, en effet, est interdite aux musulmans pour des motifs religieux, et le beurre fin, par suite de la pauvreté fourragère de la région, est d'un prix trop élevé pour être d'un usage courant à la portée de tous. Aussi l'huile, est-elle, à Fès, le principal apprêt servant à la confection de tous les

plats et sa consommation est considérable. Il n'y a pas moins de vingt et un moulins à huile à l'intérieur des murs de la ville, réunis presque tous aux alentours de Bab Guissa, la porte tragique où tant de nos braves soldats trouvèrent la mort pendant les journées sanglantes de 1912. Il en existe aussi un grand nombre dans la banlieue et dans toutes les contrées riches en oliviers.

Tous ces moulins indigènes sont établis sur le même modèle forcément très primitif. Au fond d'une cour, abritée sous un hangar obscur aux parois noires et graisseuses, une lourde meule en pierre est actionnée par un cheval ou un mulet étique, tournant sur une aire surélevée en maçonnerie, circulaire et à plan concave, au-dessous de laquelle sont aménagées deux ou trois fosses, généralement très sales, où l'huile est recueillie. Une fois broyées, les olives sont pressées dans des couffes de palmier nain tressé, de 80 centimètres de diamètre, au moyen d'un énorme tronc d'arbre formant levier. Fixé à l'une de ses extrémités entre deux montants, ce tronc porte à l'autre, suspendu par une massive vis en bois, un pesant bloc de pierre. On place en dessous une pile de scourtins remplis de pâte d'olives ; au fur et à mesure que celle-ci se tasse, le bloc s'abaisse jusqu'à reposer sur le sol pour être ensuite remonté au moyen de la vis en bois de façon à donner à la pression toute sa puissance qui n'atteint guère qu'un maximum de 1 800 kilos. A côté, dans un corps de bâtiment adjacent, se

trouve une série de réduits rangés sur deux étages et fermés à clef où les propriétaires déposent leurs olives en attendant leur tour de les faire broyer. Les olives ainsi entreposées reçoivent une certaine quantité de sel pour les conserver et, en provoquant l'évacuation de l'eau âcre et amère qu'elles contiennent, maintenir autant que possible la douceur de l'huile. Malgré ces précautions l'huile ainsi préparée garde toujours un goût très prononcé, absolument insupportable à un palais européen ou même indigène s'il est quelque peu raffiné.

Une pressée comporte environ 900 kilos d'olives et dure de sept à huit jours. Pour des olives fraîchement cueillies, on les arrose pendant le broyage avec de l'eau salée froide. La pâte placée dans les scourtins formant pile est soumise à une première pression pendant toute une journée. Celle-ci étant relativement faible, l'huile s'écoule très lentement. La pâte est ensuite retirée, arrosée d'eau froide, broyée à nouveau et remise sous la presse pendant une seconde journée. Et ainsi de suite pendant sept à huit jours.

Suivant la qualité des olives une pressée donne de 90 à 275 litres d'huile, soit 10 à 30 p. 100, et laisse comme résidus de 350 à 450 kilos de grignons. D'après le rendement des moulins qui fonctionnent, suivant l'abondance des récoltes, de six à douze mois par an, on peut évaluer que pendant les années de bonne récolte moyenne il se travaille à Fès seul entre 1 500 et 2 000 tonnes d'olives, le complément de l'é-

norme consommation d'huile par les indigènes étant fourni par les huileries de la banlieue, de Sefrou principalement, et par les nombreux petits moulins de campagne disséminés dans les tribus voisines.

Il n'existe pas d'industriel faisant métier d'acheter des olives pour revendre l'huile, du moins en quantité importante. En général, les particuliers font extraire l'huile de toute leur récolte; ou ils vendent leurs olives sur pied, ou les envoient cueillies sur le marché. Aussi le travail à façon est-il le plus commun. Le prix de la pressée est de 34 francs si le moulin ne garde pas les grignons et de 24 francs s'il les conserve. Ces grignons trouvent d'ailleurs leur utilisation immédiate et se vendent facilement au prix de 3 fr. les 100 kilos aux nombreux hammams, briqueteries et poteries qui s'en servent pour l'alimentation de leurs fours. Souvent aussi le propriétaire d'un pressoir s'associe un bailleur de fonds; il achète les olives, les emmagasine et prévient son associé par déclaration écrite de la quantité de mouds en sa possession. Une fois l'huile vendue sur le marché, il rembourse le capital et le bénéfice net est partagé par moitié.

La région de Fès est particulièrement riche en oliviers, dont la culture, introduite dans l'Afrique du Nord par les Phéniciens, remonte pour le Moghreb aux Almohades puis aux Almoravides qui, de 1055 à 1266, en auraient fait faire de nombreuses plantations. Trop souvent malheureusement les arbres sont plantés au petit bonheur, sans aucun alignement et, ce qui

est plus fâcheux, presque toujours trop rapprochés les uns des autres. On se garde bien aussi d'abattre les arbres âgés et épuisés qui ne produisent plus et gênent le développement des jeunes plants. Quant aux soins de culture, les indigènes s'en préoccupent fort peu ; sauf l'aménagement d'un petit fossé en forme de fer à cheval autour du pied des arbres pour y maintenir l'humidité, il est bien rare qu'ils prennent la peine d'ameublir les terrains plantés d'oliviers pour permettre à l'air et aux eaux de pluie de bien pénétrer le sol.

En outre, la récolte est faite au moyen du gaulage. Ce procédé, pratiqué ici avec une extraordinaire brutalité, supprime une énorme quantité de jeunes rameaux d'un an, précisément ceux qui fructifieraient la saison suivante. Enfin la taille, pourtant si importante, semble partout totalement méconnue, sinon inconnue.

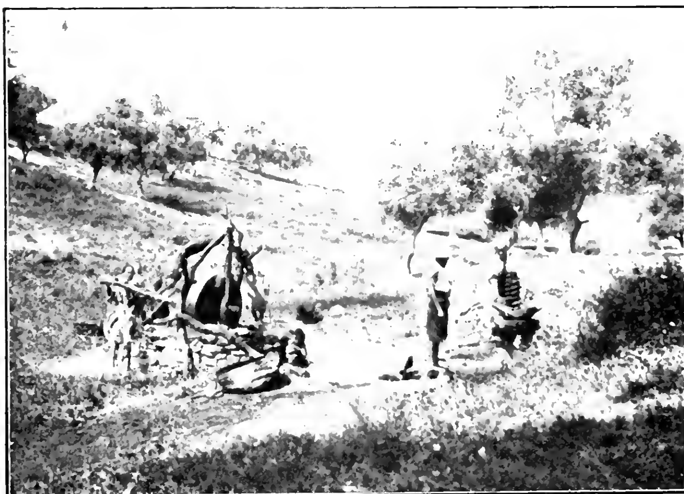
Heureusement que le Service des Domaines a entrepris depuis deux ans l'utile besogne de tailler et de remettre en état les vieux oliviers des terrains maghzen qui étaient dans un état lamentable. Faite par des hommes compétents, ayant une longue expérience acquise en Tunisie, cette taille a donné d'excellents résultats et l'année dernière des ouvriers indigènes, dirigés par un spécialiste français, ont continué cette bonne pratique dans les olivettes avoisinant la ville de Fès. A leur tour, les cultivateurs pourront appliquer ces principes dans leurs propriétés.



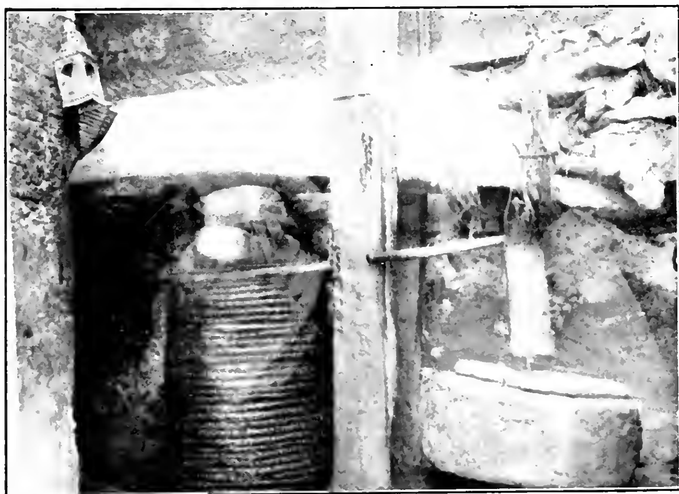
Intérieur d'un moulin.



Nettoyage du blé.



Presse à huile dans la campagne.



Presse à huile avec scourtins.

Or, la région de Fès possède environ 400 000 oliviers appartenant soit à des particuliers, soit au Maghzen, soit à l'administration des biens habous. Pour les olivettes maghzen de la banlieue, les olives sont vendues sur pied chaque année et aux enchères publiques. Elles sont réparties en un certain nombre de parcelles qui, toutes, font l'objet d'une adjudication séparée et vont généralement à des adjudicataires différents. Les biens habous qui possèdent de très nombreuses propriétés vendent leurs récoltes dans les mêmes conditions. Il est fait aussi quelques locations à long terme.

On voit donc qu'une oliverie moderne qui viendrait s'installer à Fès trouverait sur place les matières premières nécessaires en même temps que l'écoulement assuré de ses produits. Elle aurait sur les moulins indigènes l'avantage d'un rendement supérieur et livrerait à la consommation des produits infiniment meilleurs. Elle pourrait, en outre, par la surpression des grignons provenant des moulins indigènes, obtenir à peu de frais une huile qui, une fois améliorée, serait certainement recherchée en raison de son bas prix. Enfin, pour le travail à façon, elle serait à même de satisfaire rapidement les demandes des propriétaires tout en leur donnant un rendement plus élevé et une qualité supérieure, considérations qui, peu à peu, feraient tomber les préjugés les plus enracinés.

Quant aux résidus d'huile restés dans le fond des

fosses, les indigènes les recueillent pour fabriquer le savon mou brunâtre que l'on trouve dans tous les souqs et qui sert au lavage général dans les habitations, au foulage de la laine pour la fabrication des feutres, ainsi qu'à toutes sortes d'usages vétérinaire ou médical. Ils font brûler des cosses de fèves ou de pois chiches qu'on trouve en grande quantité, puisque ces légumes forment le fonds de l'alimentation marocaine, et qui possèdent beaucoup de potasse. Ils en recueillent les cendres et font une lessive pour en tirer cette potasse qu'ils mélangent avec les fonds d'huile dans des cuves spéciales. Ils enlèvent les croûtes formées à la surface par l'ébullition, les mélangent de nouveau avec de la graisse de mouton et procèdent à une seconde cuisson afin d'obtenir la saponification.

Ce sont les méthodes qu'ils employaient jadis, qu'ils avaient abandonnées et auxquelles ils ont dû revenir par suite de la guerre. Il y a sept ou huit ans en effet, une maison allemande avait lancé sur le marché de l'acide potassique pour remplacer les lessives de cendres et n'avait pas hésité à faire venir un ouvrier spécial pour apprendre aux Marocains à se servir de ce produit. Ceux-ci, d'ailleurs, l'adoptèrent très rapidement, car il leur revenait meilleur marché et, sous un faible volume, représentait un degré de potasse bien plus élevé. En outre, le dosage était plus exact et se faisait sans tâtonnement.

A maintes reprises on a essayé d'introduire du

savon mou de Marseille. Ce fut toujours en vain et il faut chercher la raison de cet insuccès dans la conviction de la population musulmane que le savon mou français est fabriqué avec de la graisse de porc, animal déclaré abject par le Prophète.

CHAPITRE VIII

Industries du bâtiment

Construction. — Décoration. — Zellijs. — Sculptures sur plâtre et sur bois. — Peintures.

Dans la Médina, à part les deux grandes artères descendant de Bab Mahrouq et de Bab Bou Jeloud vers les souqs de la Qaiçarya, c'est un dédale de rues étroites et sombres, coupées d'impasses, enchevêtrées les unes dans les autres, avec une série de brusques tournants à angle droit qui surprennent et déconcertent, bordées de hautes murailles grises et nues, sans alignement, percées par de rares fenêtres grillagées et haut placées, égayées de temps à autre par de gracieux *qoub*, sortes d'échauguettes en bois où s'attarde parfois la curiosité d'un œil noir qui brille. Obligés de cacher aux regards du public leurs multiples compagnes permises par le Coran et soucieux aussi de ne rien laisser voir de leur existence intime, les Marocains ont, pour ainsi dire, adossé leurs maisons à la rue et en ont tourné la façade vers l'intérieur.

Toutes leurs demeures sont du même genre et ne varient que par leurs proportions. Le motif principal est une cour carrée ou rectangulaire avec une vasque ou un bassin au milieu où un clair jet d'eau murmure constamment une douce chanson. On y accède par une massive porte cloutée ouvrant sur un tortueux couloir à deux ou trois coudes, afin de permettre aux femmes de se réfugier vivement dans leurs appartements à l'annonce d'un visiteur. Tout autour court une large galerie rehaussée d'arcs et de colonnades sur laquelle s'ouvrent les pièces principales de l'habitation, toujours très hautes de plafond à cause de la chaleur, s'éclairant par une grande porte en bois encadrée quelquefois par deux baies très basses, ornées de grilles en fer forgé. Un des côtés est toujours réservé à une fontaine en mosaïque encastrée dans la muraille d'où l'eau jaillit par une ou plusieurs bouches en cuivre, pour s'écouler dans un étroit bassin en maçonnerie également recouvert de carreaux de faïence.

Aux étages, la disposition est semblable et les appartements prennent jour de même, sur une galerie circulaire ornée de colonnes et de balustrades en bois tourné; mais, tandis que, dans les maisons riches, on se protège des rayons du soleil par de somptueuses tentures accrochées aux arceaux du rez-de-chaussée, dans les maisons plus modestes, où la cour carrée est de petites dimensions, celle-ci est fermée en haut par une grille sur laquelle sont étendus des roseaux. Les services généraux, cuisine, pièces

pour les esclaves, hammam, se trouvent en arrière de l'habitation principale et communiquent par un couloir, souvent très long.

Dans les constructions dites *maghzenia*, appartenant à de hauts personnages, il n'y a pas d'étage au-dessus des chambres dont le plafond atteint jusqu'à 8 mètres de hauteur. Les pièces se trouvent dans deux corps de bâtiment reliés par un mur élevé et situés à chaque extrémité d'une cour rectangulaire pavée en mosaïque ou avec des dalles de marbre blanc et noir séparées parfois par une mince bande de carreaux de faïence, sur lesquels glissent sans bruit les fines belghas des visiteurs venant s'entretenir avec le maître de la maison nonchalamment étendu sur de moelleux matelas, accoudé sur de précieux coussins de soie, dans une des chambres principales se faisant face et auxquelles donnent accès de hautes et lourdes portes en bois de cèdre richement enluminées ou finement sculptées, précédées de massives, mais gracieuses colonnades. Le *riad* comporte une autre disposition spéciale. Deux grands pavillons rectangulaires se font vis-à-vis, séparés par un jardin dont les allées surélevées et revêtues de carreaux de céramique multicolores tracent un chemin reluisant au travers d'arbres fruitiers et de corbeilles de fleurs disposées au hasard. Quelquefois aussi, les Marocains opulents font édifier près de leur habitation une *mesria*, ou pavillon séparé, de deux ou trois pièces dont la décoration est particulièrement soignée et où ils peuvent, grâce à une

porte et à un escalier spécial, recevoir leurs visiteurs sans que ceux-ci pénètrent les secrets intimes de leur hôte.

Ce plan fort simple ne nécessite pas des connaissances très approfondies dans l'art de bâtir. Aussi n'existe-t-il pas d'architecte. Jadis, pourtant, il y en avait quelques-uns, des *mouhendis*, pour les palais du sultan et des hauts personnages de la cour. Ils connaissaient le dessin et surtout savaient fort bien, sur le chantier, indiquer les justes proportions dont ils avaient appris la technique sur des œuvres anciennes. Ils étaient assistés d'un *mâllem kebir* qui correspondait à peu près à notre maître de l'œuvre du moyen âge ; au courant des procédés de tous les corps d'état, il dirigeait les travaux et s'occupait en même temps des approvisionnements de matériaux.

Celui-ci a disparu à son tour et actuellement, lorsqu'un Marocain veut faire construire, il se charge lui-même de ses approvisionnements de briques, de bois, de chaux, de plâtre et de zellijs, morceaux de faïence pour les mosaïques. Il met également de côté la somme d'argent qu'il compte avoir à dépenser. Aussi, voulant toujours profiter du meilleur prix pour ses achats, lui faut-il en certains cas deux ans et même davantage pour acquérir tout ce dont il a besoin. Il construit jusqu'à épuisement des matériaux ou de la somme d'argent, et, s'il s'est trompé dans ses prévisions, il laisse tout simplement la maison dans l'état où elle se trouve, jusqu'à ce qu'il puisse ramasser le

nécessaire pour reprendre et continuer les travaux; ce qui explique en partie la composition bizarre de certaines constructions. Une fois prêt, il fait appeler un ouvrier maçon et un ouvrier menuisier qui deviennent les deux chefs du chantier, leur explique ce qu'il a l'intention de faire et les charge de recruter d'autres ouvriers. Il implante lui-même la construction avec eux, puis la fait surveiller par des gens à sa solde, et, comme la paye a lieu chaque soir, il n'hésite pas à supprimer une partie du salaire s'il estime le travail fourni insuffisant.

Quand ils rencontrent un sol mauvais pour les fondations, les maçons marocains utilisent des débris de chaux qu'ils pilonnent avec des détritus de cailloux en arrosant à grande eau. Ils ne savent pas maçonner avec le moellon et ne se servent que de briques. Ils n'ont d'ailleurs aucune notion du liaisonnement des murs et ils ont conservé la coutume de travailler à deux pour les murailles d'une certaine épaisseur, chacun montant sa moitié de mur, sans se préoccuper nullement l'un de l'autre et sans s'inquiéter naturellement si, par la suite, le poids provoquera un décollement. Pour les maisons on se sert généralement de briques, parfois cependant pour les murs on emploie le pisé comme pour les remparts et les clôtures. Jadis on mêlait de l'argile et de la chaux grasse et ce mélange d'une dureté extraordinaire a résisté admirablement. Actuellement on a délaissé l'argile trop coûteuse et on se contente d'un conglomérat de cail-

loux, de gravois et de chaux, celle-ci en assez faible proportion d'ailleurs. Cette *tabya* est fabriquée dans des coffrages de 2 mètres de long sur 0 m. 80 de hauteur qu'on pose dans un fossé creusé au préalable et dans lequel on verse le mélange mouillé. Une fois remplis, les ouvriers montent dessus et pilonnent cette pâte avec des masses appelées *merkez*, tout en chantant, afin de pouvoir conserver la cadence, une lente mélopée qu'ils répètent inlassablement sur un ton nasillard exaspérant l'oreille la moins musicale.

Le travail terminé pour la première caisse, ils posent dessus deux ou trois poutrelles destinées à recevoir une seconde caisse qu'ils enlèvent une fois pleine en retirant ces poutrelles qui forment dans le mur de gros trous à intervalles à peu près réguliers. Ces trous sont parfois bouchés avec du mortier, mais celui-ci finit par se désagréger et ces ouvertures, rangées symétriquement, font croire tout d'abord à des meurtrières disposées en vue d'une attaque. Cette *tabya* ne résiste pas aux intempéries comme celle qu'on rencontre dans les constructions anciennes, et elle se dégrade facilement sous l'action du soleil et de la pluie. Pour la préserver il faut donc la recouvrir d'un enduit de chaux grasse, mais comme celui-ci ne tiendrait pas si on l'appliquait après coup, les Marocains ont soin d'enduire intérieurement les coffrages, avec un mortier gras avant de commencer le pilonnage.

Les murs intérieurs sont toujours en briques,

d'assez mauvaise qualité du reste, faites avec de l'argile mal travaillée et insuffisamment cuite à cause de la cherté du combustible. Toutes les piles sont également en briques, car la pierre de taille, bien qu'il existe des carrières dans le pays, est absolument inconnue, et c'est seulement dans quelques habitations très riches qu'on rencontre des seuils de porte et des rebords de bassin en marbre importé d'Italie. Les enduits se font à la chaux ou en plâtre dans les belles constructions et on blanchit avec de la chaux vive. Quant au bois, on se sert uniquement de bois de cèdre pour les linteaux et les poutres des plafonds. La portée maximum est de 4 mètres. Pour franchir les portées dépassant cette longueur, les Marocains ont deux moyens, soit un arc en briques dont ils se servent très rarement, soit une charpente. Celle-ci se compose d'une sablière traînante sur les murs qui reçoit toutes les poussées des chevrons, en forme de petite ferme faite de deux arbalétriers et d'un tirant.

Ils connaissent également la voûte dont ils se servent dans le cas de très grandes portées, en particulier dans la construction des *silos*, ces immenses magasins à blé profondément creusés dans le sol, et des oliveries. Ils emploient couramment les voûtes en berceau, à plein cintre, et dans les escaliers ils se servent souvent de la voûte d'arête et de la voûte en arc de cloître. Pour les hammams ils utilisent la coupole sur pendentifs en partant d'un plan carré ou polygonal, généralement octogone.

Le genre de couverture des maisons est la terrasse, d'une épaisseur de 30 centimètres jusqu'à 60 centimètres pour garantir de la chaleur. Elle est d'une forme étanche et composée d'un mélange de chaux grasse et de gravois tamisé, étendu avec soin puis arrosé abondamment jusqu'a être réduit en boue. Viennent alors les *rekasa*, dameurs, au nombre de cinq ou six. En s'accompagnant de lentes et monotones modulations, commencées par le chef, reprises en chœur puis répétées indéfiniment, ils tapent sans arrêt, jusqu'à disparition complète de l'eau, avec de petites dames très légères afin de conserver au mélange toute son élasticité, Ensuite on blanchit à la chaux en passant deux couches successives.

Les Marocains tiennent à ce que toutes leurs pièces soient carrées ou rectangulaires, aussi ne se gênent-ils pas, lorsque la configuration du terrain ne se prête pas absolument à leur plan, pour construire au premier étage des encorbellements bizarres en forme de triangle ou de quadrilatère irrégulier, saillants sur la rue à tel point qu'il arrive à deux maisons opposées de se toucher presque et de ne plus laisser passer entre leurs murs qu'un mince filet de lumière. Quant à l'escalier, ils ne s'en préoccupent jamais; on le loge où on peut, souvent dans le coin le plus obscur. Le balancement leur est totalement inconnu. Les marches ont souvent 30 centimètres de hauteur; en outre, des marches de 30 centimètres de largeur succèdent à d'autres placées dans les angles, de forme triangulaire et atteignant

parfois 1 mètre de large. Elles tournent autour d'un mur formant noyau et sont construites avec un coffrage en bois rempli de terre et recouvert de zellijs. Quelquefois on rencontre près de l'escalier des recoins éclairés par d'étroites fenêtres grillagées, où l'on pénètre par des portes très basses et où se réfugient les femmes attardées dans leur fuite craignant de se laisser surprendre avant d'avoir regagné les chambres qui leur sont réservées.

Indifférents à l'élégance de la bâtisse, les Marocains réservent tous leurs soins à la décoration; c'est leur véritable luxe pour lequel aucune dépense ne paraît exagérée et de fait, dans cette branche, les artistes fasis sont de véritables maîtres. Le sol des cours, des galeries, de toutes les pièces est recouvert de damiers de zellijs où le blanc alterne le plus souvent avec le bleu foncé, le noir ou le vert. Puis sur les colonnes jusqu'à hauteur de 2 mètres et plus, le long des couloirs et sur les parois des pièces principales, c'est toute une floraison polychrome, un poudroiement d'or et de pourpre, de turquoise, de saphir et d'émeraude, en des dessins compliqués dont les motifs se reproduisent le long des murs ou s'épanouissent en un semis éblouissant d'assemblages géométriques enchâssé dans un carré devant le seuil des portes ou dans les pures lignes de l'arc en ogive outrepassé des fontaines. C'est tantôt un zigzag à mouvement simple, rouge et blanc, tantôt un entrelacs d'hexagones reliés aux extrémités par un trigone, tantôt des rosettes aboutées et groupées par trois, des

figures entremêlées, pentagones, trigones et losanges, tout un ruissellement de triangles blancs, noirs, verts, jaunes, rouges et bruns, répartis en étoiles et en rosaces. Et, parfois, au milieu de ces séries de lignes en apparence inextricables apparaît au centre d'une rosace, en lettres noires ou blanches, resplendissant, le nom sacré d'Allah, du Dieu Tout-Puissant dont Mohamet fut le Prophète.

Les *mâllem zelliji* posent eux-mêmes leurs zellijs sur une forme de mortier de chaux grasse de 8 à 10 centimètres d'épaisseur et dament avec une batte en bois afin de régler la pente et de faire bien pénétrer tous les morceaux de faïence dans le mortier. Les joints sont ensuite coulés au lait de chaux grasse, puis on nettoie avec de la sciure imprégnée d'huile pour donner le brillant. Le même procédé est employé pour le revêtement des parois où les maçons laissent des défoncés dans les murs. Il existe trois numéros de zellijs pour les dessins géométriques, employés suivant le désir du client. Les artistes ne se donnent pas la peine de dessiner un tracé, ils font le relevé au jugé en calculant avec leur main ouverte l'espace à remplir, car, possédant un échantillon de chacun des carreaux différents qui composent la fleur de tel ou tel numéro, ils savent exactement le nombre de chaque espèce de carreaux qui leur est nécessaire. Ils les arrangent sur une grande table en bois, vérifient avec la main si le dessin cadre bien dans l'espace indiqué, et ils rattrapent les manques avec une dextérité extraordinaire.

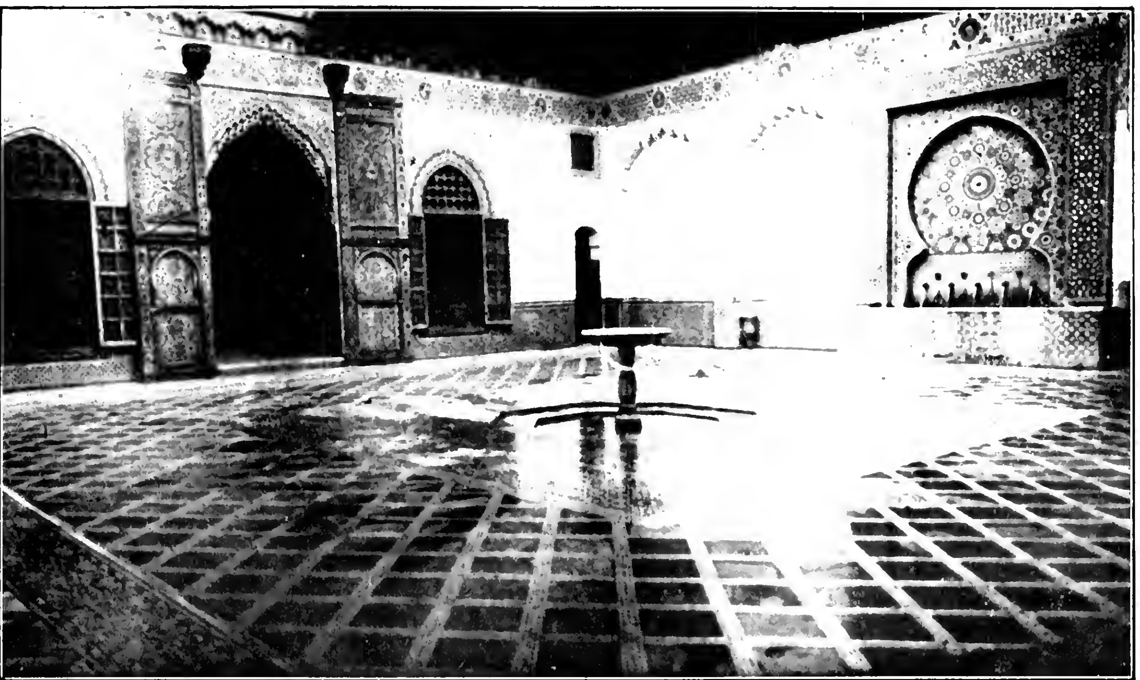
Pour les carrelages courants, le travail est payé au mille de zellijs, pour les dessins compliqués, à la journée. Il existe encore à Fès quelques artistes connus dont la réputation est due surtout au nombre d'entrelacs qu'ils connaissent. Certains taillent eux-mêmes les zellijs, mais la plupart font faire ce travail par des manœuvres qui brisent les carreaux avec un marteau tranchant à large tête en suivant les lignes du dessin tracé dessus.

C'est à l'ombre des oliviers séculaires de Gueraouaroua, dans le quartier spécial des potiers de Bab Fetouh, que sont les vingt-sept mâllem occupés à la fabrication de ces petits carreaux qui valent 45 pesetas le mille, 55 les plus beaux. Les mottes d'argile sont brisées, arrosées et pétries avec les pieds, puis découpées en carrés très grossiers. Ceux-ci sont mis à sécher au soleil pendant deux ou trois jours et emmagasinés dans une cave pour les laisser ressuyer. On les bat alors avec une petite masse en bois et avec un couteau, on en fait des carrés uniformes de 10 centimètres de côté et de 13 millimètres d'épaisseur. Ceux-ci sont empilés à l'ombre afin d'éviter qu'ils se déforment pendant qu'ils sèchent, puis portés au four construit avec une espèce de pisé d'argile et de débris de briques ou de tuiles, enduit d'une couche de marne et percé au sommet d'une ouverture par où s'échappe la fumée. A leur sortie, ils sont émaillés, sans pinceau, par le simple contact de la face plane avec un bain très liquide coloré de diverses façons.

Pour l'émail blanc, *abiad*, on se sert d'un émail stanifère qui comprend du sable siliceux venant des environs de Meknès, extrêmement fin et très blanc, comparable à celui de Nevers, et, employé à l'état d'oxyde, du plomb et de l'étain lequel donne une teinte blanche et opaque.

Comme colorants, on fait usage d'oxydes métalliques divers trouvés dans le pays même : manganèse pour les noirs et violets foncés, fer pour les jaunes bruns, antimoine pour les jaunes citron, cuivre pour les verts; pour les bleus on se sert de cobalt d'origine anglaise.

Malheureusement certaines nuances délicates ou brillantes des mosaïques anciennes, le bleu turquoise et le violet aubergine, ne se font plus actuellement. D'autre part, les teintes ne sont plus aussi claires, aussi franches que jadis. Enfin, l'habileté des décorateurs diminuant en même temps que le goût des amateurs devient plus facile à satisfaire ou qu'ils sont moins disposés à la dépense, on ne trouve plus aujourd'hui la même variété de formes de carreaux qu'autrefois. Chacune de ces formes a son nom et se fabrique en une ou plusieurs couleurs suivant le rôle qu'elles doivent jouer dans la composition du dessin. L'étoile à douze pointes et vingt-quatre côtés s'appelle *thnâcher*, la croix à branches égales terminées chacune en pointe *qabarchoun cer'ir* ou *kebir* selon que la longueur de pointe à pointe est de 2 cm. 8 ou de 3 cm. 8; le carré à côtés curvilignes concaves, *El Fasi*. Le vocable *zellaij*



Maison Fasi. — Cour dallée et fontaine en zellijs

d'et-Testir désigne une série de formes assez irrégulières, servant par leur assemblage à dessiner des rosaces à entrelacs compliqués : hexagone irrégulier, losange, octogone à angles rentrants et sortants, hexagone avec un grand côté convexe. La *cherrafa*, qui sert de feston, est une sorte de merlon à contours mixtilignes. On en fait en blanc et en noir ou bleu foncé et on les dispose renversées et aboutées deux à deux en guise de frise à deux teintes pour couronner les soubassements en mosaïque qui recouvrent les murs jusqu'à hauteur d'appui ou au pied de ceux-ci en guise de plinthe.

C'est dans la sculpture sur plâtre surtout que les sculpteurs fasis se montrent de réels artistes d'une habileté consommée. Donnant libre cours à leur fantaisie, les *guebbâs* parent les corniches et les chapiteaux des colonnes, les arceaux, les chambranles et les entablements des portes de semis réguliers de fleurs stylisées et d'assemblages géométriques, de rinceaux foliacés ou florescents, où la finesse et la pureté du trait rehaussent l'élégance et la grâce sobre des figures, si minutieusement fouillées, si discrètement enluminées, qu'on les dirait brodées d'or et de soies d'un délicat chatoiement. De larges frises courent au-dessus des panneaux de mosaïques, autour des plafonds; les dessins s'y succèdent variés ou répétés sans cesse, avec leur physionomie immuable où le regard se perd, dentelle merveilleuse où la piété des artistes accroche parfois en caractères immenses des phrases mystiques

de versets du Coran, tandis qu'à l'extérieur le chambranle de la porte monumentale est orné de trois panneaux de forme rectangulaire surmontés d'un demicercle, renfermant des nids d'abeille ou de précieuses rosaces, fouillés à l'extrême, teintés d'or, de rose, de jaune clair ou de vert pâle.

Tous ces dessins géométriques sont exécutés au compas et sur quadrillage, tout au moins pour les lignes générales. Les dessins intérieurs, les fleurs se font au pochoir en papier appliqué sur le plâtre frais avec un tampon de toile très fine contenant de la poudre de plâtre. La finesse du travail s'évalue d'après le nombre de branches de l'étoile principale; on distingue en général trois ou quatre espèces dont la plus fine est le *sebâini* de soixante-dix branches. Il reste encore à Fès de véritables artistes, habiles et consciencieux; malheureusement ils ont oublié certains de leurs plus beaux entrelacs anciens. Leurs sculptures sont moins minutieusement fouillées, les teintes plus criardes et, s'écartant des pures lignes classiques, ils ont tendance à donner à leurs fleurs des formes contournées, sans aucun style, qu'ils cherchent à copier d'après les ramages des étoffes européennes.

Quelques pièces d'appartement sont ornées de vitraux multicolores placés très haut près de la corniche au milieu de la paroi principale. Mais ici le plâtre ne sert que de support au verre, comme le plomb jadis enchâssait les divers éléments, et ne subsiste qu'en tiges

étroites entre des carreaux de couleur, variant entre 5 et 10 centimètres de large et formant par leur ensemble d'élégants dessins géométriques curvilignes.

Entraînés par leur amour de la décoration, les Marocains garnissent volontiers les linteaux des portes, les arceaux des galeries, les niches creusées dans les murailles, les angles des plafonds de nombreuses stalactites en encorbellements, en voussures et en pendentifs, superposées par strates ou taillées dans le bois. Car nombreux sont encore à Fès les maîtres menuisiers sculpteurs sur bois, et les anciennes maisons de pur style andalou comprennent toujours une profusion de boiseries sculptées qui les fait ressembler à des coffrets précieux. Portes, fenêtres, plafonds sont entièrement garnis de fines sculptures, où se mêlent les entrelacs géométriques ayant pour centre une étoile, les acanthes et les pommes de pin, des figures curvilignes et stylisées.

Mais la sculpture sur bois coûte fort cher et les propriétaires en commandent de moins en moins; aussi a-t-elle été remplacée par la peinture. Portes, linteaux, volets et panneaux sont couverts d'enluminures, les plafonds surtout où les *zouònâqs* appliquent toute leur patience et leur sûreté de goût à multiplier sur un fond uni, rouge ou bleu, des dessins de toutes sortes dont les détails et les couleurs assemblés forment un ensemble d'une parfaite harmonie. Les maîtres actuels continuent à peindre portes et plafonds d'après les

modèles anciens et se gardent heureusement de détruire par de fâcheuses innovations l'effet si charmant des entrelacs variés parmi lesquels jouent les lignes plus capricieuses de fleurs et de fruits. Les formes de plafonds restent aussi les mêmes que jadis, plat ou à caisson, composés de planches assemblées à rainures et languettes, ou bien à poutrelles apparentes. Certains sont en forme de dôme ou de caisson allongé et parfois il se trouve au centre un défoncé pour y suspendre un lustre. Dans d'autres, le caisson est fait d'une infinité de petites coupoles ou bien la frise qui entoure le plafond se continue en se retournant sur le plafond lui-même et cache les solives sur une partie de leurs portées, tandis que dans les angles d'élégants pendentifs adoucissent le raccord des surfaces convergentes.

Peut-on s'étonner dans ces décors somptueux de l'indolence méditative des Fasis, de leur plaisir à rester de longues heures, affalés sur des coussins de soie, dans une douce rêverie, à écouter les pleurs discrets des jets d'eau dans les vasques de marbre, à suivre le jeu des lumières sur les luisantes mosaïques, à laisser leur pensée errer à travers le réseau des fines lignes polygonales, à déchiffrer parmi les précieuses arabesques, les brillantes inscriptions coraniques que leurs lèvres murmurent dévotieusement : « *Alhamdou Lillahi ouahdahou! La Yadoumou illa Moulkouhou.* » Louange à Dieu seul! Il n'y a de durable que son empire. — « *Man Yaâtassen bika ya khaïr el ouara chara-*

fane. — Fallahou hafidhoudou min koulli mouataqimi. »
— Celui qui se réfugie en toi, ô la plus noble des créatures, celui-là, Dieu le protège contre tout péril.

CHAPITRE IX

Tissus

Sériciculture. — Industrie de la soie. — Filage. — Teinture. Tissage. — Industrie de la laine. — Tissage aux cartons.

Conservant ses antiques traditions d'art et de bon goût, Fès est resté le centre principal du Maroc pour la fabrication des étoffes et l'industrie des tissus de soie est une de ses spécialités.

Jadis, du reste, ses habitants récoltaient sur place la belle soie dont se servaient les tisserands pour ces larges ceintures chatoyantes que se disputaient dans les harems des cités impériales les innombrables concubines des sultans et dont les hauts personnages de la cour ou les riches négociants aimaient à parer leurs épouses dans leurs demeures somptueuses. Malheureusement, l'élevage des vers à soie fut anéanti il y a une cinquantaine d'années, vraisemblablement par les mêmes maladies épidémiques qui exercèrent leurs ravages en Europe. Incapables de lutter contre ce mal qui détruisait toute leur récolte, les Fasis abandon-

nèrent complètement cette industrie séricicole qui avait été longtemps pour eux une importante source de revenus. Aussi, forts de ces souvenirs, les indigènes, auxquels répugne tout ce qui est nouveau, suivirent-ils avec beaucoup d'intérêt les essais tentés au commencement de 1914 lors de la création d'une magnanerie-école à Fès même.

Dirigée par un homme actif et persévérant, ayant acquis la pratique de cet élevage par un séjour de huit années dans les Cévennes, l'éducation fut conduite dans un local ouvrant sur un vaste patio, pour ainsi dire à la température libre, où les vers se trouvaient simplement à l'abri du vent et de la pluie. Huit cadres, formés chacun de sept tables superposées en claies de roseaux d'une surface de 6 mètres carrés, constituaient toute l'installation. Malheureusement, la graine expédiée d'Alais subit de longs retards et quantité d'éclosions eurent lieu en cours de route. Or, la graine de vers à soie, en période d'incubation, ne doit sous aucun prétexte être soumise à une température inférieure à celle où l'incubation commence et qui doit être de 10 degrés centigrades. On eut recours à la chaleur artificielle de poêles à pétrole pour continuer l'incubation et, grâce à un sélectionnement attentif et continuel, on put sauver 200000 vers. L'éducation dura deux mois, avril et mai. A la température constante de 22 degrés maintenue ordinairement dans les magnaneries, il n'aurait fallu que trente-deux à trente-cinq jours au lieu de cinquante-

cinq à la température libre dont la moyenne avait toujours varié entre 15 et 19 degrés. L'étouffage des chrysalides s'était effectué aussi dans de mauvaises conditions; ne disposant pas d'étuve propre à cette opération, on avait dû se contenter d'un simple four de boulanger où il n'était pas facile de remuer les cocons de façon convenable. Malgré ces contretemps les 200 000 vers élevés avec une surface utilisée de 288 mètres carrés donnèrent 402 kilos de cocons frais, soit un poids unitaire moyen de 2 grammes, supérieur à celui qu'on obtient en France où on calcule 600 cocons frais pour 1 kilogramme de soie non filée tandis qu'ici il n'en faut que 500.

Les Fasis s'intéressèrent à ces premiers essais et plusieurs propriétaires s'étant décidés à faire l'élevage, on se préoccupa de les encourager au moyen de primes à la réussite et en leur procurant gratuitement la graine ou les jeunes vers ainsi que de la feuille de mûrier. La ville de Fès est en effet favorisée sous ce rapport; les mûriers y viennent admirablement et dans les seuls jardins extérieurs situés autour des remparts on compte plus de 6 000 arbres adultes pouvant produire chacun 150 kilos de feuilles. Plus de 8 000 jeunes arbres ont été plantés récemment et la pépinière municipale prépare toujours de nouvelles et nombreuses boutures.

Pour la campagne séricicole de 1915 on chercha à parer aux difficultés de la première année d'essai. Afin d'éviter une incubation prématurée, on envoya

les 50 onces de graine reçues de France fin janvier à Anocœur, localité située à 60 kilomètres de la capitale, dans une région montagneuse à température assez basse. Cependant, malgré toutes les précautions, l'incubation était déjà en période d'activité quand on les ramena à Fès le 15 mars et celle-ci dut être poursuivie à la chaleur naturelle jusqu'au 12 avril. Au point de vue des pertes à l'éclosion, le progrès était sensible, puisque au lieu de 80 p. 100 en 1914, elles furent à peine de 10 p. 100.

A part deux qui ont pratiqué leurs éducations sous des paillotes rustiques d'environ 90 mètres carrés dans leur jardin à l'extérieur de la ville, les éleveurs, tous indigènes, avaient organisé dans leurs maisons disséminées dans les différents quartiers des installations de fortune inspirées par celle de la magnanerie-école et sans doute faut-il attribuer au manque d'aération de certaines de ces salles les pertes assez nombreuses occasionnées par grasserie. L'élevage d'ailleurs qui avait duré soixante jours, avait été très laborieux et l'irrégularité d'âge provenant d'une éclosion extrêmement prolongée avait amené une irrégularité de mue considérable, ce qui compliquait singulièrement les délitages. D'autre part, la feuille servie n'était pas toujours exempte d'humidité ni dans l'état de fraîcheur voulu, mais on ne saurait trop féliciter de leurs louables efforts tous ces éleveurs qui se trouvaient en présence d'une industrie nouvelle pour eux et dont la plupart se sont servis de leur personnel do-

mestique habituel, hommes et femmes, ou ont fait le travail eux-mêmes. La récolte donnait 1 349 kilos de cocons très beaux et d'un poids spécifique élevé.

Mais il manque encore un four pour l'étouffage des chrysalides qui pour l'instant se pratique au soleil. Les éleveurs obligés d'opérer dans n'importe quelles conditions doivent parfois laisser les cocons exposés pendant trois et quatre jours et cette exposition prolongée ne peut être que fort préjudiciable à la qualité de la soie. Ces résultats ont naturellement encouragé d'autres tentatives et de nouveaux adeptes se sont présentés, surtout parmi les petites gens qu'il faut particulièrement intéresser, car il y a avantage à multiplier les petites éducations qui n'exigent presque aucuns frais et apportent une opération rémunératrice aux ménages de condition modeste sans les distraire de leurs travaux habituels.

Tous les éleveurs sont désireux de reprendre l'ancienne tradition de filer la soie eux-mêmes et chez eux. Cette filature à domicile semble devoir être encouragée pour plusieurs raisons d'ordre social et d'ordre économique. Tout d'abord les femmes de Fès retrouveront là une occupation conforme aux traditions de leurs ancêtres et très adéquate à leurs coutumes. D'autre part, le dévidage des cocons étant fait par une main-d'œuvre non salariée, la soie sera produite à meilleur compte et pourra lutter contre les bas prix des soies de qualité inférieure importées d'Italie ou d'Extrême-Orient. Mais il faudra avant tout amé-

liorer ce dévidage des cocons qui se fait encore de façon très primitive avec un métier donnant au fil une grosseur irrégulière et ne permettant pas de l'arrondir lorsque les baves sont encore malléables sous l'action de la chaleur.

Indiquée comme centre principal d'élevage à cause de sa richesse en mûriers, la ville de Fès l'est doublement par l'importance que l'industrie de la soie y a acquise. Il existe, en effet, 25 métiers à mouliner, 420 métiers à tisser, et toute cette industrie, moulinage, lavage, teinture, dévidage et tissage, n'occupe pas moins de 10 000 personnes, hommes et femmes.

Les métiers à mouliner ont pour fonction de donner aux fils de soie une torsion plus ou moins prononcée et de réunir plusieurs fils en un seul. Ils sont placés dans des pièces obscures et sont actionnés par un aveugle qui tourne inlassablement une manivelle imprimant un mouvement de rotation à un arbre fixé à la base d'un cadre long et étroit formé de gros pieux de bois et muni de palettes disposées en spirale frottant contre de petits fuseaux métalliques montés sur des traverses de bois à intervalles de 10 centimètres et sur lesquels sont placées les bobines par deux rangées parallèles en trois ou quatre compartiments, de sorte que chaque métier, *torno*, compte 100 à 130 bobines, *quânet*. La soie des bobines après torsion passe dans une boucle en fil de fer attachée à une planche fixe, tandis qu'une planchette mobile de va-et-vient

sert de guide pour la formation des écheveaux, *tarf*, de 5 centimètres de large, sur les tambours placés à la partie supérieure du bâti et qui reçoivent leur mouvement de rotation par des engrenages en bois mus par l'arbre à palettes. Le travail dure douze jours à raison de sept heures de travail par jour, réparties en trois séances et quand le fil est très fin, il faut vingt jours.

Pour le dévidage, on se sert du *bernouss* ou de la *brîba*, sorte de prisme hexagonal en bouts de roseaux plus ou moins grand selon qu'il s'agit de soies grèges ou de soies ouvrées ; il supporte l'écheveau et tourne sur une baguette placée dans un bâton creux fixé à un bloc de bois. Le fil passe sur la *farija*, prisme régulier fait de quatre baguettes de bois dur reliées ensemble à une tige de bois plus longue autour de laquelle elles pivotent en se repliant et que l'ouvrier tient dans sa main droite tout en la faisant tourner rapidement avec ses doigts.

Puis on procède au décreusage, c'est-à-dire au lavage de la soie dans de l'eau bouillante mélangée de savon avant de la soumettre à la teinture. Les Fasis tiennent absolument à avoir leurs soies teintes sur place. Jadis cette coutume avait sa raison d'être parce qu'ils se servaient de vieux procédés à la cochenille ou au kermès et aux plantes tinctoriales de la région, la garance qui croît dans le Riff, aux environs de Fès et de Marrakech, pour le rouge et le rouge orange, le *liron*, connu en France sous le nom de gaude, pour le

jaune, l'*ommelbina*, et le *lezzâz*, garou. Le liron et l'ommelbina associés et bouillis avec le mordant, mélange d'indigo et de potasse, donnaient, selon le degré d'ébullition, du bleu obscur, du vert et du bleu ciel. Le lezzâz, en présence du sulfate de cuivre et bouilli longtemps en vase clos, produisait le noir cendré. Les teinturiers fasis obtenaient ainsi de belles couleurs d'une très grande douceur de tons et très solides; mais depuis quelques années, ils ont remplacé leurs procédés anciens par des poudres minérales importées d'Europe. On teint par écheveaux. La soie grège une fois bouillie dans des cuves prises dans un massif de maçonnerie au bas duquel est ménagée une ouverture, on la lave à l'eau froide, puis on la met à tremper dans des baquets. Pour certaines couleurs, on laisse tremper une heure et on lave; pour le noir les écheveaux restent dans des jarres pendant six et huit jours. Ceux-ci sont ensuite battus à l'aide de deux bâtons les tendant dans tous les sens, puis tordus pour les faire égoutter.

Pour la préparation des bobines en roseaux destinées à l'ourdissoir ou des canettes pour les navettes on se sert toujours d'un petit rouet à main en bois de laurier-rose extrêmement léger, *naora*. Lorsqu'il s'agit de mettre les fils à la longueur convenable pour le métier on les place sur l'ourdissoir, *naora d-es-safh*, grand quadrilatère vertical de 1 mètre de côté et de 2 mètres de hauteur pivotant sur son axe. On réunit en général quarante fils passant à travers une grille

de roseaux, *chbarka*, issus d'une double série de bobines placées dans un cadre de bois horizontal, *qjar*.

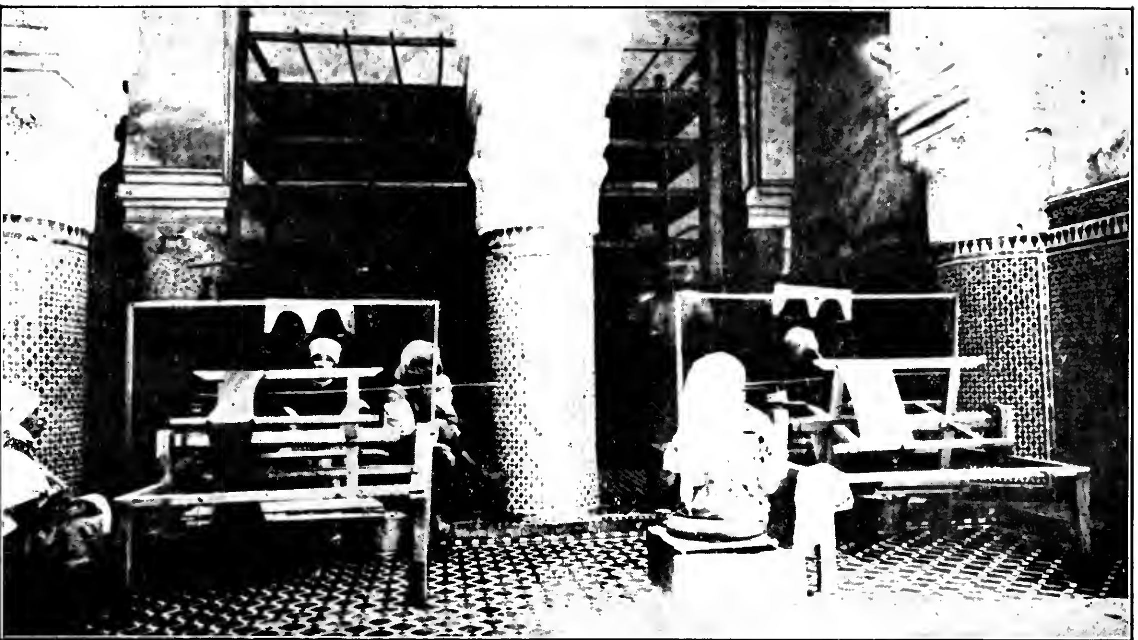
La mise en chaîne se fait sur un rouleau de bois, *metoua sefli*. Le mâllem et ses aides recherchent pour ce travail les rues isolées longues et étroites, les vastes cimetières aux tombes basses et uniformes ou les grands espaces libres à l'ombre des oliviers qu'ils strient de lignes brillantes se détachant sur les reflets argentés des ramages séculaires. Attachant à un arbre ou à un pieu fixé en terre ou dans un mur, l'extrémité de leur écheveau qui mesure souvent 20 à 40 mètres de longueur, deux ouvriers tiennent le rouleau qu'ils tournent doucement en avançant tandis que le mâllem forme avec soin des groupes de vingt à trente fils et les sépare avec de petites baguettes de jonc, *diss*, pour faciliter le montage du tissu dans les lices et le peigne du métier, tout en les aspergeant de temps à autre avec de l'eau qu'il souffle dessus avec sa bouche.

Quant au métier à tisser, *mromma*, il est essentiellement constitué par un cadre en bois rectangulaire plus ou moins allongé avec une largeur de 1 m. 20 et de deux rouleaux à chacune des extrémités de ce cadre. L'un porte la chaîne, l'autre est destiné à recevoir le tissu. Une superstructure domine le tout à laquelle sont attachés le battant muni d'un peigne à dents de bouts de roseau, *chefra*, et les lames. L'ouvrier assis à l'une des extrémités fait jouer ces lames

au moyen de pédales agissant par renvoi sur des poulies auxquelles celles-là sont accrochées. En temps convenable il passe la navette et au moyen du battant il serre le tissu qu'il maintient tendu dans sa largeur à l'aide d'une traverse de deux morceaux de bois ou de roseau d'inégale longueur fixés ensemble par une ficelle et munies de griffes de fer à leurs extrémités, *mdïd*. De temps à autre il l'enduit d'une sorte de colle qui sert d'apprêt.

Il n'y a pas moins de quatre cents de ces métiers ordinaires et il existe une vingtaine de métiers à brocart, *ez-zerdkham*, dont dix pour les pièces de premier choix comportant jusqu'à dix couleurs différentes. Ceux-ci paraissent extrêmement compliqués avec leur amas de ficelles enchevêtrées qui nécessitent l'aide de deux ouvriers pour les manier en plus du tisserand, mais s'ils sont primitifs et lents à mettre en train puisqu'il faut deux semaines environ d'après le dessin sur papier, ils sont absolument mathématiques et parfaitement ordonnés depuis la mise en carte jusqu'au remettage.

On compte environ cent cinquante patrons possesseurs de deux à six métiers à chacun desquels sont employés deux ouvriers sans compter les différents apprentis occupés au dévidage et à l'ourdissage. La plupart travaillent eux-mêmes. Tous ces tisserands de soie, *harrâra*, ne fabriquent que des tissus pour femmes, ceintures et foulards, et aussi des rideaux ou de riches tentures destinées à décorer les apparte-



Dévidage des cocons. — Filage.

ments pour les mariages. Les ceintures sont de deux qualités, les ceintures pour Berbères de 3 et 4 mètres de longueur, *hzoum dziri*, et les *hzoum del boucha* exportés à Oudja, Melilla et dans toutes les villes du littoral. Les foulards pour les fasias sont de première qualité et comportent trois genres de dessin, *el mlara*, *medfouna*, *mserhine*. Les foulards pour les Berbères de couleurs très vives comprennent plusieurs espèces, dont la plus courante est un foulard rouge appelé *el kbil*.

Cette industrie si prospère a quelque peu déchu dans ces dernières années à cause de la concurrence des foulards importés de France que même les femmes berbères se mettent à porter et des caprices de la mode qui a condamné à Fès le port des larges et riches ceintures d'autrefois. On en exporte encore cependant à Rabat, Tanger et Tétouan. Ces ceintures sont constituées par une chaîne de soie de 2 à 3 mètres de long et de 40 centimètres de large, formant quatre rectangles de couleurs différentes, et une trame de soie, d'or ou d'argent, déterminant des dessins très compliqués dissemblables aux deux extrémités et que les diverses colorations de la chaîne semblent faire changer quatre fois. Quant aux rideaux, *khouâmi*, on en fabrique de moins en moins; ce sont généralement des tissus à bandes jaune ou grenat, séparées par des raies à dessins multicolores très fins, formés par une chaîne de soie et une trame de coton.

Si pour l'industrie de la soie, la ville de Fès est

12

tributaire de l'étranger du moins est-elle indépendante pour celle de la laine, dont elle est suffisamment approvisionnée par les moutons des diverses régions avoisinantes. Au printemps les premières laines affluent au grand marché tenu près de Bab Mahrouq, la *beldya*, provenant du Zerhoun, près de Meknès, des Oudaya et des environs de Fès, la *hasnaouya*, la meilleure de beaucoup, produit des gras pâturages des Tadla Zaian, des vallées du Gharb et des Beni Hassen, et la *hayainya*, envoyée par la tribu des Hayaina, près de Tissa, à une cinquantaine de kilomètres de la capitale. Plus tard viennent la *berbia*, des tribus berbères, et en dernier lieu la *yousia*, qu'on ramasse depuis Fès jusqu'à Oudjda.

Entre le printemps et le début de l'automne il se vend de 3 000 à 4 000 quintaux de 50 kilogrammes et les prix varient beaucoup suivant les saisons et les disponibilités sur place ; les 100 kilogrammes, qui valent en moyenne de 14 à 20 douros, se sont vendus 32 douros en juillet 1915. Le poids moyen de la toison brute est de 2 kilogrammes, maximum 3, et le prix d'une peau de mouton varie entre 3,4 et 5 pesetas ; pour une très belle peau, on arrive jusqu'à 6 P. H. 25.

La tonte, *gèzz*, a lieu fin avril et dans le courant de juin. Elle s'effectue avec de grands ciseaux et pour éviter des insolations ou des refroidissements aux animaux vivant en plein air sans aucun abri on coupe les poils à 1 centimètre environ de la peau. On ne lave

pas les moutons avant de les tondre, mais on humecte légèrement les toisons une fois coupées et certains intermédiaires ne se font aucun scrupule de les saupoudrer de terre ou de sable pour en augmenter le poids. En dehors des ventes en gros au printemps et à l'automne on trouve constamment au souq el-Ghzel de la laine lavée, *souf meghsoula*, et de la laine non lavée, *souf halouya*. La première, en très petite quantité, se vend de 70 à 80 douros le quintal de 125 kilogrammes, et la seconde, de 35 à 40 douros. La halouya est la laine qui tombe des toisons. Les femmes de la campagne la conservent et la donnent en échange aux commerçants qui viennent leur apporter du thé, du sucre ou des marchandises. On l'achète surtout pour les matelas longs et petits, les coussins ronds ou allongés, qui servent de meubles dans toutes les maisons marocaines et dont le nombre et l'emplacement sont réglés par la qaïda : le *seddari*, long matelas de 3 m. 30 sur 0 m. 80 de large avec une épaisseur de 0 m. 10 qui occupe le fond de la pièce, puis deux *mteltsa*, de 1 m. 75 sur 0 m. 70 et deux *mtarba* de même longueur, sur 1 m. 40 de large. Les coussins se répartissent en huit *khdia*, de 5 livres de laine chaque, quatre *mkhda*, grands et longs, et de nombreux *stormia*, petits et ronds, qu'on disperse au hasard sur les matelas.

Les *lebbatha*, vendeurs de laine dans des paniers en roseau, *chlâla*, achètent la peau et enlèvent la laine; pour cela ils cousent la peau, la toison tournée vers l'intérieur, et imprègnent celle-ci avec un mélange de

chaux et de cendres, *qelata*. Les poils se détachent ensuite très facilement à l'aide d'un petit bâton. Les femmes prennent cette laine et la lavent dans des cuves ou au bord des rivières avec une herbe savonneuse appelée *tirrecht*; elles l'étendent par terre ou sur des rochers et la battent fortement avec de gros bâtons. Elles répètent plusieurs fois ces opérations de mouillage et de battage et ensuite font sécher la laine au soleil.

Une fois bien sèche elles la peignent avec une paire de planchettes en bois, l'une en forme de battoir de 0 m. 30 à 0 m. 35 de long, le *mendâla*, et l'autre rectangulaire munie à l'une de ses extrémités d'une monture de corne dans laquelle est fixée une double rangée de pointes de fer longues de 0 m. 20, le *mset*. La laine est passée plusieurs fois à travers les dents afin de séparer la laine courte qui sert à faire la trame, *tàma*, de la laine longue dont on extrait la chaîne, *qiyam*. Cette laine courte est ensuite cardée au moyen de deux plateaux de bois hérissés sur une des faces de fines dents métalliques qu'on tient à l'aide d'une poignée et qu'on frotte l'un contre l'autre cinq ou six fois. Avant de procéder au filage on blanchit la laine à la vapeur de soufre en la disposant sur une sorte de coupole formée par deux baguettes entrecroisées, recouverte d'une toile, et sous laquelle on place un récipient où brûle du soufre en poudre. On laisse le soufre se consumer complètement puis on jette la laine dans de l'eau froide.

Généralement les femmes se mettent à deux; l'une carde tandis que l'autre file avec une quenouille et un fuseau. Celle-ci prend sa quenouille, *rokka*, tige de roseau de 0 m. 70 à 0 m. 80 de long fendue à une extrémité sur 0 m. 05 environ, la maintient par le bas dans sa ceinture et par le haut avec sa main gauche dont elle se sert pour étirer entre le pouce et l'index la mèche de laine qui passe par la fente. Elle fixe ensuite le fil sur son *moqzel*, fuseau de bois terminé par une petite roulette métallique, auquel elle imprime un rapide mouvement de rotation en le laissant évoluer dans le vide afin de faire descendre et monter le fil d'une façon régulière. Puis, en se servant de son pied droit et de sa main gauche posée sur le genou droit, elle forme les écheveaux. Pour la laine courte de la trame, l'ouvrière se sert d'un fuseau plus long et tout en bois dont le bout est placé dans un plat ou un petit panier en sparterie tandis que le haut repose contre sa jambe droite à moitié repliée. Saisissant une mèche elle l'étire bien régulièrement sur une certaine longueur et la fixe à la pointe du fuseau qu'elle fait alors tourner rapidement avec sa main par un brusque frottement de la paume. Ensuite elle prend un rouet en bois de laurier-rose dont elle fait mouvoir la roue avec la main droite pour dérouler le fil du fuseau sur un dévidoir en roseau, *chebou*.

Les femmes vont le plus souvent porter elles-mêmes le fruit de leur travail au souq el-ghzel où les tisserands l'achètent au poids. Beaucoup ne peuvent pas

sortir ou n'ont pas d'argent pour l'achat de laine non lavée et de soufre; c'est une d'elles qui va leur distribuer la laine à domicile et se charge également de la vente. Une ouvrière file au maximum dans sa journée 1 livre de tâma et 1 once, un seizième de livre, de qiyam, ce qui, en calculant 2 livres et demie de laine non lavée à 4 P. H. en moyenne pour 1 livre et quart de laine filée à 5 P. H., lui laisse à peine un gain de 1 peseta par jour. La meilleure saison est en automne, au moment où on commence à porter les vêtements de laine; d'autre part leur travail se ressent beaucoup de la qualité des récoltes parce que ce sont surtout les gens de la campagne qui achètent les vêtements de laine tissés à Fès.

Le principe des métiers est identique à celui qui sert au tissage des pièces de soie. Le *mromma* se compose de deux cadres latéraux en forme de trapèze munis chacun de deux montants réunis à leur sommet par une traverse et reliés entre eux par trois barres transversales dont l'une sert de siège au tisserand. Des coussinets en bois supportent les deux rouleaux légèrement équarris, dont l'un est placé à l'extrémité du métier, l'ensouple dérouleuse, sur lequel est posée la chaîne maintenue tendue par une corde chargée d'une pierre formant frein, et l'autre, l'ensouple enrouleuse qui reçoit le tissu façonné, se trouve devant l'ouvrier. Le remisse comporte deux ou quatre lames composées de petites boucles en fil attachées à des roseaux placés parallèlement à 0 m. 10 ou

o m. 15 l'un de l'autre par où passent un à un les fils de chaîne. Plusieurs cordelettes suspendues à une traverse mobile placée sur la partie supérieure du bâti supportent des poulies sur lesquelles tournent les cordes soutenant ce remisse dont la base, faite d'un roseau horizontal, est reliée également par des cordes à une pédale. Sous l'action de celle-ci une des lames s'abaisse et l'autre monte, ouvrant ainsi la chaîne et permettant au tisserand de lancer de gauche à droite sa navette, *nezq*, longue de o m. 30 et munie de ferrures à ses extrémités. Celui-ci serre alors la duite au moyen d'un battant portant à sa base le peigne fait de fragments de roseau, *chefra*, entre les dents duquel passent les fils de la chaîne puis lorsque l'étoffe, dont l'écartement régulier des lisières est obtenu par un tendeur de deux bouts de bois garnis de pointes métalliques, est arrivée à hauteur des lames, il fait faire un tour entier à l'ensouple placée devant lui.

Quant aux diverses opérations accessoires, dévidage, bobinage, canetage, ourdissage, elles se font exactement de la même façon que pour l'industrie de la soie.

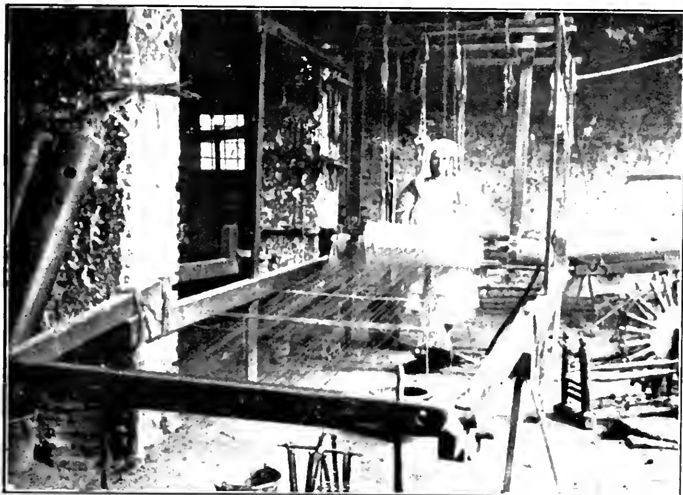
Il y a deux espèces de métier. Le grand modèle pour pièces de 1 m. 50 à deux mètres de large, n'ayant que deux pédales pour actionner les lames du remisse, est manœuvré par le *çana*, maître ouvrier, et un aide, le *reddâd*. Le petit modèle, d'une largeur de 1 mètre, a quatre pédales et quatre lames au remisse soutenu

par deux poulies seulement. Un unique ouvrier le fait fonctionner. Sur les grands métiers on confectionne des vêtements, haïks, djellabas, burnous, des *ksa*, bandes d'étoffes sans couture de 10 coudées de long sur 3 de large, et des couvertures, épaisses couvertures à surface granulée, blanches ou ornées de rayures de couleur, rouge ou bleu, espacées ou rapprochées, une large puis deux étroites ensemble. Les petits métiers servent pour des pièces moins considérables. On distingue plusieurs variétés : la *djellaba ouzzania*, blanche, la *kharqua r'erabia*, noire, la *djellaba mezerqeta*, fond noir à rayures blanches pour l'exportation au Sénégal, le *bou nedef*, une spécialité de Fès, djellabas grossières et très solides pour les gens de la campagne. Le *lethàma cherguia* sert pour les haïks et et les djellabas de luxe pour lesquelles on use beaucoup aussi le *sousdi*, diagonale très fine, tramée de laine, brillante sous l'effet de la soie composant la chaîne, que recherchent les gens de la classe aisée. Enfin le *kheraqi houzin* pour les burnous légers et les djellabas, les haïks tissés moitié laine du pays et moitié coton importé d'Angleterre et les gracieux haiks *dial chàra*, en souple laine blanche rehaussée de fines rayures de soie, dans lesquels les Fasis savent si bien se draper avec infiniment d'élégance et de majesté.

Sans doute pourrait-on améliorer ces métiers et en augmenter le rendement. Des essais ont été faits ici même avec un métier métallique de démonstration apporté par un industriel mobilisé au Maroc et ont



Mise en chaîne.



Métier à tisser la soie.

donné de très intéressants résultats. Les artisans indigènes ont suivi avec beaucoup d'attention les diverses opérations du montage du métier, de l'ourdissage de la chaîne, du passage des fils dans les lices et du rentrage dans le peigne. Ce qui les a particulièrement frappés, c'est le facile fonctionnement des deux marches à l'aide des pieds faisant automatiquement courir la navette entre les deux nappes de chaîne et le battant serrer la duite en même temps qu'une des deux ensouples se déroule et l'autre s'enroule. Souhaitons que ces essais ne soient pas stériles et qu'on puisse doter les meilleurs ouvriers de Fès de quelques uns de ces métiers qui rendraient le tissage plus rapide et économiseraient considérablement la main-d'œuvre, d'autant plus que la seule objection formulée par les tisserands au sujet de l'insuffisance de largeur de l'étoffe obtenue semble pouvoir être facilement résolue en atteignant la dimension de 1 m. 30 qu'ils réclament au lieu de celle de 1 m. 10 qui leur avait été présentée.

Un tissage bien spécial est le tissage aux cartons pratiqué par les Israélites du Mellah. L'ouvrier tend la chaîne d'une longueur de 2 mètres environ sur un métier excessivement simple composé d'une planche avec un petit montant très bas à chaque bout. Il en fait passer les fils à travers un jeu de petites plaques, en peau de chameau ou en carton, percées de trous et agencées perpendiculairement à l'axe de la chaîne. Il s'assoit sur le sol à côté de son métier placé de façon que les cartons soient à sa gauche pour en attraper

tout le bloc et les faire pivoter d'un quart de tour afin de croiser les fils de chaîne entre lesquels il fait passer une navette. Il frappe alors avec un large couteau en bois de jujubier ou en cuivre, tourne une deuxième fois l'ensemble des cartons d'un quart de tour pour opérer un nouveau croisement des fils de chaîne. La navette est passée en sens contraire et de nouveau le couteau fait l'office de battant.

C'est ainsi qu'on confectionne des rubans et des galons de coton ou de soie agrémentés de fil d'or et d'argent, des *hmala*, baudriers plats pour porter la *chkara*, des *tekkạ*, cordons qui se passent dans la coulisse du pantalon arabe, des *tesliba* et des *hzâm*, croupières et sous-ventrières pour fixer les lourdes *sarija*, massives selles-fauteuils recouvertes de drap rouge ou amaranthe sur lesquelles se prélassent béatement les hauts personnages du Maghzen ou les riches négociants de la Médina, orgueilleusement enveloppés dans leurs soyeuses mousselines blanches, précédés dans la rue pour écarter la foule par les *bâlek* répétés, attention, attention, de serviteurs empressés et obséquieux.

CHAPITRE X

Industrie du cuir

Mégisserie. — Tannage. — Fabricants de *belghas*. — Savetiers. Fabricants de *chkaras*. — Reliures.

Dans l'industrie du cuir la ville de Fès affirme encore sa prépondérance et c'est par centaines de mille qu'elle expédie à travers tout le Maroc, dans les pays musulmans de l'Afrique du Nord, jusqu'au Sénégal et au Soudan, ces fines babouches jaune clair que la mode oblige les élégants à changer dès que la moindre tache les a souillées. Les peaux s'achètent au fondouk où les bouchers les font porter des abattoirs, le matin pour les peaux de mouton, l'après-midi pour les peaux de bœuf et de vache, dont il se vend une moyenne de 50 à 60 par jour des premières, jusqu'à 150 en avril et en mai, à 4, 5 et 6 pesetas, et des secondes une moyenne de 75 à 80 au prix variable de 30 à 45 pesetas, de 75 maximum pour les plus belles. Elles sont ensuite préparées dans quatre tanneries, une située près de Moulay Idris et les trois autres échelonnées au bord

de l'oued près du pont Bein el Medoun. Les tanneries étant bien habous, les *debbara*, patrons tanneurs, au nombre de quatre cents, achètent le droit de jouissance d'une ou plusieurs pièces avec un certain nombre de fosses, au prix modique 2 à 3 douros par mois pour une pièce avec cinq ou six fosses. Les Fasis sont fort habiles dans ce genre de travail et obtiennent des cuirs très souples d'excellente qualité. Pour les maroquins à gros grain ils se servent de peaux de bouc et de peaux de chèvre pour les maroquins à grain serré. Ils imitent aussi très bien le *filali*, ce cuir du Tafilelt, d'un grain et d'une souplesse remarquables.

On met les peaux à tremper quelque temps dans l'eau afin de pouvoir enlever les poils, puis on les plonge dans des fosses remplies de chaux où on les laisse pendant vingt jours. On les passe ensuite dans des fosses spéciales à parois en briques de 1 m. 25 de profondeur, moins larges au fond qu'au sommet, où l'on mélange avec de l'eau de la fiente de pigeon que les ouvriers malaxent avec leurs pieds. Elles y restent deux à trois jours, puis sont lavées et roulées dans du son humide pour enlever la chaux dont elles seraient encore imprégnées. Au bout de trois ou quatre jours on les foule avec les pieds sous une couche d'eau et on les trempe dans une pâte liquide de figues sèches afin de leur donner de la souplesse et du lustre. On les y laisse vingt jours, mais au septième on commence le salage qui doit leur faire acquérir de la fermeté sans leur enlever toutefois leur souplesse. C'est une opéra-

tion très délicate dont se charge le maître tanneur lui-même en jetant du gros sel sur les peaux étalées verticalement devant lui, par petites quantités et en augmentant progressivement la dose. On procède ensuite au tannage dans des jarres spéciales contenant des graines provenant du Tafilelt et appelées *thakaout*, pilées et mélangées avec un peu d'huile. Les peaux sont remuées constamment pendant deux à trois jours, après quoi on les met à sécher. On les étale sur des pierres plates et on les bat dans le but de les assouplir, puis on les lave à nouveau et on les racle sur la face interne avec un morceau de porcelaine.

Pour la teinture on les badigeonne avec les mains ou, le plus souvent, on coud les peaux et on les gonfle en soufflant. Puis le liquide colorant une fois introduit, on les secoue violemment, on les presse, on les manipule comme un soufflet de façon à bien pénétrer la peau sur toute sa surface. Pour le jaune, on se sert d'écorce de grenade pilée et diluée dans de l'eau légèrement alunée; pour les autres couleurs, on fait fondre des sels d'aniline en poudre.

Ce procédé est employé pour les peaux de chèvre et de mouton. Pour les peaux de bœuf, on les sale d'abord puis on les trempe dans l'eau durant une journée. On les place ensuite dans des fosses remplies de chaux où elles séjournent un mois pendant l'été, un mois et demi pendant l'hiver. On les met après dans du son et on les racle avec une tuile avant de les porter dans les jarres où on les laisse deux mois subir l'action du tan,

debar ouarini, écorce de chêne vert provenant de chez les Beni Ouarain, qu'on renouvelle à deux reprises. Pour la teinture en rouge, on les place dans des cuves puis on les étale sur une table où on les badigeonne violemment avec les mains.

Pour donner le grain, on frotte la peau sur le *blat*, calotte hémisphérique en terre cuite, de 50 centimètres environ de diamètre, percée d'une infinité de petits trous. Un apprenti la serre ensuite entre son corps et une barre horizontale placée à 70 centimètres du sol, l'étend avec un morceau de bois entouré de fibres de palmier nain et la frotte longuement en la développant d'arrière en avant par un mouvement régulier des bras. Il prend après un outil appelé *çadriya*, courte barre de fer montée à angle droit sur une tige que supporte un bois cintré. Appuyant celui-ci contre sa poitrine, il presse la peau sur ce fer et la tire avec force de droite à gauche et de gauche à droite pour la lisser. Il la reporte à nouveau sur le *blat*, l'asperge légèrement et donne un dernier coup avec la *çadriya* sur la face interne.

Il ne faut pas moins de trois mois en été, davantage en hiver, pour préparer une peau. Aussi les bénéfices sont-ils médiocres et peu en rapport avec la difficulté de ce métier qui exige une longue expérience en même temps qu'une attention constante, rendu en outre extrêmement pénible par l'odeur écœurante de ces tanneries et le séjour prolongé dans des cuves d'eau pendant des journées entières. Les peaux sont envoyées

au fondouk où elles se vendent aux enchères dans l'après-midi. On commence par les peaux de chèvre tannées et colorées, *ziouani*, qui se vendent par paire de 10 à 45 pesetas, jusqu'à 70 les plus belles, et les peaux de mouton, *bettana*, de 4 à 8 pesetas la pièce. Les peaux de bouc tannées jaune clair, d'une belle couleur et plus épaisses, affectées spécialement aux babouches expédiées en Égypte, valent de 25 à 40 P. H. Puis les crieurs présentent les peaux de bœuf tannées teintes en rouge, *ferracha*, au prix de 30 à 70 P. H. la peau et enfin les peaux de bœuf simplement tannées, *naâl*, qu'on débite généralement coupées en deux à raison de 20 à 40 P. H. la moitié de peau.

Le cuir rouge *filali* est expédié en Europe, tandis que le cuir jaune, *ziouani* et *bettana*, est acheté sur place pour la confection des babouches, ainsi que le cuir violet, *beqqami*, pour les belghas de femmes, et le cuir de bœuf, *ferracha* et *nâal*, dont on fait les semelles.

Cette fabrication de babouches occupe près de deux mille cordonniers, patrons, ouvriers et apprentis, répartis dans de multiples petits ateliers disséminés dans la Médina, situés généralement aux étages supérieurs des fondouks ou encore dans de petites écuries. Chaque patron a son atelier qu'il loue entre 4 et 10 pesetas par mois selon les dimensions, où il fait venir des apprentis à la journée à raison de 0 P. H. 50 jusqu'à 2 P. H. 50; les bons ouvriers gagnent jusqu'à 3 P. H. 75. Certains patrons règlent par semaine et

d'autres à la tâche. Quelques petits patrons travaillent isolément, mais le plus souvent un mâllem occupe deux ou trois aides. Il se contente de façonner, c'est-à-dire de découper d'après une forme en cuir les deux morceaux de peau de chèvre et de peau de mouton qui formeront l'empeigne, le ziouani à l'extérieur et le bettana à l'intérieur, ainsi que ceux qui serviront pour le derrière de la babouche replié sur la semelle. Il assemble ces morceaux puis les colle avec de la rate de bœuf, les tape légèrement avec un pilon de bois dur, *taqil et-taftin*, en les étalant sur un gros bloc de bois, *cormil*, que supporte un trépied. Avec un instrument de bois creusé d'une étroite rainure à une de ses extrémités, *qorbas et-touiq*, il trace une double raie à peine marquée depuis le cou-de-pied jusqu'à la pointe et avec de petits lissoirs en fer, il enjolive d'une simple raie les contours de l'empeigne et du derrière. Il découpe également la semelle intérieure en basane rouge et la semelle extérieure en peau de bœuf simplement tannée. Les ouvriers ensuite sont chargés de monter ces pièces et de les coudre. Ils posent sur les côtés une ou deux bandes de cuir entre les semelles, trois ou quatre pour renforcer le talon, et cousent le tout ensemble après avoir rempli le milieu d'une sorte de pâte faite de carton et de déchets de cuir amalgamés avec des bouts de rate de bœuf. Pour l'Égypte on y met une couche de terre argileuse de 1/2 centimètre d'épaisseur mêlée de rognures de cuir afin de donner à la semelle plus de solidité et lui conserver plus longtemps la

forme convexe extérieure qu'on recherche dans ce pays. Jadis on usait aussi de ce procédé pour le Maroc, mais le pays étant plus humide, à Fès surtout où les eaux sont très abondantes, on avait remarqué que la semelle se fendait très rapidement et le Maghzen défendit qu'on continuât à se servir de terre. Les apprentis ensuite rognent les bouts de cuir, posent les babouches sur de grosses formes de bois, lissent les côtés et polissent la semelle jusqu'à la rendre unie et brillante.

Les belghas sont livrées aux crieurs publics du Souq es-Sobat par quatre paires à la fois ou bien envoyées directement aux acheteurs en gros. On en dis-distingue plusieurs variétés La *belgha Masria* pour l'Égypte est forte, avec une double semelle et un bout demi-large. La paire vaut de 8 à 12 pesetas. La *belgha seriksia*, réservée pour les citadins, est très fine avec une semelle assez épaisse et un bout pointu. La *belgha mokhazenis*, spéciale aux employés du Maghzen, est à bout large leur permettant de marcher plus rapidement et même de courir. La *belgha msiïta*, pour les montagnards et les gens de la campagne, comporte un large contrefort relevé assez haut, formant languette. Pour le Sénégal et le Soudan, on met une semelle plus mince et généralement on ne prend que du cuir de qualité inférieure. Enfin, pour l'hiver, on fabrique des babouches avec une semelle en bois coupée en deux pour lui permettre de se plier aux mouvements du pied.

Les belghas ordinaires coûtent 4 P. H. la paire, mais pour Fès il s'en fait de différentes sortes, toujours de la même forme, mais avec du cuir plus ou moins fin, façonnées avec plus ou moins de soin dans les détails, et leur prix varie jusqu'à 10 et 12 pesetas. Toutes ces babouches se font uniformément en cuir jaune.

Par contre, les femmes, lorsqu'elles sortent dans la rue, doivent chausser des babouches noires, en signe de deuil, dit-on, pour la perte de l'Andalousie. Ces *belghas rih'ia* sont fabriquées de la même façon par des ouvriers spéciaux établis près de Qattanine. Le bout est large et arrondi, le derrière est montant au lieu d'être rabattu et elles ont simplement une semelle intérieure cousue comme des chaussons. La qaida est très stricte à cet égard et seules les *cheikhat*, chanteuses, ou des servantes se permettent de porter de moins sobres chaussures. Mais dans leurs appartements toutes les fantaisies leur sont tolérées, depuis le *cherbil*, en cuir jaune, très fin à bout pointu, orné de broderies faites au fil d'or ou d'argent avec des dessins découpés en papier et appliqués sur le cuir en remplissant les creux de morceaux de drap de diverses couleurs, jusqu'au *cherbil*, en cuir de couleur violet, vert, orange, beige ou blanc, et le *cherbil bel mejdoul*, en velours ou en brocart, chamarré d'ornements et de petits cordons. Pour les femmes berbères, le *cherbil* se fait avec un bout plus large, en cuir rouge orangé avec une simple ligne brodée en travers de

l'empeigne ou avec des broderies de soie, tandis que pour le Sénégal la mode n'autorise que la couleur jaune.

La vente quotidienne de ces belghas au marché atteint 1 000 à 1 200 douros, représentant la fabrication totale. Depuis cinq ans le nombre des babouches fabriquées a diminué de façon sensible, par suite de la concurrence d'autres centres de production, en Algérie en particulier, mais à cause de l'élévation de prix du cuir la valeur est restée la même. On peut calculer que sur le montant total des transactions, 35 p. 100 des babouches vendues vont au Caire, 25 p. 100 au Sénégal et le reste est réparti entre la ville de Fès et les environs.

Comme accessoire à cette importante industrie on trouve la corporation des savetiers. Originaires du Tafilelt, ces *terrafin* sont occupés toute la journée dans leurs petites échoppes de la rue du Talaâ à réparer de misérables babouches brunies et ternies par l'usure, à couvrir leurs crevasses avec des pièces tirées de peaux qu'ils étalent sur le sol devant leurs boutiques pour les faire tanner par les pieds des passants. Rien n'est pittoresque comme cette rangée d'humbles artisans acharnés à leur tâche, mais rien n'est plus triste aussi, plus lamentable, que l'étalage de ces pauvres choses, fanées et maculées, cachant leur détresse sous des ravaudages grossiers, alignées sur le seuil des échoppes où sous la magnificence du soleil et la tension des formes, elles reprennent un

éclat momentané qui disparaîtra aussitôt que viendront les réclamer avec des gestes timides de blanches ombres informes ou des miséreux conservant sous leur rude djellaba salie et déchirée, une attitude toujours empreinte d'une certaine noblesse.

Plus bas, dans la même rue du Talaâ, après les fabricants de tamis et les marchands de fer, brillent les couleurs vives des *chkaras*, larges sacs carrés ou rectangulaires, en peau de chèvre ou de mouton teinte en jaune, rouge ou rouge orangé qui se ferment en repliant la partie supérieure. Cette partie rabattue est ornée d'appliques en cuir découpé de différentes couleurs, dessinant des cercles, des triangles ou d'autres combinaisons géométriques, qu'entourent parfois de fines lignes tracées au fer chaud. De légères et minces lanières passées dans le cuir même du rabat en garnissent les coins supérieurs tandis qu'un autre rabat, découpé avec des jours, vient en dessous du premier recouvrir les petites poches pratiquées dans la face extérieure de la sacoche. Il y en a de toutes les tailles, de très grandes mesurant près de 30 centimètres de long, dont les pendeloques traînent presque à terre. Les citadins se servent peu de ce genre et préfèrent le style de Marrakech, sans lanières pendantes, plus larges que hautes, ornées de fines broderies en soie de couleurs tendres, bleu ciel, blanc ou mauve, se détachant sur un cuir jaune clair, crème ou blanc, ou éclatantes, rouge, violet, vert sur un fond rouge ou orangé. On les porte en bandoulière, suspendues à

une épaisse ganse en laine ou en soie rouge, verte ou bleue, à brins multiples, agrémentée de grosses olives et rattachée à deux oreilles de cuir directement ou par un anneau de cuivre, que les Israélites remplacent par un petit disque de cuivre découpé à jour, le *khric*. Les chkaras ordinaires valent de 6 à 7 pesetas tandis que les plus fines, élégamment brodées, se vendent de 35 jusqu'à 50 pesetas.

Plus bas encore, près de la grande mosquée de Qaraouiyine, dans une petite rue discrète dévalant vers l'Oued, on trouve chez les *seffarin*, relieurs, quelques-unes de ces délicates reliures anciennes aux tons chauds et caressants marquées d'or sous la frappe de fers aux dessins harmonieux d'une rare élégance, de style oriental ou hispano-mauresque. Malheureusement le marasme de l'Université de Qaraouiyine, la rareté des ouvrages publiés dans la ville même et la facilité avec laquelle on peut se procurer les livres imprimés au Caire et à Beyrouth ont diminué considérablement la vente des belles reliures indigènes.

Fès ne possède plus que deux mâllem réellement artistes et ayant conservé quelques fers appartenant à la pure tradition andalouse. L'un d'eux est d'un âge très avancé, mais vieux, malade, il est encore capable de faire de précieux travaux et il ne convenait pas de laisser son art disparaître avec lui, sans chercher à l'enseigner à d'autres, à leur apprendre les finesses du métier, tout en leur inculquant le sentiment des nuances, l'amour des lignes sobres et harmonieuses,

en allumant chez eux cette flamme enthousiaste qui sait animer les choses les plus froides et d'un travail banal faire jaillir un chef-d'œuvre. Il a consenti à enseigner la pratique de son art à deux ouvriers relieurs ainsi qu'à deux jeunes apprentis, et depuis le 1[er] mars 1916 on a pu organiser un atelier de perfectionnement pour la reliure. Les beaux fers et les admirables coins en bois de jadis étaient complètement émoussés, souvent brûlés par le feu, aussi les empreintes perdaient-elles de leur netteté, de leur finesse et de leur grâce. Les fers nouveaux laissaient beaucoup à désirer, la matière n'ayant plus les mêmes qualités de solidité, les ouvriers graveurs ayant disparu, et les quelques Israélites qui auraient pu exécuter ce travail avaient entièrement oublié le sentiment du décor marocain de la belle époque. Aussi a-t-on copié des coins sur d'anciennes reliures et on en a confié la gravure à un ouvrier habile formé tout exprès. Pour les fers, quarante modèles de style ont été recueillis de la même façon et envoyés à Paris pour y être reproduits. En outre, l'autre mâllem, le fils du précédent, est parti à Rabat avec une collection de fers et de plaques à estamper le cuir, envoyé par la ville de Fès, pour y enseigner son art aux ouvriers et apprentis que lui confiera le Service des Beaux-Arts.

La reliure d'art indigène ne disparaîtra donc pas et des mains de jeunes gens formés à l'école du vieillard artiste, sortiront des œuvres dignes du maître. A nouveau, les amateurs de beaux livres pour-

ront caresser les souples maroquins de leurs doigts amoureux et prudents, suivre des yeux avec complaisance les lignes gracieuses courant autour de la couverture et s'arrêter sur un médaillon doré ou d'une nuance délicate, d'une finesse exquise, imprimé sur un cuir au coloris à la fois doux et brillant.

CHAPITRE XI

Petites Industries

Broderies. — Faïences. — Objets en cuivre. — Lanternes en fer-blanc. — Bijoutiers. — Ferronnerie. — Menuiserie.

Gens de goût et artisans habiles les Fasis s'adonnent à nombre de petites industries, moins importantes sans doute mais qui sont pour une ville un patrimoine précieux, car elles diffusent son nom à travers le monde, accroissent son prestige de centre intellectuel et artistique. Telles ces délicates broderies en soie rectilinéaires appelées point de Fès, faites par les femmes à l'aiguille et au métier. Malheureusement la qualité de l'étoffe n'est jamais en rapport avec la beauté du travail et on regrette toujours de voir ces figures merveilleusement fines brodées sur des pièces de cotonnade blanche souvent assez grossières.

Les femmes indigènes à leur tour ont subi l'influence délétère de l'importation d'articles bon marché et aussi des achats rapides et peu judicieux de gens pressés d'acquérir un souvenir, trop rarement pourvus d'un

réel goût artistique. Elles ne soignent plus leurs broderies comme autrefois, tiennent surtout à faire vite, prennent trois ou quatre fils de l'étoffe au lieu d'un ou de deux et le point est beaucoup plus grossier. De même pour les dessins, elles ne se donnent plus la peine de les varier en compositions pleines de grâce, où les bandes parallèles d'entre-deux représentaient des thèmes très divers et des motifs ornementaux évoquant les arbres placés dans la partie supérieure du décor, tandis qu'aujourd'hui l'entre-deux se compose presque uniquement de motifs géométriques d'un même type uniforme et s'élargit jusqu'à occuper la plus grande partie de l'ouvrage en réduisant à peu de chose la partie si délicate des *sejer* terminant le haut du dessin.

Jadis aussi elles se préoccupaient d'approprier le point aux objets à décorer; gros pour les rideaux, il était extrêmement fin pour les serviettes, les nappes, les housses des matelas et des coussins moelleux sur lesquels on s'accoude à l'heure douce et recueillie du thé. Maintenant la grosseur du point est toujours la même et elles ne cherchent plus à créer de gracieux effets de perspective en donnant une valeur différente aux motifs accusés du premier plan et aux fins réseaux formant le fond du décor. Les teintes elles-mêmes ont perdu de leur charme; au lieu des couleurs chatoyantes d'autrefois, violet, jaune d'or, bleu natier et bleu ancien, vert doré, on ne trouve plus maintenant que des broderies noires d'un aspect funèbre. Cette

couleur est la seule stable aujourd'hui, aussi les brodeuses se servent-elles presque uniquement de cette teinte, sauf pour les grands coussins qu'elles garnissent de lourdes broderies en violet, vert cru ou rouge brique, sèches et sans aucun reflet.

Là encore par une action discrète et persévérante le Protectorat Français a réussi à préserver cet art charmant d'une décadence complète. Un certain nombre de jeunes filles ont accepté des conseils, sous la direction d'une vieille brodeuse expérimentée, se sont efforcées de copier les modèles anciens avec des couleurs soigneusement choisies rappelant les teintes discrètement brillantes d'autrefois. Encouragées par leur succès, elles reprennent plaisir à ce passe-temps délicat, rémunérateur aussi à mesure que se répand à nouveau le goût de cette ornementation raffinée, d'un luxe moins tapageur et bien approprié aux pièces des demeures marocaines remplies d'ombre et de silence.

Industrie d'art en même temps que pratique, c'est celle des potiers, *ferharin*, installés près de Bab Fetouh, fabriquant ces faïences à dessins bleus ou polychromes un peu grossières, mais élégantes de formes, qui servent à tous les usages domestiques, plats divers, terrines, jarres et cruches en terre poreuse ou vernie, lampes à huile romaines. Les tours, *mâoun*, sont organisés par paire dans un trou rectangulaire de 2 mètres de long avec une ouverture de 1 mètre carré pour chacun. L'ouvrier assis sur une planche à hauteur de

cette ouverture appuie son pied sur une roue pleine en bois, *maïda*, fixée à un axe dont la base en pointe repose sur un bloc de pierre et dont le sommet supporte une petite tablette ronde, *t'eleg*. Faisant tourner rapidement le tour par l'action exercée avec son pied sur la roue, il place sur cette tablette une motte conique de terre glaise qu'on trouve en abondance dans les environs immédiats de Fès et la modèle avec ses mains mouillées. Puis, de la pointe de son couteau, il enlève les saillies au sommet et régularise le corps de l'objet avec un morceau de roseau et une petite lanière de cuir. Pour les anses, il les façonne avec un boudin de terre glaise roulé au préalable et qu'il applique sur le vase déjà modelé. Les pièces sont ensuite placées au soleil où elles restent exposées pendant deux ou trois jours avant d'être portées au four.

Celui-ci est construit en briques, recouvert de terre, blanchi à la chaux intérieurement et percé d'un trou au plafond pour laisser échapper la fumée. Il affecte la forme d'une calotte ovoïde de 4 mètres de profondeur sur 3 de haut et large d'un peu plus de 1 mètre. On allume le feu à l'entrée et on ferme l'ouverture avec des pierres et des briques au milieu desquelles on ménage un trou pour jeter de temps à autre du combustible, généralement du palmier nain ou des grignons d'olives. Au bout de trente-six heures, on dégage la porte et on attend quatre jours que le four soit complètement refroidi. Pour les poteries à vernisser, on les laisse moins longtemps parce qu'après l'applica-

tion du vernis on doit les cuire à nouveau pendant cinq ou six heures.

Les potiers se spécialisent dans la fabrication de certains objets. C'est ainsi que les *harracha* préparent les pièces grossières ou de grandes dimensions, tuyaux, immenses jarres en terre poreuse pour l'eau *khanous del ma*, et vernissées à l'intérieur pour l'huile, bols épais qui servent aux pauvres gens à manger leur soupe, grands pots à beurre fondu, larges passoires à gros trous en forme d'entonnoir pour la cuisson du couscous, et *r'tar* terrines vernissées fermées par un couvercle dans lesquelles les esclaves apportent le *mechoui*, viande cuite à l'étuvée, les poulets graisseux et parfumés, où les convives accroupis autour d'une table ronde très basse plongent des doigts blancs et potelés, en retirent des morceaux habilement découpés de leur seule main droite. Les *tlaia* s'adonnent aux objets plus délicats ou de confection plus difficile, plateaux, assiettes, petits tambourins *darbouka*, vases et cruches, amphores gracieuses servant de gargoulettes, *barrâda*, et les *meçbah*, lampes émaillées complètement en vert sombre dont s'éclairent encore les maisons pauvres, sorte de godet où l'on trempe dans l'huile une mèche simplement posée sur un des bords, porté par un pied à large base et muni d'une anse à angle droit le reliant à cette base.

Vases, cruches, plats et terrines sont souvent ornés de dessins et émaillés, et jusqu'à la fin du siècle dernier les faïences de Fès furent renommées pour leur

beauté due au style et au caractère de leur décoration en même temps qu'à l'heureuse venue des émaux. Imbus des traditions hispano-mauresques, élèves des faïenciers de Cordoue, les anciens mâllem fasis obtenaient d'admirables émaux épais et lisses d'un blanc légèrement bleuté, des coloris brillants et délicats mettant en pleine valeur les beaux dessins qu'ils exécutaient à main levée avec une maîtrise parfaite, décors de fleurs et de feuilles en rinceaux se détachant sur un fond pointillé et terminé par une fleur à cinq pétales ou un fruit à cinq baies. Les pièces modernes hélas ne supportent plus la comparaison avec celles d'autrefois et depuis le règne de Moulay Hassan la céramique n'a fait que déchoir. Il faut en chercher la cause dans le désintéressement des amateurs attirés par les objets nouveaux d'importation et par suite dans l'indifférence des artistes qui perdent rapidement leur habilité de main ainsi que le goût de leur travail. Les dessins hâtifs, abâtardis, manquent de finesse et d'ingéniosité, la décoration monochrome bleue tend à remplacer la belle décoration polychrome si harmonieuse, bleu, vert, noir, violet et jaune. La pâte n'est plus aussi soignée, la couverte n'a plus de profondeur et les tons des émaux deviennent durs et heurtés.

Mais le sentiment de la composition décorative est intense chez les Fasis et on pouvait les amener à se rendre compte de leurs défauts que beaucoup du reste considéraient sincèrement comme des améliorations apportées à leur art d'après des conceptions plus mo-

dernes. L'inspecteur des arts industriels s'est attaché à cette tâche et il a obtenu un résultat plein de promesses, en intéressant à son travail un mâllem artiste et consciencieux, en lui montrant ce qu'il y avait de défectueux dans ses compositions personnelles par comparaison avec d'anciens modèles. Celui-ci s'est efforcé de retourner aux saines traditions de jadis, de raffermir son dessin, de rendre aux motifs floraux du décor leur précision et leur grâce, et ses œuvres indiquent un renouveau intéressant dont plusieurs ateliers subissent déjà l'influence. En même temps des recherches étaient faites pour les émaux, quelques formules anciennes étaient retrouvées et on peut espérer revoir sur les grands plateaux exposés au souq el-ferharin les nuances délicates des vieilles faïences de Fès.

Après ce paisible quartier, où règne sous les vieux oliviers un calme si reposant, la petite place des *soffarin* paraît singulièrement bruyante. Toute la journée elle retentit du martellement sonore des chaudronniers fabriquant, outre les marmites et les lourds récipients, des plateaux en cuivre jaune ou rouge, et de hautes lampes à huile romaines, appelées *candil*, dont l'usage est complètement perdu. Ils façonnent aussi au tour divers ustensiles qu'ils cisèlent avec une réelle habileté, en les enjolivant de figures géométriques, de rinceaux et d'entrelacs, de rosettes, de fleurs ou de lettres, larges plateaux à trois pieds pour servir le thé, fines théières, braseros aux lignes harmonieuses,

mejmar, sur lesquels l'eau bouillonnante chante dans de grandes bouilloires aux formes élancées, brûle-parfums légers, minutieusement ajourés, pesant flambeaux qu'on pose le soir près des matelas, lourds bassins que présente avant et après les repas une négresse empressée tandis qu'elle verse de l'eau avec d'élégantes aiguières au col mince et délicat, et ces amples récipients, *tbaq*, où pour le dessert ou au moment du thé on apporte les savoureux gâteaux aux amandes et au miel tant aimés des Marocains, *kaâb-ghzal* et *el-haloua*, recouverts d'un haut couvercle se terminant en pointe, *el-mkebb*. Malheureusement l'importation des produits anglais en argent, samovars, théières et boîtes pour le thé, a frappé d'un coup fatal ces beaux objets en cuivre. Le goût s'en perd de plus en plus en même temps que se corrompt la vision des artisans attachés surtout à imiter les nouveautés en faveur et oubliant peu à peu les formes gracieuses, d'une si parfaite harmonie de lignes, des modèles que ciselaient leurs aînés avec tant de soin et un sentiment artistique si sûr.

Quelques lanternes en cuivre ciselé et ajouré pendent devant les mosquées sous un auvent en bois sculpté et richement enluminé et, dans les maisons les plus somptueuses, sous les voûtes des galeries ou appliquées sur les brillantes parois *zellijées* de chaque côté de la massive porte qui ferme la pièce principale. Mais depuis longtemps déjà elles ne se font plus qu'en fer-blanc et c'est avec cette matière vulgaire



Mosquée Tijaniyîn. — Lanternes en fer blanc.

que sont confectionnés des immenses *fenar*, merveilleux de finesse et de légèreté, où brille le soir venu devant les mosquées la lueur discrète d'une bougie jouant au travers de vitraux de couleur habilement disposés, filtrant par les mille trous du dôme minutieusement découpé, ou que l'on voit apparaître brusquement au tournant d'une ruelle sombre pompeusement portés par des serviteurs de blanc vêtus précédant quelque haut personnage se rendant à une réception. Dans ces dernières années hélas, devant l'envahissement des lampes à pétrole, les mâllem ont abandonné les modèles anciens trop délicats et trop compliqués et pour satisfaire les acheteurs qui ne veulent plus payer cher les objets indigènes ils sont obligés de livrer un travail bâclé, fait sans goût et sans art. Jadis les musulmans seuls s'adonnaient à cette industrie qu'ils avaient su parer de toutes les joliesses que leur suggérait leur sens profond de la décoration, mais aujourd'hui plusieurs Israélites confectionnent avec de vieux bidons de pétrole et des boîtes de conserve ces mêmes petites lanternes aux jours grossièrement découpés qui, malgré tout, conservent une certaine élégance de forme.

Par contre, l'Islam prohibant de battre monnaie ou de manipuler de l'argent, tous les orfèvres de Fès sont des Israélites, travaillant pour la plupart à Fès Djedid dans la rue des Orfèvres. A part l'un d'eux, fournisseur du Sultan et possédant quelques bijoux anciens assez heureusement dessinés et finement ciselés, leur

travail est généralement médiocre. Les bijoux eux-mêmes ne sont pas polis avec soin à leur sortie du moule, le sertissage des pierres précieuses est commun et la gravure banale, sans variété et sans finesse. Certains fabriquent uniquement les bijoux en argent, anneaux très simples qu'un bon Musulman ne peut tolérer d'un autre métal pour suivre l'exemple du Prophète qui ne porta jamais qu'une bague d'argent, et parures de toutes sortes pour les femmes berbères larges boucles d'oreilles ornées de boules de corail, colliers, massives plaques ciselées et mains de Fatma en guise de pendentifs, volumineux anneaux à charnière se fermant sur la cheville, *el khlakhal*, et aussi des *et-tehlil*, petites boîtes rectangulaires s'ouvrant comme un livre que les femmes portent en bandoulière pour y mettre leur argent et divers menus objets, où les enfants de six à sept ans, au moment de leur circoncision, serrent précieusement les pièces de monnaie qu'on leur donne à cette occasion. D'autres ne s'occupent que des bijoux en or, bagues souvenirs pour Européens avec l'éternelle main de Fatma, le porte-bonheur marocain, ornements pour les femmes musulmanes, bagues et bracelets presque toujours en or uni ciselé, lourdes boucles de ceinture serties de pierres rappelant vaguement la carapace d'une tortue, broches et diadèmes, *tabâ* de tous genres, petites plaques rondes en or gravé ou incrusté de pierreries que portent femmes et fillettes au milieu du front à la naissance des cheveux retenues par un fil passant autour de la tête, colliers

de boules d'or ou simples chaînettes où pend une énorme main de Fatma au centre de laquelle brille un gros point rouge, bleu ou vert, rubis, saphir ou émeraude, boucles d'oreilles de styles différents et de toutes grandeurs jusqu'aux immenses *en-nfatel*, grosses comme des bracelets, arrondies pour passer dans le lobe de l'oreille, s'évasant par devant, épaisses et massives, garnies d'une rangée de pierres en saillie, supportées par une chaînette ou un fil reposant sur le sommet de la tête. Tous ces bijoux doivent être poinçonnés au Dar Sekka, l'ancien siège de la Monnaie, et jadis la sanction pour faux poinçonnage était la peine de mort. Le titre déterminé pour l'or et l'argent est celui qu'avait fixé le sultan Moulay Hassan; pour 100 grammes de métal, or ou argent, on tolère 10 grammes de cuivre. A l'encontre de ce qui se passe ailleurs, on poinçonne le lingot et non le bijou; c'est à l'orfèvre à préparer son lingot d'après l'objet qu'il veut fabriquer et veiller à conserver les traces du poinçon.

La mode capricieuse et changeante ainsi que le progrès trop souvent funeste au cachet artistique de beaucoup de choses ont fait tomber en pleine décadence la belle ferronnerie de jadis qui maintenant ne s'exerce plus que pour façonner les grilles grossières placées au dessus des cours des habitations modestes et les grillages plus fins des fenêtres intérieures. Au lieu des massives portes donnant sur la rue, d'une menuiserie rude, décorées de lignes de clous à grosse

tête, qu'elle savait orner de heurtoirs superbes en fer ajouré, de fortes et nerveuses pentures, représentant les cinq doigts de la main de Fatma, on ne trouve plus dans les constructions modernes que de banales portes enlaidies d'un affreux placage de morceaux de tôle juxtaposés.

La menuiserie heureusement a échappé, à cette déchéance et produit toujours de nombreux meubles sculptés et décorés, de robuste allure, bien que la facture et le coloris soient loin d'avoir la finesse et la douceur de tons des pièces anciennes que l'on trouve encore dans certaines familles; longues étagères délicatement façonnées, canapés, chaises de coiffeur servant pour les mariages au dossier très élevé se terminant par un arc d'ogive, petites armoires basses qu'on atteint sans se lever de son matelas, mignons berceaux en bois tourné, lits anciens posés sur le sol avant l'introduction de ces horribles lits de cuivre à dôme, et surtout ces coffrets précieux cloutés d'or ou marquetés comme ces tables charmantes, en forme de tabourets, où les sculpteurs mélangent adroitement en des dessins gracieux et originaux des centaines de petits morceaux de bois de différentes couleurs, citronnier, ébène, cèdre ou arar, voisinant avec de la nacre ou de l'écaille. Beaucoup de ces meubles peuvent, presque sans modifications, composer un ameublement à l'usage des Européens tout en conservant intacts le style et le caractère indigènes. Certains artisans fort habiles, fier et amoureux de leur métier, se sont mis

à en fabriquer et peu à peu ces tables, fauteuils, canapés et tabourets, armoires, étagères et coffrets, reprendront leur place familière dans les grandes pièces aux murs blancs égayés de corniches sculptées et de parois zellijées accoutumées à leur présence.

CHAPITRE XII

Avenir de Fès

Écoles franco-arabes. — École professionnelle. — Main-d'œuvre. — Secteur électrique. — Dangers pour les petits capitalistes. — Efforts des fabricants et négociants français.

Il est de notre devoir de conserver intact cet admirable patrimoine industriel de la ville de Fès, de vivifier certaines branches qui tendent sinon à disparaître du moins à déchoir et à perdre de leur ancienne splendeur. S'il nous appartient de remettre dans la voie saine des belles traditions les ouvriers qu'avaient égarés le désir d'une imitation maladroite, c'est une obligation impérieuse de préparer les jeunes Marocains à la conception des belles choses, de diriger leurs aspirations vers un idéal artistique, de leur inculquer le sens de l'harmonie des lignes et cette autre qualité essentielle, un goût sûr qui sait reconnaître d'instinct s'il est ou non dans la bonne voie. C'est ce que le Protectorat Français s'efforce de faire dans les diverses écoles franco-arabes réparties par quartiers, où fréquentent gratuitement des enfants de toutes les classes de la société, et le Collège Musulman

qui reçoit les fils de familles aisées se destinant aux professions libérales. Des cours d'adultes y sont donnés, auxquels assistent un grand nombre de mokhazenis et d'assas, qui se familiarisent rapidement avec la langue française et quelques notions de comptabilité. D'autre part on supplée au manque d'institution spéciale pour les techniques indigènes en mettant sous les yeux des élèves des dessins, des photographies, des documents arabes, dont on cherche à leur faire saisir la beauté et qu'ils s'essayent ensuite à reproduire. Les efforts des maîtres tendent à ramener les jeunes générations vers le goût des choses anciennes manifestement belles et, lorsque leur esprit s'en est bien imprégné, on demande à ces enfants d'exprimer des idées personnelles, de dessiner selon leur instinct et à leur manière.

Tâche facilitée par l'éducation visuelle qu'on pourra leur donner grâce au musée récemment créé et où les organisateurs ont déjà pu réunir quelques pièces intéressantes, tapis, étagères, armoires et coffrets coloriés ornés de peintures, faïences multicolores de formes diverses et de décoration différente.

On ne se borne pas du reste au côté purement théorique. L'instruction primaire solide reçue dans les écoles franco-arabes sert plus tard de base à l'instruction professionnelle qu'on donne dès maintenant à l'école d'apprentissage créée en mars 1916 et installée dans une partie des vastes locaux de l'ancienne « Makina », cette usine montée à grands frais par le



Fondouk Nejjarin et fontaine

sultan Moulay Hassan et admirablement organisée sous la direction d'une mission militaire italienne. Le cycle d'études comprend trois années et on admet en principe vingt élèves par an. L'école est strictement réservée aux jeunes Marocains désireux d'apprendre le travail des métaux et du bois; ce sont tous des fils d'artisans venus bénévolemement après des conversations que l'inspecteur des arts industriels avaient eues dans les différents ateliers de la ville. Ils sont payés à raison de 0 P. H. 50 par jour pour commencer, afin de se conformer à la qaida qui exige que tous les apprentis soient rémunérés.

Les études sont divisées en deux parties, théorique et manuelle. Dans la matinée les jeunes élèves apprennent le français, le calcul, le dessin et la technologie spéciale au métier qu'ils ont choisi, bois ou métaux, sculpture, charpente, fabrication de meubles, marqueterie, charronnage ou chaudronnerie, forge, ajustage, travaux au tour. L'après-midi, ils travaillent dans l'atelier qui comprend pour le moment dix étaux fixés sur une longue table et dix établis, où ils font les uns des exercices d'ajustage, des travaux exécutés uniquement à la lime, les autres des exercices de sciage, de rabotage, d'assemblage au ciseau, suivis d'applications de ces assemblages pour des petits panneaux de porte ou autres pièces. Généralement les apprentis préfèrent le bois, parce que, disent-ils, c'est plus propre, mais les élèves pour les métaux ne manquent pas et les ouvrages exécutés par eux au bout

d'un temps aussi restreint montrent que certains sont déjà de très habiles ajusteurs. Puis, lorsqu'il y a des travaux intéressants à l'usine faits par de vieux ouvriers, on les mène voir fonctionner les machines-outils et c'est là un avantage particulièrement appréciable que cette portée pratique donnée à l'école d'apprentissage, cette application industrielle placée tout à côté, vivifiant aux yeux des élèves les enseignements théoriques qu'ils reçoivent, leur montrant de façon palpable l'intérêt des exercices auxquels ils s'astreignent.

Transformée maintenant en établissement de l'État, jouissant de son autonomie financière, administrée par un conseil d'administration à la tête duquel se trouve le Commandant de la Subdivision et gérée par un directeur qui est en principe le directeur de l'école d'apprentissage, cette usine rend de nombreux et précieux services qu'il conviendrait de ne pas diminuer par l'enlèvement envisagé d'une partie du matériel. Très habilement disposée pour l'aération et l'éclairage excellent dans n'importe quelle partie des salles, elle a cet immense avantage d'être pourvue d'une force hydraulique importante grâce à l'Oued Fès qui passe en entier à côté d'elle et fait fonctionner constamment, à peu de frais, quatre turbines. Elle est en outre dotée d'un outillage puissant et considérable qui représente plusieurs millions de francs, en bon état en général et facilement utilisable avec quelques réparations, atelier de forge avec marteau-pilon permettant de faire des

essieux de tombereau, jusqu'à de grosses pièces d'automobiles, plusieurs tours, raboteuse pour fer, mortaiseuse, fraiseuse, machine à diviser pour engrenages, machine d'ajustage pour la réparation d'armes et la serrurerie, et pour le bois, scie, dégauchisseuse, raboteuse, fraiseuse, matériel complet pour menuiserie et charronnerie. Loin d'être une concurrence pour les industries qui viendront s'établir, elle sera au contraire un auxiliaire précieux pour elles en mettant à leur disposition des machines spéciales dont un industriel n'ayant à s'en servir qu'accidentellement ne fera jamais les frais. Les entreprises existantes y trouvent à chaque instant leur profit, pour les travaux de fer et de bois en particulier que les artisans indigènes malgré toute leur habileté ne peuvent pas faire faute de matériel. Il faut absolument utiliser dans la plus large mesure pour l'intérêt général cet outillage excellent qu'on a la bonne fortune d'avoir sur place et sous la main, car il est certain que pendant quelques années encore les frais énormes de transport, les difficultés de montage et l'absence de combustible empêcheront l'établissement à Fès d'un bon atelier permettant l'exécution de toutes sortes de travaux comme l'assurent actuellement les diverses machines-outils de l'ancienne « Makina ». A l'imprimerie arabe chargée d'éditer le journal répandu dans les milieux indigènes, on a ajouté une imprimerie française fort bien outillée avec de nombreux et très beaux caractères et on y a installé, tout récemment, les métiers à filer et à tisser

la soie amenés de France pour la foire de Fès, ce qui ne manquera pas d'attirer de nouveaux apprentis pour cette industrie si chère aux Fasis.

Les jeunes gens que nous formons ainsi connaîtront très bien le français, seront accoutumés à nos méthodes, et, solidement instruits de la technique européenne, ils feront de très bon ouvriers, plus tard d'excellents contremaîtres. Utiles au relèvement des industries indigènes, ils seront infiniment précieux pour les entrepreneurs chargés des travaux de la ville nouvelle, obligés de recourir à la main-d'œuvre étrangère, italienne, très bonne, mais onéreuse ou espagnole, également chère et très médiocre, ainsi que pour les industries qui ne manqueront pas de se monter, surtout lorsqu'une forte usine électrique leur fournira la force motrice dont elles ont besoin. Or, celle-ci est déjà décidée en principe et la guerre seule en a empêché, ou plutôt retardé la construction. Une importante société, au capital de 2 500 000 francs, a obtenu la concession des chutes de l'Oued Fès qu'elle utiliserait pour créer deux usines hydro-électriques, d'une puissance nette l'une de 150 kilowatts, l'autre de 800 kilowatts. Les lampes seront à filament métallique, la tension du courant distribué aux abonnés ne sera pas inférieure à 105 volts ni supérieure à 120 et la fréquence du courant variera entre 48 et 53 périodes par seconde. Pour l'éclairage, le service se fera au compteur, jour et nuit, au prix de 1 fr. 10 le kilowatt-heure, ou à forfait depuis une demi-heure avant

le coucher du soleil jusqu'à une demi-heure après son lever, au prix mensuel de 2 fr. 50 la lampe de 10 bougies, 3 fr. 50 celle de 16, 5 fr. 25 celle de 25 et 20 fr. celle de 100. L'éclairage à forfait sera obligatoire quand le nombre de lampes demandées restera inférieur à 15 et que la puissance totale n'atteindra pas 240 bougies. Pour l'énergie, elle sera distribuée à raison de 0 fr. 40 le kilowatt-heure, pour une puissance de 1 kilowatt au moins par appareil, avec utilisation de deux mille heures par an au minimum ou bien dans les autres cas, à raison de 0 fr. 60 le kilowatt-heure. Ces prix sont relativement élevés, mais ce sont là des prévisions qui constituent un maximum et sans doute seront-ils diminués pour faciliter l'établissement de nouvelles industries qui ne tarderont pas à éclore, minoterie, oliverie, scierie mécanique, laverie de laine, fabrique de glace et eaux gazeuses, avec chances de succès du reste si elles sont montées avec soin par des sociétés puissantes ou des capitalistes importants. Car pour le moment de gros capitaux seuls peuvent réussir ici et ce n'est que plus tard, peu à peu, sous l'égide et à côté de la grande industrie que surgiront de petites industries où de moindres capitaux pourront être engagés sans crainte d'être submergés et même avec espoir de bénéfice.

Quant au commerce, il y a lieu d'insister pour conseiller aux petits et moyens commerçants de ne s'installer qu'avec circonspection. Pour les détaillants, ils

ne seront jamais à même de lutter contre la concurrence indigène, en raison des habitudes mêmes des Musulmans ou Israélites, de leur façon de vivre, de leur parfaite connaissance des goûts et des mœurs de leurs compatriotes, et aussi à cause de la cherté des loyers. Les maisons d'alimentation sont en nombre suffisant, presque exagéré; certaines sont fort bien achalandées et pourvues de bons produits. Quant à un grand magasin de nouveautés, la population européenne n'est pas assez importante et ne le sera pas avant longtemps pour justifier son établissement et supporter les gros frais que celui-ci comporterait. Celui qui existe déjà, garni de marchandises assez variées, suffit amplement avec les quelques petits magasins tenus par les Israélites du Mellah, les boutiques de mercerie pour dames et la maison de confection de vêtements d'hommes, genre Fashionable House, qui vient de s'installer.

Mais là où il y a un réel effort à réaliser, c'est du côté du marché indigène de la Médina, alimenté par une population de près de cent mille habitants, dont nous devons pénétrer plus profondément les besoins afin d'y pourvoir dans une plus large mesure que nous ne l'avons fait jusqu'à présent. Nos fabricants et nos négociants doivent, dès qu'ils le pourront, s'intéresser davantage à ce débouché important pour les produits français, se préoccuper d'en connaître plus exactement les particularités, s'adapter mieux aux désirs et aux coutumes de leurs acheteurs, sans toutefois flatter

leurs défauts comme l'ont fait les Allemands, s'assurer les garanties nécessaires par la présence d'agents sérieux et actifs, complètement familiarisés avec la langue arabe et la mentalité des indigènes. Espérons que les appels faits au commerce français ne seront pas vains et qu'il finira par se rendre compte de l'importance, pour ce qui est de ses affaires, de cette ville de Fès, qui est et restera longtemps encore la capitale, le grand centre commercial et industriel de tout le Maroc du Nord, de ce Maroc que le clairvoyant génie du Général Lyautey a su conserver à la France, que sa ferme et habile politique a maintenu intact et où la bravoure de nos troupes d'Afrique, avec l'appui de quelques bataillons territoriaux venus de la mère patrie, pousse sans cesse plus avant notre influence civilisatrice.

SEFROU

CHAPITRE XIII

Sefrou

Origine. — Population. — Musulmans et Israélites. — Marché. Agriculture. — Arbres fruitiers. — Culture maraîchère. — Industrie. — Sefrou, station d'été et centre de tourisme.

A 32 kilomètres au sud de Fès, Sefrou est la seule agglomération de quelque importance de toute la région. Au bout d'une longue plaine monotone, couverte de palmiers nains et d'asphodèles, ponctuée de rares buissons de jujubiers, la petite ville apparaît toute blanche dans un massif de verdure, joliment installée dans une vallée paisible et riante que domine le djebel Kandar, pointe avancée du groupe montagneux des Aït Youssi.

Son origine, qui est restée indéterminée, passe pour très ancienne. A l'époque de la venue de Moulay Idris II, vers l'an 800 de notre ère, la tribu des Ahel Sefrou avait ses différents tchours échelonnés depuis les sources de l'Oued Aggai jusqu'à l'Oued Sebou. Ceux-ci formaient trois groupes principaux dont la ville actuelle était le centre. Le jeune souverain réussit à convertir cette tribu à l'islamisme, malgré la très

vive opposition du cheikh d'Amel Atrous qui refusait d'être parjure à sa religion et qu'il fit scier en deux lorsqu'il l'eut enfin en son pouvoir. Quatre cents ans plus tard, lés habitants se voyaient obligés, par des questions d'eau, d'abandonner les tchours extrêmes et se retiraient dans le groupe central, dont les maisons accolées les unes aux autres ne tardèrent pas à être entourées d'un rempart sous le règne du Sultan Moulay Sliman.

Depuis la ville ne s'est pas accrue. Placée sous le commandement du Gouverneur de Fès Djedid, elle passa sous celui du caïd Omar el-Youssi en récompense des services que celui-ci avait rendus au Maghzen dans la malheureuse expédition sur Taza contre le rogui Bou Hamara. La rivalité entre les deux fractions principales des Aït Youssi, les Aït Halli et les Aït Messaoud Ouali, lui fit connaître de rudes journées, surtout lorsque le caïd Hosein el Hallioui, ennemi du caïd Omar, vint s'établir à Sefrou et divisa la ville en deux camps. Pendant plusieurs mois la bataille se livra acharnée, de terrasse à terrasse, jusqu'à ce que le caïd Omar réussît à chasser son adversaire et à rester maître de toute la tribu. En septembre 1911, un tabor chériffien venait y tenir garnison, remplacé bientôt par les troupes françaises en mai 1912. Enfin, en septembre 1913, un arrêté viziriel organisait une commission municipale sous la présidence du Pacha nommé à la fin du mois précédent.

La population est évaluée à 7100 habitants, dont

4 150 Musulmans et 2 950 Israélites. Ils sont répartis entre les deux groupes d'habitations isolés l'un de l'autre à quelques centaines de mètres : la Kalaâ, bloc de maisons renfermées dans une enceinte fortifiée coupée d'une porte unique, pittoresquement située à la sortie même de la gorge étroite par où s'écoule l'Oued Aggai, et la ville proprement dite, qui s'allonge sur les deux rives du fleuve devenu l'Oued El Youdi, séparée par une haute muraille crénelée de sa ceinture de jardins magnifiques sur lesquels cinq lourdes portes donnent accès.

La population musulmane se compose en grande partie de chorfas, descendants du Prophète, auxquels sont venus s'adjoindre des Berbères des tribus voisines, principalement des Aït Youssi. Ce sont surtout des agriculteurs vivant du produit de leurs terres, de leurs oliviers, des plantes et des fruits de leurs jardins, tandis que le commerce est abandonné à quelques Fasis, récemment établis, et aux Israélites, entassés dans leur sombre Mellah aux rues étroites, mal pavées et toujours boueuses, bordées de maisons mal aérées où la lumière pénètre à peine. Celui-ci date du Sultan Mérinide Yacoub ben Abdelhaqq, mais déjà sous Moulay Idris des juifs habitaient le tchar Taoufer. L'origine de ces Israélites n'est pas bien précise ; il en est arrivé, dit-on, d'un peu partout, mais la majorité se réclament du Tafilelt.

Leur rôle est prépondérant dans toute cette région. Ils sont, en effet, les intermédiaires indispensables

des tribus insoumises de la montagne qui ne peuvent pas venir sur les marchés acheter ce dont elles ont besoin. Pour éviter aux tribus de s'aventurer dans les centres commerciaux dont l'accès leur est interdit, les Israélites de Sefrou se rendent eux-mêmes chez ces tribus. Aussi étaient-ils et sont-ils encore admis partout. Voyageant sans armes, en simples colporteurs, ils ne sont jamais molestés par les Berbères qui ont besoin d'eux et ils peuvent traverser les zones les plus dangereuses sans craindre qu'aucun mal ne leur soit fait. En outre, la plupart des juifs établis à Sefrou parlent la langue berbère et sont en relations constantes avec les gens des tribus voisines qui viennent vendre leurs produits au marché et achètent en échange les marchandises qui leur sont nécessaires dans leurs douars. Ils deviennent ainsi leur *sahab*, chez qui ils descendent quand ils arrivent en ville. Ils leur servent à la fois de dépositaire et de courtier, leur vendent à crédit sans se faire payer d'intérêts et souvent aussi leur avancent de l'argent, mais à des taux nettement usuraires.

Le marché a lieu le jeudi sur un bel emplacement situé à la porte de la ville, aménagé par le Service des Renseignements dont le chef dirige la municipalité, clos de murs, avec des pièces et des hangars pour mettre les marchandises à l'abri. Il est fréquenté par une foule nombreuse, variant de cinq cents à mille personnes appartenant à diverses tribus, les Aït Youssi, les Aït Tserrouchen de Sidi Ali, les Beni Ala-

hen, les Marmoucha. On y fait pour 350 000 à 400 000 P. H. de transactions par an. On n'y vend pas moins de deux mille bœufs et de vingt mille moutons et chèvres dont une grande partie provient des tribus éloignées de la haute montagne non encore soumises. Les Aït Youssi Djebala y portent du bois de chauffage, du charbon, du bois de construction, de la laine ainsi que des tapis de haute laine tissés dans la montagne. Les perches en thuya, qui servent pour les terrasses des maisons pauvres, viennent du Sebou. On y trouve en grande quantité des poules et des œufs, du sel amené par les Beni Yazra ainsi que des objets en alfa tressés par cette tribu, couffins et nattes simples ou ornées de dessins de couleur, et des poteries fabriquées à Immouzer et à Bahlil, gros bourg très prospère situé à quelques kilomètres de Sefrou.

Les différents commerçants, musulmans et israélites, qui traitent avec les Berbères et les Arabes, sont installés en dehors du Mellah, sur la rive gauche de l'Oued el Youdi où les femmes juives occupées au lavage de leur linge et au récurage de larges bassines en cuivre jettent une note gaie et pittoresque avec leurs jupes blanches et leurs grands châles *sibbani* en cotonnade rouge à dessins blancs dont elles se couvrent la tête et les épaules. Protégés du soleil par des claires-voies de roseaux ou de branchages, ces souqs sont bien entretenus et constamment nettoyés. Dans leurs petites échoppes surélevées les commerçants débitent des tissus, des soieries, des cotonnades spéciales grossière-

ment brodées de dessins aux couleurs éclatantes qu'affectionnent les femmes berbères. Les épiciers, une soixantaine environ dont huit importants, vendent du sucre, du thé, des bougies, différentes épices, et les *beqqala* du savon, de l'huile, du beurre et du miel, fabriqués sur place. La farine se trouve dans des boutiques à part, de même que les fruits secs, figues, dattes et raisins. Toutes les marchandises viennent de Fès où les petits commerçants vont deux fois par semaine, le lundi et le jeudi, acheter ce dont ils ont besoin, lorsqu'ils ne chargent pas simplement des âniers d'effectuer les achats pour leur compte. Quelques-uns toutefois, principalement les Fasis récemment établis à Sefrou, se sont occupés de constituer des stocks.

Les poids et mesures dont on se sert ici sont spéciaux et diffèrent sensiblement de ceux en usage dans la capitale. Le *r'tal attari* pour le sucre, le café, le thé et les épices, vaut 510 grammes environ, le *r'tal beqqali* pour l'huile, le savon, le beurre, les fruits secs, 955 grammes, le *r'tal el guezzari* pour la viande 1 145 grammes et le *r'tal el khaddari* pour les légumes 1 210 grammes, tandis que le *r'tal fehhami* pour le charbon pèse 1 020 grammes. La *qala* est la même, soit 55 centimètres de longueur, mais la *qolla* pour les huiles a une contenance de 15 litres 50 et le *moud*, qui équivaut à Fès à 24 litres, contient ici 36 litres environ.

Toute la région avoisinante de Sefrou est merveil-

leusement fertile, surtout dans la large vallée qui s'étend à l'est vers le Sebou et El Menzel grâce aux nombreux ruisseaux d'eau claire et douce qui dévalent des plateaux tout proches et courent gaiement à travers d'importantes plantations d'oliviers traçant de multiples sillons lumineux sous les sombres ramages. Malheureusement le sol est souvent rocailleux et les terrains cultivables sont limités. Leur valeur est assez variable; pour les terres non défrichées on calcule de 10 à 100 P. H. l'hectare et pour celles qui sont déjà défrichées de 200 à 500 P. H.

Les propriétés sont très morcelées et les indigènes en général sont assez laborieux. Ils cultivent un peu de blé, de l'orge et surtout beaucoup de maïs, dont ils font leur pain et qui donne le meilleur rendement avec deux récoltes par an. Ils plantent également du chanvre, avec lequel ils fabriquent des cordes et de la petite ficelle qu'ils vendent à Sefrou et à Fès.

On est étonné de la belle tenue des champs autour de Sefrou et de Bahlil. Il faut en rechercher la cause dans l'intérêt que porte l'indigène à ses cultures assez restreintes comme étendue et qu'il doit soigner particulièrement, mais surtout dans la fermeté du Pacha de Sefrou et du caïd de Bahlil, tous deux intelligents, actifs et énergiques, qui ne craignent pas de mettre en prison le cultivateur dont le champ serait par trop négligé.

La vigne vient très bien à Sefrou, où l'on rencontre dans les rues et dans les cours des maisons de nom-

breuses treilles aux pieds vigoureux, d'une grosseur peu commune, donnant d'excellents raisins noirs et blancs, et surtout à Bahlil, ou elle réussit particulièrement, sur les flancs de coteaux rocailleux favorisés par une bonne exposition et une pente convenable. Elle fournit de très grosses grappes qui sont consommées comme raisins frais et raisins secs. Les gens de Bahlil en font une gelée, *samet*, en mélangeant les raisins avec du sucre puis en faisant bouillir. On fabrique aussi du vin, agréable au goût et de bonne qua-ité.

Les environs immédiats de Sefrou et des différentes kasbas échelonnées dans la vallée sont couverts d'arbres fruitiers : figuiers, abricotiers, pêchers, pruniers, quelques pommiers, merisiers et grenadiers qui fournissent un excellent bois d'ébénisterie, micoucouliers dont les indigènes tirent les rebords souples et solides de leurs tamis. Les noyers, très nombreux et très droits, sont inutilisés, alors qu'ils pourraient admirablement servir à fabriquer des crosses de fusil. Les gens du pays ne se servent que de sa racine dont ils mâchent l'écorce pour se blanchir les dents. Par contre, ils savent fort habilement approprier les beaux troncs de cerisiers comme tuyaux d'adduction d'eau jetés par dessus les routes et ceux de frênes pour découper et creuser de larges plateaux d'un usage presque infini. Les mûriers viennent également bien, ce qui devrait encourager ici l'élevage du ver à soie. Quant aux oliviers, on en estime le nombre à cinquante



Sefrou — Vue générale.



Sefrou. — Les moulins

mille dans les environs de Sefrou, dont douze mille à Sefrou même et autant à Bahlil.

Grâce à l'abondance de l'eau courante et à l'excellence des terres tout autour de la ville, la culture maraîchère a pris une grande extension. Les jardins, judicieusement irrigués, et cultivés avec soin, produisent tous les légumes qu'on peut désirer : salades, choux, navets et carottes, radis, melons et pastèques. La plupart de ces légumes, en général de bonne qualité, sont vendus à Sefrou même et très peu vont jusqu'à Fès.

Le Service des Renseignements a organisé un grand jardin fort bien tenu par un jardinier de profession, un de ces soldats territoriaux du midi de la France qui ont rendu de si appréciables services dans tous les postes du Maroc où les hasards de la mobilisation les ont amenés. Il a pu ainsi céder aux indigènes de nombreux plants d'arbres fruitiers, leur montrer comment il fallait en prendre soin, comment on faisait une greffe. Des milliers de plants de fraisiers ont été cultivés avec succès, que le Pacha et les notables de la ville sont trop heureux de se partager pour leurs jardins, par gourmandise et aussi dans l'espoir fort légitime d'un bon rendement. J'ai encore présente à la mémoire la mimique expressive du Pacha, ployé en deux, fouillant le sol de son doigt pour expliquer plus clairement aux privilégiés réunis autour de lui les indications que le jardinier venait de lui donner pour la bonne mise en terre de ces plants.

L'Oued el Youdi, après avoir traversé la ville, passe au pied d'une belle mosquée sous un pont fort ancien et se précipite en une série de cascades au fond d'une gorge toute tapissée d'un épais gazon et de plantes verdoyantes, parsemée de bouquets d'arbres. Les indigènes ont habilement capté ses eaux avec divers petits canaux actionnant plusieurs moulins disposés par étages. C'est là, à peu près, la seule industrie qui existe à Sefrou. On compte une dizaine de ces moulins à blé, tandis qu'une dizaine de moulins à huile se trouvent disséminés à travers la ville. Une dizaine de cordiers s'occupent avec une roue en bois très rustique à fabriquer des cordes et des ficelles de toutes grosseurs avec le chanvre cultivé aux alentours. Quelques rares tisserands confectionnent des haïks et des burnous en laine assez grossiers. Les femmes juives fabriquent des petits boutons en toile qui servent à orner les caftans, tandis que les femmes berbères s'adonnent au tissage de tapis. Celles-ci ne travaillent d'ailleurs qu'une partie de l'année, car les tapis ne se font qu'au printemps à cause des plantes nécessaires à la teinture qu'on ne trouve qu'à cette époque.

Les Israélites fabriquent aussi quelques objets en cuivre pour l'usage personnel des habitants, chandeliers, lampes juives et flambeaux à plusieurs branches. Mais la seule industrie vraiment originale de Sefrou est celle des babouches d'une forme et d'une ornementation spéciales pour les femmes berbères. Une trentaine de savetiers israélites s'occupent de ce travail.

D'un rouge grenat, ces babouches ont une semelle simple avec un bout rond très large et le derrière est relevé en languette ornée de petits pompons en laine rouge, blanche, jaune et bleue. Tout le bord ainsi que celui de l'empeigne est garni d'un mince filet de cuir vert ou jaune, parfois d'un filet jaune et vert. Souvent l'empeigne est agrémentée au sommet d'une petite languette en forme de cœur. Certaines de ces babouches sont particulièrement élégantes. L'empeigne et même le derrière de la belgha sont surchargés de bouts de drap rapportés de diverses couleurs, assemblés en des dessins harmonieux et variés que marquent d'épaisses lignes brodées de fils d'or ou d'argent, au milieu et autour desquels sont semées à profusion les têtes gentiment ébouriffées de pompons de laine multicolores.

Placée sur la grande route de la moyenne et de la haute Moulouya par Tarzout et N'Gil, à l'intersection avec la nouvelle route vers le Sebou et El Menzel, Sefrou est surtout un point de passage, un point d'étapes pour les caravanes. Il ne semble pas que la petite ville puisse espérer grandir beaucoup, car elle ne possède pas assez de terrains pour attirer autour d'elle des agriculteurs, sauf pour la culture maraîchère. A part peut-être une petite huilerie, sa situation ne lui permet pas d'envisager la création de nouvelles industries. Par contre, son importance commerciale ne manquera pas d'augmenter au fur et à mesure que le nombre des tribus soumises s'accroîtra. Car il est cer-

tain que pendant longtemps encore les Berbères continueront à affluer à Sefrou, sans pousser jusqu'à Fès. Ils y ont leurs habitudes et trouvent les commodités qu'ils désirent chez leur *sahab* israélite : un gîte peu coûteux, l'écoulement de leurs produits et leur approvisionnement en marchandises.

Mais, lorsque la route, déjà empierrée sur une certaine distance, sera complètement terminée et permettra aux automobiles de venir en une demi-heure de Fès à Sefrou, la pittoresque petite ville pourrait fort bien devenir une agréable station d'été. Située à 850 mètres d'altitude, elle jouit toute l'année d'un climat excellent. La température moyenne en hiver est de 10 degrés tandis qu'en été elle reste dans les parages de 30 degrés. Avec sa jolie vallée de l'Oued Aggai, ses ruisseaux murmurants, ses chemins creux délicieux de fraîcheur, ses jardins toujours verdoyants, délicatement teintés de rose et de blanc par les coupoles fleuries de leurs arbres fruitiers, sa vue admirable sur les lointaines montagnes bleuâtres des Beni Ouarain que domine la cime neigeuse du Bou Iblan, elle est un vrai séjour de calme et de repos. Bientôt aussi, ce joyau, pur diamant serti d'émeraudes, deviendra un point d'arrêt pour les touristes se rendant vers la haute montagne au delà de Tarzout et d'Almis ou vers les gorges du Sebou et de la riante vallée d'El Menzel, quand il leur sera permis de parcourir librement ces routes ouvertes par nos troupes glorieuses, dont nos postes avancés auront assuré la parfaite sécurité.

TABLE DES MATIÈRES

IV. — **Agriculture**

V. — **Commerce extérieur**

VI. — **Coutumes commerciales**

VII. — **Industrie**

VIII. — **Industries du bâtiment**

IX. — **Tissus**

X. — **Industrie du cuir**

XI. — **Petites Industries**

XII. — **Avenir de Fès**

SEFROU

XIII. — **Sefrou**



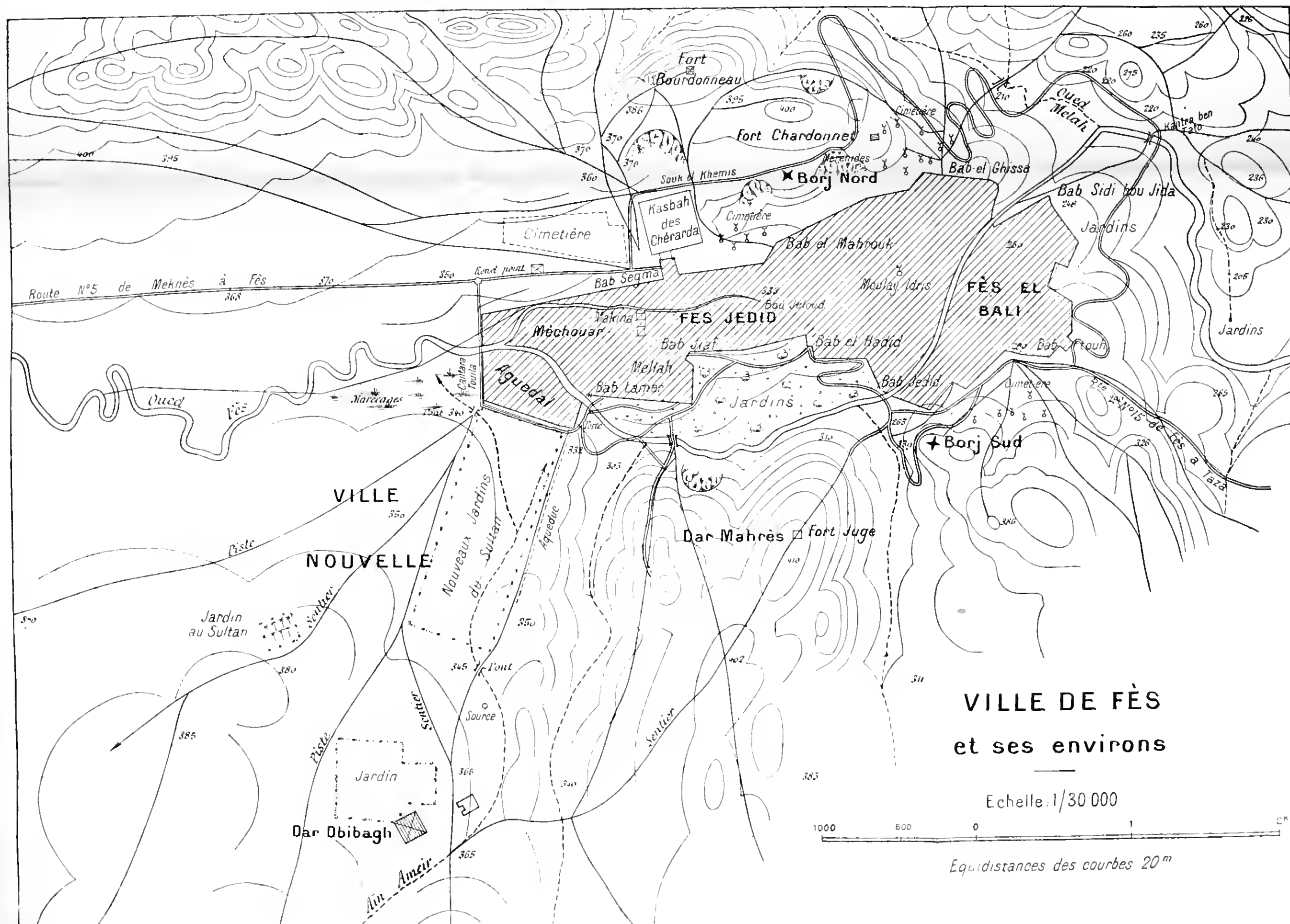
VILLE DE FÈS

et ses environs

Echelle: 1/30 000



Equidistances des courbes 20 m



VILLE DE FÈS
et ses environs
Echelle: 1/30 000
1000 500 0 1 2K
Equidistances des courbes 20m
Fort Bourdonneau
Fort Chardonnet
Borj Nord
Souk el Khemis
Kasbah des Chérarda
Cimetière
Bab Seqma
Rond point
Route N°5 de Meknès à Fès
Bab el Ghissa
Bab Sidi bou Jida
Bab el Mahrouk
Moulay Idris
FÈS EL BALI
FÈS JEDID
Bou Jeloud
Makina
Méchouar
Bab Jiaf
Bab el Hadid
Bab Ftouh
Mellah
Bab Lamer
Bab Jedid
Aguedal
Jardins
Oued Fès
Marécages
Pont
Porte
Borj Sud
Route N°15 de Fès à Taza
Oued Mellah
Kantra ben Tato
VILLE NOUVELLE
Piste
Nouveaux Jardins du Sultan
Aqueduc
Dar Mahrès
Fort Juge
Jardin au Sultan
Sentier
Source
Jardin
Dar Dbibagh
Aïn Ameïr

PARIS
IMPRIMERIE DE J. DUMOULIN
5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

